

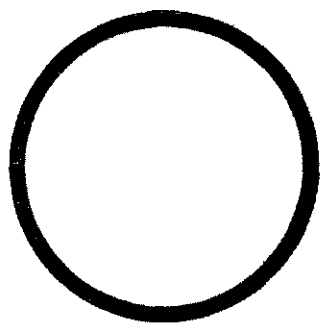
Service Publicité : J. ARNAUD, 19, Avenue Félix-Faure, Paris 15^e. - Tél. : Lecourbe 97-42.

SOMMAIRE

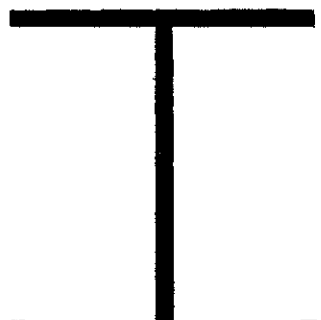
	Pages		Pages
COMPOSITION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION	34	ACTIVITÉ DES GROUPES .	
APPEL DU COMITÉ	35	Groupe des Mines	55
STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU P.C.M.	36	NOTE TECHNIQUE .	
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JANVIER 1936 :		Les essais d'éclairage de la « Route Bleue »	58
Compte rendu de l'Assemblée générale	40	COMMUNICATIONS PERSONNELLES	60
Rapport moral	42	NOMINATIONS. — MUTATIONS	61
Rapport du Trésorier	44	MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMITÉS, COMMISSIONS, CONSEILS, etc	61
Allocation prononcée par M. Dauvergne	45	MODIFICATIONS DANS LA RÉPARTITION DES SERVICES	62
DINER ANNUEL DU P.C.M. — 19 Janvier 1936	46	LISTE GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES	63
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ :			
Réunion du 19 Janvier, 1 ^{re} séance	52		
— — 2 ^e séance	53		

L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro la suite de l'article du Camarade Cointe sur « La Coordination du Rail et de la Route ».

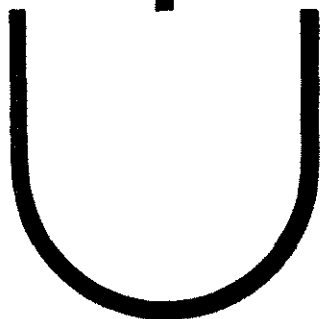




L'Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA) est un organisme d'études techniques, patronné par le monde français de l'acier.

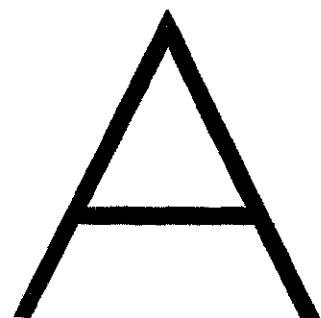


L'OTUA ne poursuit pas de but commercial, son action est bénévole et gratuite.



L'OTUA étudie et fournit gratuitement toute documentation utile concernant les travaux publics exécutés par l'emploi systématique de l'acier, tels que :

Palplanches,
Appareils de levage,
Ponts,
Aciers spéciaux.



Adressez-vous à L'OTUA si vous désirez avoir des renseignements concernant les travaux de ce genre, effectués en France et à l'étranger.



OFFICE TECHNIQUE POUR L'UTILISATION DE L'ACIER

25, Rue du Général-Foy, 25

PARIS (8^e)

Téléphone : LABORDE 72-13

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. — BUREAU.

Président.

MM.

DAUVERGNE, I C M, 18, avenue des Sycomores, Villa Montmorency, Paris (16°)

Vice-Présidents.

PARENT, I. G. P. C., 23, boulevard de La Tour Maubourg, Paris (7°).

RODHAIN, I. G. M., 6, rue Léon Gatin, Versailles

RENAULT, (Roger), I. O. P. C., 11, rue Massenet, Paris (16°)

Trésorier.

ROSSIGNOL DE FARGUES, I. O. P. C., 56, rue de Bourgogne, Paris (7°).

Secrétaire.

MAYER, I. O. M., 25, rue de Grenelle, Paris (7°).

Secrétaire adjoint.

CURET, I. O. P. C., 20, rue Crevoulin, Melun.

B. — DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX

MM.

COINTE, I. O. P. C., 122, boul. Maiesherbes, Paris (17°).

CURET, I. O. P. C., 20, rue Crevoulin, à Melun

DAUVERGNE, I. C. M., 18, avenue des Sycomores, Villa Montmorency, Paris (16°).

GENTHIAL, I. O. P. C., 76, avenue Paul Doumer, Paris (16°).

GEX, I. C. P. C., Clos Savoiroux, Chambéry.

LUDINART, I. O. P. C., 13, place Carnot, Charleville.

PARENT, I. G. P. C., 23, boulevard de la Tour Maubourg, Paris (7°).

PIZON, I. O. P. C., 1, rue du Général Largeau, Paris (16°).

PROT, I. O. P. C., 21, boulevard Lefebvre, Paris (15°).

RENAULT, I. O. P. C., 11, rue Massenet, Paris (16°).

RIDET, I. O. P. C., 5, rue Danton, Paris (6°).

RODHAIN, I. G. M., 6, rue Léon Gatin, à Versailles.

C. — DÉLÉGUÉS DE GROUPES.

Groupe des Mmes MAYER, I. O. M., 25, rue de Grenelle, Paris (7°).

RICARD, I. O. M., à Douai (Nord).

Groupe de Paris : BEAU (Ch.), I. C. P. C., 31, rue de Louvois, Chaville.

CHAVAGNAC, I. C. P. C., 22, rue Marthe-Edouard, Meudon

KOCH, I. C. P. C., 41, rue Eugène-Manuel, Paris (16°).

LAPEBIE (J.), I. O. P. C., 72, avenue de Versailles, Paris (16°).

MORANE, I. O. P. C., 21, avenue du Parc de Sceaux, Sceaux.

ROSSIGNOL DE FARGUES, I. O. P. C., 56, rue de Bourgogne, Paris (7°).

Groupe d'Amiens : MUFFANG, I. O. P. C., 27, boulevard Carpeaux, Valenciennes.

Groupe de Nancy : BOUTET, I. C. P. C., 6, rue de la Préfecture, Epinal.

Groupe de Lyon : BUISSON, I. C. P. C., à Moulins (Allier).

Groupe de Marseille : N...

Groupe de Toulouse : CRESCENT, I. C. P. C., 9, Boulingrin, à Toulouse (Haute-Garonne).

Groupe de Bordeaux : LUZINIER, I. C. P. C., 54, rue Waldeck-Rousseau, Angoulême.

Groupe d'Orléans : BISCH, I. O. P. C., 2, rue Prunevaux, à Nevers (Nièvre).

Groupe du Mans : CLAUDON (René), I. C. P. C., 7, rue Albert-Maignan, Le Mans.

Groupe de l'Afrique du Nord : GODIN, I. O. P. C., 10, rue de la Motte-Picquet, Paris (15°).

Groupe colonial : N..

Groupe des élèves ingénieurs : COUTURE, E. I. M., 22, rue Boullitte, Paris (14°)

Adresser les insertions et toutes les observations ou suggestions relatives au Bulletin au camarade PROT, au Ministère des Travaux Publics.

APPEL DU COMITÉ

à tous les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

Comme chaque année, le présent numéro du Bulletin du P.C.M. est envoyé à tous les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

Le Comité adresse, à cette occasion, un très pressant appel à tous les Camarades qui ne font pas encore partie du P.C.M. et leur demande instamment d'adhérer à notre Association.

L'intérêt bien compris et le devoir professionnel de tous les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines demandent la contribution de tous à notre Groupement qui, durant ces dernières années, s'est attaché à défendre avec vigueur, et le plus souvent avec succès, la situation morale et la situation matérielle de nos deux corps.

D'autre part, des améliorations ont été apportées à la présentation et à la contexture de notre Bulletin mensuel, que le Comité s'est efforcé de rendre plus vivant et plus documenté. Les abonnements collectifs à prix réduit et les voyages circulaires constituent d'autres avantages tout particulièrement appréciés de nombreux adhérents.

Ces divers efforts et améliorations ne sont pas sans occasionner certaines dépenses qui, en toute équité, doivent être supportées par tous les Camarades. Quelle que soit leur situation, tous sont appelés à profiter des avantages que peut obtenir l'Association, avantages qui ne concernent pas seulement les élèves Ingénieurs et les Ingénieurs en activité de service, mais encore les Ingénieurs en service détaché, en congé hors cadres, en disponibilité ou en retraite dont le Comité s'efforce de défendre et d'améliorer la situation.

Les autres Corps de fonctionnaires donnent, à cet égard, un exemple de discipline professionnelle que le Comité tient à signaler à l'attention de tous.

Dans les circonstances actuelles, où les élites se trouvent menacées dans leur situation morale, professionnelle et matérielle, il est indispensable que notre Groupement, pour avoir l'autorité nécessaire, soit auprès des Pouvoirs Publics, soit auprès de la Fédération des Cadres Techniques Supérieurs de l'Etat dont il est adhérent, représente l'unanimité des Inspecteurs Généraux, Ingénieurs en Chef, Ingénieurs ordinaires et Elèves Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

Le Comité rappelle que les cotisations sont fixées :

- à 100 francs pour les Inspecteurs généraux et Ingénieurs en chef ;
- 70 francs pour les Ingénieurs ordinaires de 1^{re} et 2^e classes ;
- 50 francs pour les Ingénieurs ordinaires de 3^e classe ;
- 20 francs pour les Elèves Ingénieurs.
- 40 francs pour les Retraités Inspecteurs Généraux et Ingénieurs en Chef ;
- 30 francs pour les Retraités Ingénieurs ordinaires.

Les Camarades qui ne font pas encore partie de notre Association trouveront ci-joint un bulletin d'adhésion qu'ils voudront bien adresser à M. HOUBIN, 2, rue de Redon, à Paris (17^e) en y joignant le montant de leur cotisation, soit par chèque barré ou mandat-poste au nom de M. HOUBIN, soit par le mandat chèque postal ci-joint.

Pour le Comité du P.C.M.,
Le Président :
H. DAUVERGNE.

STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU P.C.M.

TITRE PREMIER.

Association. — Son objet.

ARTICLE PREMIER. — Le siège de l'Association est fixé à Paris, à l'École Nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères. Il pourra être transféré par décision du Comité.

ART. 2. — L'Association prend le titre de : *Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines*. Elle sera rendue publique conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

ART. 3. — Le but de l'Association est de :

1° Défendre les intérêts moraux et matériels des corps des ponts et chaussées et des mines;

2° Se tenir au courant des questions intéressant les services des ponts et chaussées et des mines et intervenir, s'il y a lieu, pour le bien des ces services;

3° Entretenir des relations entre ses membres, notamment par le moyen de réunions, de voyages et de publications

TITRE II

Comité d'administration.

ART. 4. — Un Comité représente et administre l'Association. Il est composé de trente et un membres, dont douze délégués généraux et dix-neuf délégués de groupe.

Sur les douze délégués généraux, cinq au moins résident à Paris.

Les membres du Comité doivent faire partie de l'Association depuis trois ans, au moins, au 1^{er} novembre précédant les élections; exception est faite pour l'élève ingénieur, élu par le groupe des élèves ingénieurs.

Les délégués généraux doivent comprendre au moins deux membres non en activité de service. Ils ne peuvent en comprendre plus de quatre

Dans le dépouillement du scrutin, les résultats des votes en opposition avec les dispositions ci-dessus ne sont pas comptés.

Si la contradiction résulte d'un trop grand nombre de noms d'une même catégorie sur un bulletin, les premiers noms sont seuls retenus.

ART. 5. — Les délégués généraux sont élus par l'ensemble des membres de l'Association réunis en Assemblée générale ordinaire.

Les délégués de groupes sont élus par les membres de l'Association réunis en groupes constitués dans les conditions fixées par le Règlement intérieur.

Les membres du Comité sont élus pour trois ans et renouvelés par tiers tous les ans, cette proportion s'appliquant séparément aux délégués généraux et aux délégués de groupes; exception est faite pour le délégué du groupe des élèves ingénieurs qui est élu pour un an. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Il est procédé chaque année au remplacement des membres qui auraient disparu par démission ou décès, ou de ceux qui seraient atteints, par suite d'un changement de situation, par l'une des incompatibilités stipulées à l'article 4 ci-dessus ou au Règlement intérieur. Les membres ainsi nommés ne restent en fonctions que jusqu'à l'expiration des pouvoirs de leurs prédécesseurs.

A titre transitoire, la première élection des trois délégués généraux destinés à porter de neuf à douze le nombre de ces délégués, se fera par correspondance et sera homologuée par le Comité.

Les trois nouveaux délégués seront élus : l'un pour le délai qui courra de la première élection jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, le second pour ce délai plus un an, le troisième pour ce délai plus deux ans. La détermination de la durée de leur mandat s'effectuera après leur élection, par tirage au sort.

Dans le cas où aucun des membres du Comité ne pourrait assurer le fonctionnement d'un service de l'Association qui ne doit pas être interrompu, le Comité a la faculté de s'adjoindre un membre nouveau jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

ART. 6. — Le Comité élit parmi ses membres un bureau composé de :

Un Président;

Trois vice-présidents, dont un au moins choisi parmi les délégués de groupes;

Un secrétaire;

Un secrétaire adjoint;

Et un trésorier.

A défaut du Président, l'un des vice-présidents devra appartenir au corps des mines.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents et des membres du Comité qui, n'ayant pu assister à la réunion, ont délégué leurs voix à d'autres membres du Comité, sauf la dérogation stipulée à l'article 22.

Un membre du Comité ne peut disposer de plus de trois voix, y compris la sienne. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les frais réels de transport en chemin de fer en France des membres du Comité sont à la charge de l'Association.

ART. 8. — Le Comité détermine, à charge de ratification par l'Assemblée générale, les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des statuts.

Il peut charger certains de ses membres, qu'il désigne à cet effet, de l'organisation des réunions et de la préparation des publications.

ART. 9. — Le Comité délègue, avec les pouvoirs nécessaires, ceux de ses membres qui doivent le représenter pour l'accomplissement des actes de la vie civile prévus par l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART. 10. — Le Comité porte chaque année à la connaissance de tous les ingénieurs, faisant ou non partie de l'Association, le compte rendu des Assemblées générales, les statuts de l'Association et la liste de ses membres.

TITRE III

Assemblées générales.

ART. 11. — Il y a, chaque année, une Assemblée générale ordinaire et, s'il y a lieu, des Assemblées générales extraordinaires; ces dernières sont convoquées par le Comité soit sur son initiative, soit sur une demande adressée au président et signée de vingt-cinq membres de l'Association.

ART. 12. — Sauf les exceptions prévues aux présents statuts, l'Assemblée générale ordinaire et les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des voix des membres présents ou représentés sur les questions qui leur sont soumises.

Les délégations données par les membres de l'Association absents doivent être déposées au lieu où se réunit l'Assemblée générale une demi-heure avant l'ouverture de la séance. Aucun des membres présents ne peut disposer de plus de 10 voix y compris la sienne.

Le Comité arrête l'ordre du jour, il est obligé d'y inscrire toute question pour laquelle une demande aura été faite par cinq membres de l'Association un mois à l'avance.

Cet ordre du jour doit être porté à la connaissance des membres de l'Association quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Aucune question étrangère à l'ordre du jour ne peut être l'objet d'un vote de l'Assemblée. elle peut seulement donner lieu à échange de vues après l'épuisement de l'ordre du jour et au dépôt de vœux et de motions sur le bureau, en vue d'un examen par le Comité et de délibérations ultérieures.

Le président du Comité préside les Assemblées générales.

ART. 13. — L'Assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an.

Elle entend la lecture du rapport annuel du Comité et statue sur les comptes de l'année sociale précédente.

Elle procède, conformément aux dispositions du Règlement intérieur, au remplacement des délégués généraux sortants du Comité et valide la désignation des délégués de groupes; toutefois, l'Assemblée générale peut, par une délibération spéciale, déléguer au Comité ses pouvoirs pour la validation des délégués de groupes.

Le vote par correspondance est admis pour ces élections qui ont lieu à la majorité des voix des votants.

ART. 14. — Les Assemblées générales extraordinaires peuvent seules délibérer sur des propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association. Elles ne peuvent le faire valablement que si le tiers, au moins, des membres inscrits est présent ou représenté. Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, une deuxième Assemblée générale serait convoquée au plus tôt un mois après la première.

Cette seconde Assemblée ne pourra valablement délibérer sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association que si le sixième, au moins, des membres inscrits est présent ou représenté.

Les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association.

TITRE IV.

Fonds de l'Association.

ART. 15. — La cotisation annuelle est de 100 francs pour les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef, de 70 francs pour les ingénieurs ordinaires et de 20 francs pour les élèves ingénieurs.

Pour les inspecteurs généraux, les ingénieurs en chef en retraite, et les ingénieurs démissionnaires qui ont atteint l'âge où ils seraient mis à la retraite s'ils étaient restés dans l'Administration, la cotisation est de 40 francs; pour les ingénieurs en retraite, la cotisation est de 30 francs.

Le tarif des cotisations pourra être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

ART. 16. — La cotisation peut être rédimée par le verse-

ment d'une somme de 1.000 francs en une seule fois ou par quatre versements annuels de 300 francs effectués pendant quatre années consécutives.

Les membres qui rachètent leur cotisation par une somme de 1.500 francs reçoivent le titre de « Membres bienfaiteurs ».

Le taux de ces versements peut être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

Les membres qui ont racheté leur cotisation ou commencé le rachat de leur cotisation au tarif antérieurement en vigueur ne sont pas tenus de compléter le rachat en tenant compte des tarifs ci-dessus.

ART. 17. — Les sommes versées pour rédimer les cotisations constituent le fonds social, dont les revenus sont affectés aux dépenses courantes.

L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à disposer du fonds social.

ART. 18. — Lorsque les recettes d'un exercice excèdent les dépenses, l'excédent est affecté à la constitution d'un fonds de réserve qui reste à la disposition du Comité.

L'Assemblée générale peut décider le versement au fonds social d'une partie du fonds de réserve.

ART. 19. — L'année sociale commence le 1^{er} novembre.

TITRE V.

Réunions et publications.

ART. 20. — La date, le lieu et l'objet des réunions sont fixés par le Comité.

Elles comprennent, notamment, des tournées en France et à l'étranger et des conférences.

Peuvent être admis dans les conditions fixées par le Règlement intérieur, à certaines réunions, avec l'autorisation du Comité ou de son délégué, des membres des familles des sociétaires et des personnes étrangères.

Les frais généraux d'organisation des réunions sont à la charge de l'Association. Les dépenses personnelles qu'entraînent les réunions (repas, frais de déplacement, etc...) sont supportées par les sociétaires qui y prennent part.

Un bulletin sera publié par les soins du Comité.

TITRE VI.

Dispositions diverses.

ART. 21. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les réunions.

ART. 22. — Le Comité peut prononcer la radiation d'un membre de l'Association. Il statue, ce membre dûment convoqué pour être entendu, au scrutin secret, à la majorité des 5/6 des voix des membres présents et des 2/3 des voix des membres en exercice.

Par dérogation à l'article 7, les membres du Comité non présents à la réunion ne peuvent déléguer leur vote pour l'application du présent article.

ART. 23. — Les statuts peuvent être modifiés par une Assemblée générale extraordinaire dans les conditions prévues à l'article 13 soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande d'un groupe de trente membres, adressée au Comité.

Le texte de la modification proposée est communiqué par le Comité à tous les membres de l'Association, quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale.

ART. 24. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par une Assemblée générale extraordinaire réunie et délibérant dans les conditions fixées par l'article précédent. La délibération fixe l'attribution des biens.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 1930 et remplaçant le Règlement antérieur.)

CHAPITRE PREMIER

Délégués généraux, Groupes régionaux, Comité d'administration.

ARTICLE PREMIER. — Les délégués généraux comptent parmi leurs membres deux membres du Corps des Mines.

ART. 2. — Les groupes qui élisent des délégués de groupes sont constitués de la façon suivante :

1° Groupe du *Corps des mines*;

2° Groupe de *Paris*, comprenant les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne;

3° Groupe d'*Amiens*, comprenant les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme;

4° Groupe de *Nancy*, comprenant les départements des Ardennes, de l'Aube, de Belfort, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et des Vosges;

5° Groupe de *Lyon*, comprenant les départements de l'Ain, de l'Allier, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie;

6° Groupe de *Marseille*, comprenant les départements des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, de l'Hérault, de Vaucluse, du Var.

7° Groupe de *Toulouse* comprenant les départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Haute-Garonne, de la Lozère, du Lot, des Pyrénées-Orientales, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne;

8° Groupe de *Bordeaux*, comprenant les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées;

9° Groupe d'*Orléans*, comprenant les départements de la Creuse, du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Nièvre, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de l'Yonne;

10° Groupe du *Mans*, comprenant les départements des Côtes-du-Nord, du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Manche, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, des Deux-Sèvres, de la Sarthe et de la Vendée;

11° Groupe de *l'Afrique du Nord*, comprenant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc;

12° Groupe *colonial*, comprenant les colonies, protectorats, pays sous mandats, non compris dans le groupe précédent;

Chaque groupe comprend les ingénieurs des ponts et chaussées membres de l'Association en résidence dans la région correspondante, sauf le groupe des mines qui comprend l'ensemble des ingénieurs des mines membres de l'Association, et le groupe des élèves ingénieurs qui comprend les élèves ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, membres de l'Association.

Chaque groupe élit un délégué, sauf le groupe des mines, qui élit deux délégués et le groupe de Paris, qui élit six délégués.

Les groupes doivent faire connaître au président du Co-

mité, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la liste de leurs membres et la composition de leur bureau.

L'Association n'intervient pas dans le fonctionnement financier des groupes et ne les subventionne d'aucune manière, sauf en ce qui concerne les frais d'impression et de correspondance entraînés par les élections des délégués de groupes.

ART. 3. — Le Comité d'administration procède chaque année, dans un délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a complété, à la nomination de son bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ART. 4. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.

Il est convoqué dix jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ART. 5. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le président et le secrétaire.

ART. 6. — Le trésorier et le secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer dans leurs fonctions, par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

CHAPITRE II.

Assemblées générales ordinaires.

ART. 7. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit autant que possible dans la seconde quinzaine du mois de janvier; elle est convoquée quinze jours au moins à l'avance.

ART. 8. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du bureau du Comité.

CHAPITRE III.

Elections des Membres du Comité.

ART. 9. — L'élection des délégués généraux a lieu en Assemblée générale. Le Comité prévient les sociétaires des vacances des délégués généraux à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins vingt jours.

ART. 10. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adressées au secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixé, qui est de rigueur.

Elles doivent indiquer le nom, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acception, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ART. 11. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, quinze jours, au moins, avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les candidatures ou propositions de candidatures de délégués généraux qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 10.

ART. 12. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote ou envoyés par correspondance affranchie au secrétaire du Comité. Le dépôt en est valable jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être renfermés dans une enveloppe close portant la mention « Bulletin de vote », ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant.

L'ouverture est faite par les scrutateurs au moment du dépouillement du scrutin, le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ART. 13. — Un membre du Comité assisté d'un certain

nombre d'assesseurs procède au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aussitôt qu'il est connu, sous la réserve, toutefois, de la vérification par le Comité de la régularité des opérations

ART. 14. — Le Comité prévient au moins deux mois avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire le président de chaque groupe intéressé des vacances à pourvoir

Chaque groupe procède à l'élection de son ou de ses délégués dans les conditions indiquées pour l'élection des délégués de groupe, les délais prévus pouvant être toutefois modifiés; il doit faire connaître au président du Comité le résultat de cette élection huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire, et doit envoyer en même temps le procès-verbal de l'élection.

Toutefois, le délégué du groupe des élèves ingénieurs sera élu, chaque année, dans le mois qui suit la rentrée des deux écoles; cette élection sera provisoirement validée par le Comité.

Pour les premières élections à faire après l'approbation des présents statuts, des dispositions spéciales pourront être prises par le Comité pour réduire ces délais.

CHAPITRE IV.

Cotisation.

ART. 15. — La cotisation est fixée d'après le grade du sociétaire au 1^{er} novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ART. 16. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de l'année sociale, et, pour les membres nouveaux dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ART. 17. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déféré à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

CHAPITRE V.

Comptabilité. — Administration.

ART. 18. — Le trésorier est chargé de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

ART. 19. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ART. 20. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du trésorier.

ART. 21. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une Commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.

ART. 22. — Un agent général appointé, nommé par le Comité, assure, sous la surveillance et la direction du secrétaire et du trésorier, le fonctionnement du secrétariat et de la comptabilité.

ART. 23. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

CHAPITRE VI.

Fonds social. — Fonds de réserve.

ART. 24. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en rentes sur l'Etat, ou en fonds jouissant d'une garantie d'intérêt de l'Etat, ou en obligations du Crédit foncier.

ART. 25. — Ces opérations sont effectuées par le trésorier. Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité signé du président et du secrétaire.

ART. 26. — Le trésorier opère, dans les mêmes conditions, les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

CHAPITRE VII

Réunions et publications

ART. 27. — Les réunions ont pour objet notamment : 1° des tournées en France et à l'étranger; 2° des dîners; 3° l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'Ingénieur; 4° des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ART. 28. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors Paris. Elles sont présidées, soit par le président ou un vice-président du Comité d'Administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par le Comité.

ART. 29. — Les ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agréger à l'Association.

ART. 30. — Les femmes, les enfants et petits-enfants des sociétaires peuvent être admis dans les tournées; les sociétaires, chefs de famille, devront, dans ce cas, participer à la tournée tout entière et assumer la responsabilité matérielle et morale de leurs invités

ART. 31. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences, ni dans les publications.

RÈGLEMENT ANNEXE

du compte spécial de réception

(Approuvé par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 janvier 1933.)

ARTICLE PREMIER — Il sera ouvert, dans les écritures du Trésorier un compte spécial pour réception de certaines personnalités françaises ou étrangères, notamment celles qui auront facilité les tournées d'une façon quelconque.

ART. 2. — A ce compte :

A) Seront portés en crédit :

1° Les contributions des participants aux tournées du P.C.M.;

2° Les dons et les subventions que le Comité décidera, s'il y a lieu, d'affecter à ce compte; ces subventions seront, au cours d'un exercice, au minimum égales au solde créditeur du même compte à la clôture de l'exercice précédent

B) Seront portés en débit :

Les frais occasionnés par les réceptions organisées ou autorisées par le Comité.

ART. 3. — Quand un membre du P.C.M. estimera devoir faire appel aux ressources du compte spécial, il adressera une demande au Comité qui lui répondra dans le plus bref délai s'il accepte, et dans quelle mesure.

En cas d'urgence, le Trésorier, après consultation du bureau, fera le nécessaire, mais il en rendra compte à la réunion du Comité qui suivra.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 19 janvier, à 14 h. 30, s'est tenue l'Assemblée Générale du P.C.M.

Le Comité sortant était représenté par MM. JOYANT, DE BERG, SCHWARTZ, DAUVERGNE, DE FARGUES, MAYER, RENAULT, AUGUSTIN, BEAU, BUISSON, CHAVAGNAC, GEX, HUPNER, RENAUD, COINTE, LUDINART, MORANE, PROT, RICARD, RIDET, PAOLI

Une centaine de camarades avaient répondu à l'appel du Comité et se pressaient sur les bancs du grand amphithéâtre de l'École.

M. le Président JOYANT ouvre la séance et fait ratifier une proposition de modification de l'article 30 des statuts, décidée par le Comité dans sa séance du 7 mars dernier. Cette modification a pour objet de donner aux sociétaires la possibilité de se faire accompagner dans les tournées organisées par le P.C.M. par leurs enfants et petits-enfants, alors que jusqu'ici seuls les enfants non mariés étaient admis. La nouvelle rédaction de l'article 30 est approuvée par l'assemblée dans la forme ci-dessous :

« Les femmes, les enfants et petits-enfants des sociétaires peuvent être admis dans les tournées; les adhérents chefs de famille devront dans ce cas participer à la tournée et assurer la responsabilité morale et matérielle de leurs invités. »

Rapport du Trésorier.

M. de FARGUES donne connaissance du rapport financier du Comité, annexé au présent compte rendu.

Il attire l'attention sur la nécessité, au cours de 1936, de réduire les dépenses relatives au bulletin. Tout en marquant qu'il est indispensable de maintenir au bulletin sa présentation actuelle, l'Assemblée estime que des économies pourront être faites notamment dans la suppression des indications relatives aux adjudications et la réduction des reproductions de textes administratifs.

Elections des délégués au prochain Comité.

M. le Président donne connaissance des résultats des élections des délégués régionaux. Sont élus :

— pour le groupe de Nancy, M. BOUTET, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Epinal;

— pour le groupe de Bordeaux, M. LUZINIER, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Angoulême;

— pour le groupe d'Amiens, M. MUFFANG, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées à Valenciennes;

— pour le groupe du Mans, M. CLAUDON, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées au Mans;

— pour le groupe des Elèves Ingénieurs, M. COUTURE, E.I.M. à Paris.

Le groupe de Marseille n'a pas encore fait connaître le nom de son représentant.

Le Président donne connaissance des résultats des élections de délégués généraux. Ces élections sont caractérisées par le grand nombre de bulletins nuls qui dépasse le tiers des suffrages exprimés; un grand nombre d'ingénieurs n'ayant pas barré de nom sur la liste des candidats qui comportait 5 noms pour 4 postes, leurs bulletins doivent être annulés de ce chef. Les résultats du dépouillement sont :

Votants : 360. — Bulletins nuls : 94.

M. RODHAIN : 260. — M. CURET : 248 — M. PARENT : 248. — M. GENTHIAL : 173 — M. PERRET : 109. — M. LEVAILLANT : 5

MM. RODHAIN, CURET, PARENT et GENTHIAL sont déclarés élus.

Rapport moral.

M. le Président JOYANT donne lecture de son rapport qui figure en annexe au présent compte rendu.

Il donne ensuite la parole aux camarades qui désirent soumettre des observations sur l'activité du Comité.

M. THIBAULT, Ingénieur des Mines, attire l'attention du Comité sur la situation de l'avancement tout au moins dans le Corps des Mines; il ne pense pas que la situation soit plus favorable dans le corps des Ponts et Chaussées. D'après les calculs qu'il a faits et les relevés qu'il a établis portant sur une période de l'ordre de 20 ans, le passage du grade d'Ingénieur ordinaire au grade d'Ingénieur en Chef se ferait dans l'avenir entre 48 et 50 ans. Il oppose cette situation à celle d'autres Administrations de l'Etat où les Ingénieurs passent Ingénieurs en Chef entre 30 et 35 ans et craint que cette situation ne soit de nature à nuire pour l'avenir au recrutement du Corps des Mines.

M. THIBAULT demande que le nouveau Comité étudie les remèdes à cette situation et, en particulier, examine les possibilités d'un abaissement de l'âge de la retraite des Inspecteurs Généraux qui lui paraît la mesure la plus efficace en vue de hâter l'avancement des jeunes promotions.

M. DURAND, Ingénieur des Mines, reprend en les soulignant les arguments de M. Thibault. Il constate qu'il figure au tableau d'avancement depuis 4 ans, qu'il fait fonctions d'Ingénieur en Chef depuis 2 ans sans entrevoir le jour où il pourrait être nommé. Il constate que si l'on compare le temps passé par les Ingénieurs entre l'École Polytechnique et leur passage au grade d'Ingénieur en Chef, ce temps qui était de 19 ans avant la guerre, qui avait été ramené à 16 ans immédiatement après la guerre, est déjà de 22 ans pour 4 Ingénieurs de 1^{re} classe actuellement en service et il ne voit pas encore la date à laquelle ils pourront être nommés. M. Durand ne voit d'autre remède qu'un abaissement de l'âge de la retraite des Inspecteurs Généraux et demande que le Comité examine d'urgence la situation dans ce sens.

M. DURAND concrétise sa pensée dans un vœu qui sera soumis à l'Assemblée.

MM. BRIANCOURT et QUESNEL, Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées, reprennent devant l'Assemblée avec un exemple à l'appui, la comparaison de l'avancement des Ingénieurs en service ordinaire et des Ingénieurs en service détaché dont ils avaient déjà saisi le Comité.

M. NETTER, Ingénieur des Ponts et Chaussées, souligne les difficultés de l'avancement en rappelant que les Ingénieurs de la promotion de 1925, dont il fait partie, sont depuis 6 ans Ingénieurs ordinaires de 3^e classe et que cette situation ne s'est jamais vue.

M. LORIFERNE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, rappelle les conséquences, pour les jeunes promotions, du décret-loi du 17 juillet 1935 qui augmente d'un an la durée de séjour dans toutes les classes de chaque grade. Cette disposition qui ne touche guère les Ingénieurs plus anciens, s'est avérée désastreuse pour tous les jeunes Ingénieurs qui, jusqu'ici, étaient nommés en fait au deuxième échelon de la 3^e classe 6 mois après leur entrée en service (2 ans moins 18 mois de reclassement pour service militaire; actuellement 3 ans, moins un an de service militaire, soit 2 ans effectifs.)

M. MIDOL, Ingénieur des Ponts et Chaussées, rappelle à l'Assemblée générale qu'il serait équitable de donner aux Ingénieurs, à l'âge où ils ont le devoir de fonder un foyer et d'entretenir une famille, les moyens qui leur sont indispensables. C'est entre 35 et 50 ans que les dépenses d'une famille sont les plus élevées. Ce n'est pas en permettant aux Ingénieurs d'être nommés Ingénieurs en Chef à 50 ans et plus qu'on leur permettra de subvenir aux besoins des leurs et de tenir un rang compatible avec leurs fonctions.

MM. CARPENTIER et BURE, Ingénieurs des Ponts et Chaussées, insistent avec énergie sur les difficultés de la situation présente et estiment que la

tâche la plus pressante du Comité est de porter toute son attention à cette question capitale.

M. JOYANT répond sur les divers points qui ont été soulevés.

1^o En ce qui concerne la comparaison des avancements des Ingénieurs en service ordinaire par rapport à ceux des Ingénieurs en service détaché, le Comité a examiné à fond la question, dont la situation a été résumée dans le bulletin de décembre; il a estimé qu'il n'y avait aucun avantage d'ordre général accordé aux Ingénieurs en service détaché et que les intérêts bien compris de l'Etat et des corps des Ponts et Chaussées et des Mines justifiaient le maintien du *status quo*.

D'autre part, un vœu a été remis à la Direction du Personnel en vue de la représentation des Ingénieurs dans les Comités d'avancement des Ingénieurs de leur grade.

2^o En ce qui concerne la durée du stage des jeunes ingénieurs dans l'échelon inférieur de la 3^e classe, M. JOYANT croit qu'une solution devrait être cherchée dans une action pour la suppression de cet échelon inférieur, qui est de création récente. Cette mesure serait vraisemblablement plus facile à obtenir qu'une révision du décret-loi du 17 juillet qui vise, avant tout, l'ensemble de tous les fonctionnaires, et en particulier de certains cadres dont l'avancement au cours des dernières années était d'une telle rapidité que leurs membres arrivaient au traitement maximum aux environs de 45 ans.

3^o En ce qui concerne la crise de l'avancement au grade d'Ingénieur en Chef dont se sont plaints à juste titre les Ingénieurs, M. JOYANT, appuyé par M. de Berc, rappelle que les Corps des Ponts et Chaussées et des Mines ont déjà connu une crise de cette nature vers 1880 au moment où, en vue de l'exécution du programme Freycinet, le Gouvernement d'alors avait créé un grand nombre de postes et procédé à un recrutement nombreux. A cette époque, la nomination au grade d'Ingénieur en Chef avait lieu entre 47 et 50 ans; la situation s'est améliorée avant la guerre où les nominations avaient lieu vers 40 ans. Elle est devenue exceptionnellement favorable après la guerre avec la nécessité de regarnir en 1920 tous les postes vacants; il est incontestable qu'actuellement la crise sévit d'une façon particulièrement intense; une reprise industrielle qui faciliterait le départ dans l'industrie privée serait de nature à rétablir un avancement normal; mais il est bien difficile, en ce moment, de réclamer des mesures qui nécessiteraient un effort budgétaire de l'Etat.

M. JOYANT termine en demandant à l'Assemblée de concrétiser ces décisions en un vœu qui sera présenté au nouveau Comité et qui fixera à celui-ci des directives en vue de son action ultérieure.

Après discussion, l'Assemblée se met d'accord sur le texte suivant préparé par M. SCHWARTZ, et auquel se rallient MM. DURAND et THIBAUT :

« L'Assemblée émet le vœu que le nouveau Comité du P.C.M. porte plus spécialement son attention sur la situation désastreuse dans laquelle se présentent actuellement les conditions d'avancement des Ingénieurs aux Corps des Ponts et Chaussées et des Mines et qu'il fasse toutes les études et démarches nécessaires pour qu'il soit remédié à cette crise de l'avancement en envisageant notamment la création de nouveaux postes justifiés par les nécessités du service et un abaissement des limites d'âge compensé par une revalorisation des retraites. Par ailleurs, qu'il soit procédé à une équitable revalorisation de la situation des jeunes Ingénieurs débutants, soit par l'octroi d'indemnités, soit par la suppression du 2^e échelon qui n'existait pas avant la guerre. »

Ce vœu est adopté par l'unanimité des membres présents.

M. JOYANT complète le rapport qu'il a lu à l'Assemblée par l'indication, qui lui est parvenue le matin même, de la reprise des paiements d'indemnités pour travaux exécutés pour le ministère de l'Air, reprise faisant l'objet de la lettre de M. le Ministre des Finances du 24 décembre 1935.

M. DAUVERGNE, au nom du Comité, donne lecture d'une motion de remerciements à M. le Président Joyant et aux membres sortants du Comité, motion qui est reproduite d'autre part.

L'Assemblée s'associe aux paroles de M. DAUVERGNE et fait un triple ban en l'honneur de M. le Président Joyant. M. JOYANT remercie en quelques paroles et la séance est levée à 17 heures.

RAPPORT MORAL

MES CHERS CAMARADES,

Cette année, comme les précédentes, je suis obligé, en commençant ce rapport, de reconnaître que l'année révolue n'a guère été favorable à nos intérêts personnels, et que de graves préoccupations subsistent pour l'avenir.

Comment en serait-il autrement, quand le monde entier est bouleversé par une crise économique sans précédents, quand l'inquiétude règne entre les diverses nations, quand, à l'intérieur, subsiste l'incertitude politique et financière?

Pour ne parler que de la politique intérieure, nous voyons un parlement divisé en trop nombreux groupes, d'où aucune majorité stable ne se dégage; des gouvernements qui se succèdent trop rapidement, et ne peuvent obtenir une autorité suffisante pour réaliser les réformes profondes dont tout le monde sent la nécessité.

Sans doute, quand la situation intérieure menace de devenir catastrophique, le gouvernement obtient des pouvoirs exceptionnels et réalise à la hâte quelques réformes; les unes, de caractère surtout fiscal, nous touchent durement, et menacent les statuts de nos corps; les autres comportent des mesures d'administration, qui sont loin d'être sans intérêt; mais la réforme essentielle, celle que l'on a appelé la Réforme de l'Etat, reste toujours à entreprendre, et on n'entrevoit ni comment, ni dans quel sens, elle pourra être tentée.

Quelques mots sur les réformes administratives récentes, réalisées par les décrets-lois de juillet et d'octobre, — et par le décret de décentralisation du 20 novembre 1935. Signalons que ces réformes, tendant à simplifier l'instruction des affaires et à transférer les pouvoirs de décision des Préfets aux Ingénieurs en chef, sont, pour la plupart, le résultat des propositions faites par les comités de simplification et d'économies, où des membres de notre comité P.C.M. ont inlassablement soutenu qu'il fallait faire confiance aux Ingénieurs en chef, leur donner l'autorité nécessaire à la bonne gestion de leurs services, ne pas les entraver par des procédures compliquées, et par l'intervention d'autorités

extérieures incompétentes. Sans doute, ces réformes n'ont abouti que lentement; mais mieux vaut tard que jamais. Espérons que d'autres réformes, — comme celles que le P.C.M. a préconisées concernant la réorganisation de la voirie — finiront aussi par arriver à maturité.

Les mesures fiscales qui nous ont durement touchés depuis quelques mois se sont malheureusement succédé beaucoup plus rapidement.

Rappelons celles qui nous ont touchés depuis trois ans :

C'est d'abord la loi du 28 février 1933, — portant ouverture de crédits provisoires pour le mois de mars 1933, — qui établit une « contribution exceptionnelle sur les traitements » — et charge la commission supérieure des économies de reviser le régime des indemnités.

Cette commission, présidée par M. Labeyrie, se met au travail, et discute un projet de réforme de nos statuts qui les aurait bouleversés de la façon la plus dangereuse. Mais cette commission entre en sommeil, au début de 1934, sans avoir conclu, en ce qui nous concerne. L'Administration des finances s'autorise cependant de ses travaux pour nous imposer une réduction de 20 % sur nos indemnités d'Etat, — réduction qui se trouve frapper surtout les ingénieurs les plus maigrement rémunérés parce qu'ils n'ont aucune autre indemnité.

Puis, surviennent les 14 décrets-lois d'économies du 14 avril 1934 : les prélèvements sur nos traitements sont augmentés; des emplois sont supprimés; plusieurs de nos camarades sont mis prématurément à la retraite; des règles nouvelles, et d'ailleurs imprécises, sont apportées au cumul de traitements et d'indemnité; une commission spéciale est chargée de l'application de ces règles, et de la révision des indemnités. Cette commission, présidée par M. Maringer, commence à siéger, mais tombe à son tour en sommeil, parce que le gouvernement obtient une nouvelle délégation de « pouvoirs étendus » et envisage des réformes plus radicales que les précédentes. Et voici encore des commissions chargées de proposer des réformes : commissions d'économies dans chaque ministère (commission Durand pour les

T.P.), missions d'enquête envoyées dans tous les départements et services, commission centrale dite « des cumuls », présidée par M. Amet. Ces commissions et missions travaillent très activement; la commission Amet présente des projets de décrets-lois réglementant de façon très stricte, — et de façon très dure en ce qui nous concerne, — la rémunération des fonctionnaires.

Mais, au moment de comprendre ce règlement dans la dernière fournée des décrets-lois de fin octobre 1935, le gouvernement se rend compte que ces dispositions touchent de façon grave, et peut-être injuste, au statut de nombreux fonctionnaires supérieurs: il renonce à le sanctionner par décret-loi et décide de laisser au Parlement le soin d'en délibérer.

Une fois de plus, le projet de réforme reste en suspens.

Au travers de toutes ces péripéties, le comité du P.C.M. a fait ce qu'il a pu: il s'est tenu au courant de la marche des événements, et vous a tenus au courant, par les comptes rendus du Bulletin, par des circulaires spéciales quand il y avait lieu; il a conservé le contact avec l'Administration centrale, avec ceux de vos camarades faisant partie des commissions de réformes successives; il peut vous donner l'assurance que, dans ces commissions, vos légitimes intérêts ont été sérieusement exposés et défendus; si les conclusions des commissions n'ont pas été celles que nous aurions voulu, nous croyons pouvoir affirmer que l'action de nos camarades a cependant empêché des conclusions beaucoup plus dures encore.

Nous ne regrettons certainement pas l'avortement de ces projets successifs, conçus avec un esprit fiscal peu soucieux des réalités. Mais l'absence de toute solution constitue une inconnue lourde de menaces pour l'avenir. La question ne peut manquer d'être à nouveau soulevée; dans quelle forme et dans quel esprit? La tendance à la surenchère, — quand il s'agit de comprimer les fonctionnaires, et surtout les fonctionnaires supérieurs, — s'est manifestée de façon trop nette dans bien des milieux, aux cours de ces dernières années, pour ne pas justifier toutes les inquiétudes.

Le comité du P.C.M., — dont le bureau va être presque complètement renouvelé, — devra donc continuer à suivre les événements avec vigilance.

Je résumerai maintenant brièvement les divers faits qui ont marqué la vie de notre association, et les questions qui ont été débattues.

La crise de l'avancement se manifeste de plus en plus durement. Elle a pour cause les trop larges recrutements faits après la guerre, la raréfaction des départs pour l'industrie depuis quelques années, les réintégrations d'ingénieurs dont les colonies suppriment les postes pour motifs d'économie. On ne voit guère de remède possible, sinon par des mesures nécessitant un sacrifice budgétaire difficile à demander actuellement.

Le comité est intervenu à plusieurs reprises pour essayer d'obtenir une augmentation du contingent de décorations à la Légion d'honneur attribué au Travaux publics, et une part suffisante de ce contingent au profit des Ingénieurs P.C.M. En particulier, il serait nécessaire que le ministre puisse disposer d'un contingent spécial de croix d'officier, destinées aux Ingénieurs ayant reçu la croix de chevalier au titre militaire pendant la guerre.

Le comité a aussi pris contact avec le ministre de la militaires à la hiérarchie civile, — du moins un avancement Guerre pour obtenir, sinon une assimilation des grades

mettant à leur place légitime les Ingénieurs qui satisferont à des conditions minima d'ancienneté, de périodes d'instruction, d'assiduité aux écoles de perfectionnement.

Le comité est intervenu auprès du ministre des Colonies, au sujet des trop fréquentes suppressions de postes coloniaux, et au sujet d'un projet de nouveau statut des Ingénieurs coloniaux, préjudiciable à la situation de ceux-ci.

Le comité s'est efforcé de faire aboutir divers projets de réformes administratives. Un projet de fusion obligatoire des services de voirie départementaux, — qui avait été proposé par divers organismes à l'époque des décrets-lois — n'a pas abouti. Nous continuons à préconiser une réforme plus modeste, tendant à uniformiser le régime légal des voies départementales, sans modifier la consistance des services chargés de leur gestion. Le Ministère de l'Intérieur a pris ce projet en considération et semble vouloir le faire aboutir.

Le P.C.M. continue à participer aux délibérations de la Fédération des cadres techniques supérieurs, et il a coordonné son action à celle des corps d'Ingénieurs fédérés (Manufactures, P.T.T., Aéronautique) auprès des commissions de réforme successives. Il semble que la Fédération, tout en conservant son caractère et sa consistance actuels, aura intérêt à se mettre en liaison, le cas échéant, avec d'autres associations de cadres techniques de l'Etat (telles que Génie rural, Eaux et Forêts), et même avec des associations de cadres supérieurs non techniques (par exemple les cadres supérieurs Finances). Une action commune des fonctionnaires supérieurs peut être nécessaire pour la prise en considération d'intérêts jusqu'ici trop sacrifiés.

Le P.C.M. a continué à entretenir les meilleures relations avec le Syndicat des Ingénieurs T.P.E, avec le Syndicat des Adjoints Techniques, avec la Fédération des Travaux publics. Il s'est fréquemment concerté avec ces groupements pour des démarches communes.

Le bureau du P.C.M. a souvent correspondu amicalement avec les représentants des Sociétés d'architectes, notamment de la Société Provinciale d'Architectes français et de la Société des Architectes communaux; le P.C.M. a maintenu sa ligne de conduite, tendant à éviter toute ingérence de ses membres dans les travaux d'architecture des collectivités publiques, notre activité étant réservée aux travaux de génie civil de ces collectivités.

Le P.C.M. a organisé, en 1935, un important voyage au travers de la Russie Soviétique. Nos camarades en ont rapporté des enseignements intéressants, — à titres divers — et vous les ont exposés dans le Bulletin et notre camarade Deymié vous les a développés dans la conférence, accompagnée de projections qu'il vous a présentée hier à l'Ecole des Ponts.

Le comité avait l'intention — après le long voyage de 1935 — d'organiser en 1936 un voyage plus court, mais pouvant comporter un très grand intérêt: la visite de travaux de grands barrages et de routes dans la région des Alpes. Le comité qui va être nommé aura à étudier un projet définitif.

En terminant ce rapport moral, les membres sortants du comité — parmi lesquels se trouvent deux vice-présidents et le président — adressent aux camarades du P.C.M. leurs remerciements pour le « climat » sympathique qu'ils ont entretenu autour du bureau, et qui a aidé celui-ci dans un travail de défense, qui n'a pas été toujours très facile.

RAPPORT DU TRÉSORIER

MES CHERS CAMARADES,

Conformément à l'article 13 des statuts de notre Association, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'année sociale écoulée, arrêtés au 31 octobre 1935 (soit du 1^{er} novembre 1934 au 31 octobre 1935).

I. — *Adhésions.* — Nous avons enregistré l'adhésion de 17 nouveaux membres, mais les démissions et décès ont ramené le nombre de nos sociétaires de 1.161 à 1.152, se décomposant ainsi :

Membres bienfaiteurs vivants.....	4
Souscripteurs perpétuels vivants ...	200
Souscripteurs annuels.	948

1.152

II. — *Recettes et dépenses courantes de l'exercice.* — Les recettes et dépenses courantes de l'exercice se répartissent conformément au tableau suivant : en regard de chaque chiffre est indiqué le chiffre afférent à l'exercice précédent.

DÉPENSES		1934-1935	1933-1934
Frais généraux et d'administration..	25.367	75	25.418 90
Publication du <i>Bulletin</i>	101.726	10	85.971 55
Abonnements collectifs	41.839	60	42.111 50
Dépenses diverses	12.634	50	9.350 75
Dîners périodiques	8.522	50	21.909 25
Tournées et voyages	135.787	05	107.547 15
Souscriptions diverses	980	»	1.380 »
Réception d'ingénieurs étrangers....	550	»	1.448 »
TOTAL des dépenses.....	327.407	50	295.137 10
RECETTES.		1934-1935	1933-1934
Cotisations annuelles :			
De l'exercice	48.960	»	51.845 »
Arriérées	5.110	»	5.515 »
Anticipées.....	225	»	1.000 »
Abonnements collectifs	42.015	60	42.347 50
Dîners périodiques	6.150	»	15.887 »
Tournées et voyages	134.637	60	107.546 80
Recettes de publicité du <i>Bulletin</i> ..	68.884	35	79.788 10
Recettes diverses	1.320	»	1.520 »
Intérêts des valeurs mobilières et dépôts en banque	5.042	11	4.525 99
TOTAL des recettes.....	312.344	66	309.975 39
REPORT du total des dépenses.	327.407	50	295.137 10
Excédent des dépenses	15.062	84	
Excédent des recettes.....			14.838 29

L'augmentation du volume des dépenses au cours du présent exercice porte principalement sur le chapitre tournées et voyages (tournée longue en U.R.S.S.) et sur celui afférent à la publication du *Bulletin*.

Les causes de variation des chapitres sont les suivantes :

Le produit des cotisations annuelles de l'exercice est en forte diminution sur celui de l'exercice précédent; un plus grand nombre encore de sociétaires ont négligé de verser leur cotisation, malgré plusieurs rappels; nous avons pu toutefois recouvrer une fraction importante des cotisations arriérées.

Le *Bulletin* laisse cette année une perte de 32.841 fr. 75 contre 6.183 fr. 45 pour l'année précédente. La cause en est d'une diminution encore plus importante des recettes de publicité due à la crise et d'une augmentation du volume du *Bulletin* lui-même.

Le chapitre « Abonnements collectifs » présente un excédent de 176 francs, contre 263 francs pour l'exercice précédent.

Le chapitre « Tournées et voyages » présente un déficit de 1.149 fr. 45, mais il reste à recouvrer 1.149 francs; lors de l'exercice précédent, ce chapitre s'équilibrait à quelques centimes près.

Le dîner annuel a causé une dépense de 2.372 fr. 50 (invitations et compléments de cotisation pour les élèves Ingénieurs). L'année précédente, le dîner annuel et celui donné à l'occasion de la remise de la Croix de la Légion d'honneur à l'Ecole des Ponts et Chaussées avaient coûté 6.022 fr. 25.

En résumé, l'exercice 1934-1935 se solde par un déficit de 15.062 fr. 84, alors que l'exercice 1933-1934 laissait un bénéfice de 14.238 fr. 29. Pour l'exercice présent, il nous faudra réduire l'importance du *Bulletin* si nous voulons équilibrer notre budget.

III. — *Valeurs en portefeuille.* — Votre portefeuille a subi peu de transformations au cours de l'exercice : 13 obligations du Crédit National 6 % 1921 ont été remboursées pour 6.500 francs, avec un bénéfice de 19 fr. 50; aucun titre n'a été acheté.

Votre portefeuille se compose donc, au 31 octobre 1935, des valeurs suivantes :

120 francs de rente 3 %	3.980 15
85 francs de rente 4 % 1918.....	1.504 50
1.000 francs de rente 5 % amort. 1920.....	20.642 89
76 fr. 50 de rente 4 1/2 % 1932.....	1.487 50
1.332 francs de rente 4 1/2 % 1932.....	25.881 52
500 francs de rente 4 % 1925.....	12.402 59
10.000 Capital 4,5 % du Trésor Français....	9.850 »
9 Obligations communales 3% 1891.....	3.596 35
5 Obligations foncières 4 % 1913.....	2.412 11
10 Obligations Ouest 2,5 %	3.916 20
5 Obligations P.O. 2,5 %	2.120 05
5 Obligations P.L.M. fusion 3 %	1.440 »
7 Obligations Est 4 %	5.042 64
16 Obligations Bourbonnais 3 %	7.033 36
9 Obligations Yunnan 3 %	3.629 25
7 Obligations Djibouti 3,5 %	2.511 53

TOTAL..... 107.451 64

La valeur en Bourse du portefeuille au 31 octobre 1935 était de 95.205 fr. 70.

IV. — *Fonds de l'Association.* — Aux termes des articles 17 et 18 des statuts, il est prévu que les fonds de l'Association se divisent en deux :

L'un, le fonds social constitué par le versement des cotisations rédimées. L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à en disposer; les revenus de ce fonds sont affectés aux dépenses courantes;

L'autre, le fonds de réserve constitué par le versement des excédents de recettes des exercices antérieurs, qui reste à la disposition du Comité. Toutefois, l'Assemblée générale peut décider le versement d'une partie de ce fonds de réserve au fonds social.

La situation de ces deux fonds est la suivante :

A. — <i>Fonds social.</i> — Le montant du fonds social au 31 octobre 1934, fixé par l'Assemblée générale du 27 janvier 1935 s'élevait à		100.550 »
il est à majorer du total des cotisations rédimées, encaissées au cours de l'exercice, soit .		<u>11.100 »</u>
Son montant est donc de.....		<u>111 650 »</u>

B. — <i>Fonds de réserve.</i> — Le fonds de réserve au 1 ^{er} novembre 1934 s'élevait à.....	64 043 55
il est à majorer du bénéfice réalisé sur le remboursement des obligations du Crédit National	19 50
	<u>64.063 05</u>
et à diminuer du déficit de l'exercice.....	<u>15.062 84</u>
Son montant s'élève donc à.....	49.000 21

V. — BILAN.

ACTIF.	
Portefeuille (valeur d'achat)	107.451 64
Caisse	20.557 90
Banque.	<u>32.640 67</u>
Balance	<u>160.650 21</u>
PASSIF.	
Fonds social au 31 octobre 1935	111.650 »
Fonds de réserve au 31 octobre 1935	<u>49.000 21</u>
Balance	<u>160.650 21</u>

Tel est le résumé des comptes que le Comité d'administration a l'honneur de soumettre à votre approbation.

LE TRÉSORIER.

ALLOCUTION DE M. DAUVERGNE

MEs CHERS CAMARADES,

Au nom de tous mes collègues du Comité et au titre de seul vice-président restant en fonctions, je vous demande de vous associer à l'hommage que nous tenons à rendre à notre président sortant, M. l'inspecteur général Joyant. Au milieu des multiples difficultés de ces dernières années, notre président a su conduire notre Association avec une fermeté, une équité, une bienveillance toujours souriante, une initiative et un dévouement qui ont été appréciés de tous et qui se mesurent aux résultats qu'il a obtenus.

Monsieur l'Inspecteur général et cher Président, les paroles ne peuvent traduire l'émotion respectueuse et les regrets que nous ressentons devant votre départ, et nous vous prions d'accepter l'hommage de notre profonde et respectueuse reconnaissance. Nous espérons d'ailleurs, dans quelques jours, être en mesure de vous remettre, au nom de notre Associa-

tion, un modeste souvenir, témoignage durable de notre pensée et de notre gratitude unanimes.

Mes chers Camarades, je vous prie également, au nom de mes collègues restant en fonctions, d'exprimer vos remerciements les plus cordiaux aux autres membres sortants : MM. les vice-présidents de Berc et Schwartz, MM. Augustin, Hupner, Ninck, Noël et Renaud, Bordier, Villeveille, et Paoli qui, tous, et plus particulièrement MM. de Berc, Schwartz, Hupner et Renaud, ont apporté un concours constant, actif et éclairé aux travaux de votre Comité. Vous voudrez bien remercier tout spécialement votre camarade Schwartz qui a assumé avec succès un labeur écrasant, ingrat et lourd de responsabilités dans la défense de vos intérêts professionnels au sein des grandes Commission d'économies et de réorganisation administrative.

Mes chers Camarades, je vous demande de vous associer, à l'unanimité, au témoignage de reconnaissance et de sympathie qu'un jugement impartial nous met dans l'obligation de rendre à vos délégués sortants.



DINER ANNUEL DU P. C. M.

Le dîner annuel du P.C.M. a eu lieu le dimanche 19 janvier dans les Salons du Palais d'Orsay.

Il était présidé par M. Laurent-Eynac, ministre des Travaux Publics.

MM. Milan, Sénateur, Rapporteur du Budget des Travaux Publics; Vidal, attaché au Cabinet du Ministre; Le Corbeiller, Ingénieur en Chef des P.T.T., Président de l'Association des Ingénieurs des P.T.T., Vice-Président de la Fédération des Cadres supérieurs techniques; Fortant, Inspecteur général de l'Aéronautique, Président de l'Association des Ingénieurs de l'Aéronautique; Brochart, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, Président de l'Association des Eaux et Forêts; du Vachat, garde général des Eaux et Forêts; Bassot, Ingénieur en Chef au Génie Rural, Président de l'Association des Ingénieurs du Génie Rural; Liouville, Président de la Fédération des Associations, Sociétés et Syndicats français d'In-

génieurs; Sardou, Chef de bureau au ministère des Travaux Publics; Graffin, Secrétaire général; Moret et Bailliez, du Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat; Perlin et Rémy, du Syndicat des adjoints techniques, ont bien voulu assister à ce dîner auquel prenaient part environ 125 camarades.

M. Le Trocquer, Sénateur, ancien ministre; M. Mollard, sénateur, Président de la Commission des Travaux Publics du Sénat; M. de Berc, Président de la Fédération des Cadres supérieurs techniques, M. Préaud, Directeur du Génie Rural et M. Devinat, Directeur du Cabinet de M. le ministre des Travaux publics, s'étaient excusés.

Au dessert furent prononcés les discours qui suivent :

DISCOURS DE M. DAUVERGNE

Président du P. C. M.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La tradition veut qu'au début de chaque année, à la suite de son Assemblée générale, notre Association Professionnelle donne son banquet annuel auquel sont également conviés les représentants d'autres corps de fonctionnaires appartenant à l'Administration des Travaux publics. Ce dîner apparaît ainsi comme une grande fête de famille et d'union, pour la présidence de laquelle le Chef de notre grand Ministère technique est tout particulièrement désigné.

Nous vous exprimons, Monsieur le Ministre, notre reconnaissance la plus respectueuse pour avoir bien voulu accepter cette présidence qui, je l'espère, sera pour vous un havre de calme et de repos parmi les écueils de la situation parlementaire. (*Applaudissements.*)

Nous remercions les personnalités qui ont bien voulu accepter notre invitation :

M. le Sénateur Milan, Rapporteur du budget des Travaux publics;

MM. les Directeurs, Sous-Directeurs et Chefs de bureau de nos grandes Administrations;

M. Houy, Président du Syndicat professionnel des Entrepreneurs des Travaux publics;

M. Liouville, Président de la Fédération des Associations, Sociétés et Syndicats français des Ingénieurs.

Je souhaite notre bienvenue la plus cordiale aux délégués des groupements avec lesquels notre Association se tient en liaison étroite :

M. l'Ingénieur en chef Le Corbeiller, Vice-Président de la Fédération des Cadres supérieurs techniques et Président de l'Association des Ingénieurs des P.T.T.;

M. l'Inspecteur général Fortant, Président de l'Association des Ingénieurs de l'Aéronautique;

M. l'Ingénieur en chef Bassot, Président de l'Association Amicale des Ingénieurs du Génie rural;

M. l'Inspecteur principal Brochart, Président de l'Association des Officiers des Eaux et Forêts;

M. Bernard, Secrétaire de la Fédération des Travaux publics;

M. Graffin, Secrétaire général du Syndicat des Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat;

M. Perlin, Délégué du Syndicat des Adjointes techniques.

Monsieur le Ministre, votre séjour à la tête du Ministère des Travaux publics vous a permis, nous l'espérons, de mesurer à leur valeur les services rendus à l'Etat par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, non seulement du point de vue technique, mais encore dans le domaine économique et dans l'ordre social. La diversité et la complexité de la vie moderne exigent, en effet, que l'Ingénieur ne limite pas son activité à la seule technique, mais qu'il possède encore la connaissance des problèmes économiques et le sens social. A ce sujet, il m'est agréable de rappeler que, dans ce domaine, deux hommes issus de nos Corps ont semé des idées dont l'influence sur nos contemporains apparaît aujourd'hui tout particulièrement forte : Frédéric Le Play, du Corps des Mines, et Georges Sorel, du Corps des Ponts et Chaussées. Ici, comme dans le domaine gouvernemental, où chacun d'eux a donné à la République un Chef de l'Etat, nos deux Corps ont su maintenir leur équilibre traditionnel. (*Applaudissements.*)

Ces deux éminents sociologues, bien que dans des ordres

d'idées essentiellement différents, ont fait valoir la force bienfaisante des Associations professionnelles, manifestations de ce besoin d'appui mutuel contre les tendances naturellement individualistes de l'esprit français, et dont la véritable mission est, non seulement d'apporter plus de justice et plus de sécurité aux travailleurs, mais encore d'introduire plus de discipline et plus d'ordre à l'intérieur de la profession. Tel est précisément l'objet de notre Groupement professionnel, dont le but est de défendre notre situation morale et matérielle dans la mesure où elle demeure au service de l'équité et des intérêts supérieurs de la Nation.

Au milieu des difficultés de ces dernières années, et je tiens à rendre ici, au nom de tous mes camarades, un hommage ému et reconnaissant à notre Président sortant, M. l'Inspecteur général Joyant, dont nous avons tous apprécié les qualités de tact, la bienveillance souriante, l'énergie et le dévouement (*Applaudissements*), notre Association s'est toujours soumise à cette règle que nos intérêts particuliers devaient s'effacer devant l'intérêt général. Nous avons reconnu la nécessité des sacrifices importants que les Gouvernements ont, depuis deux ans, imposés aux traitements, en raison de l'obligation pour l'Etat d'adapter ses dépenses à la baisse des revenus des forces productives de la Nation



Mais l'étude de l'histoire nous a appris que, dans tous les temps et dans tous les lieux, il existe au-dessus des formes changeantes des institutions et des mœurs, certaines règles immuables et permanentes auxquelles sont liés la prospérité des Etats et le progrès social. Cette prospérité exige notamment la valeur morale et professionnelle, l'indépendance et la stabilité des cadres supérieurs de la Nation, conditions qui ne peuvent être remplies que si l'Etat, en contre-partie de ces exigences, accorde à ces cadres une situation morale et matérielle en rapport avec la qualité et l'importance de leurs fonctions, tout en reconnaissant la primauté de l'intelligence sur le matérialisme. (*Applaudissements*)

C'est en faveur de la défense de cette situation que notre Association vous demande, Monsieur le Ministre, votre haute collaboration.



Depuis plusieurs années, des intérêts particuliers ont, notamment par des campagnes de presse insidieusement conduites, violemment attaqué les membres de notre Association et plus particulièrement les Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Ils ont signalé, en les exagérant fortement et en les généralisant, certaines situations particulières qu'ils estimaient excessives et dont la suppression, à leur avis, ne devait rien moins qu'aboutir au rétablissement des finances publiques! Ces attaques nous ont placés devant l'opinion en posture d'accusés et n'ont pas été sans rejallir défavorablement sur la situation morale de nos Corps,

Monsieur le Ministre, notre Association est d'avis que, si des enquêtes objectives et impartiales révélaient que les concours demandés par les collectivités à certains Ingénieurs conduisent, malgré les responsabilités et l'importance des fonctions correspondantes, à des rémunérations jugées excessives, ces situations fassent l'objet d'un examen approfondi

Mais elle tient à insister respectueusement, mais avec énergie, sur les points suivants :

— de telles situations sont exceptionnelles, personnelles ou momentanées;

— les rémunérations des Ingénieurs ne présentent, d'une

manière générale, aucune exagération, compte tenu de l'importance, de la technicité et de la responsabilité des fonctions qui leur sont confiées; toute réduction injustifiée de leurs rémunérations risquerait d'entraîner un exode des plus allants et des plus capables d'entre nous vers les industries privées, et l'Etat perdrait ainsi l'élite de ses Ingénieurs;

— nos traitements actuels ont été fixés par les Commissions de péréquation, à des taux qui tiennent précisément compte de l'existence d'indemnités. Les Ingénieurs ont été, de ce fait, sous-classés dans les échelles des fonctionnaires; vouloir supprimer aujourd'hui ces indemnités serait une mesure injuste qui romprait l'équilibre recherché par ces Commissions; cet équilibre est d'ailleurs dès maintenant rompu pour un certain nombre d'Ingénieurs qui ne bénéficient pas d'indemnités ou ne perçoivent que des indemnités de faible importance;

— il est de l'intérêt de l'Etat et des collectivités publiques de permettre que ces collectivités puissent faire appel aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines pour l'exécution ou la surveillance des travaux publics et pour les expertises. Une telle collaboration est à la fois une source d'importantes économies pour le budget des collectivités et une garantie de la bonne exécution des travaux; elle permet, en outre, aux Ingénieurs d'acquérir, grâce à la connaissance des difficultés et des réalités de la vie courante, une expérience technique dont l'Etat est le principal bénéficiaire;

Enfin, nous sera-t-il permis, Monsieur le Ministre, de vous signaler que, si les méthodes de gestion en vigueur depuis la guerre au Ministère des Travaux publics avaient été appliquées par les autres Administrations, le problème de l'équilibre des finances publiques ne se serait pas posé avec la même gravité? Les effectifs « fonctionnaires » de ce Ministère, de 10 000 agents en 1900 et 9 000 en 1913, ont été réduits à 8 000 agents en 1934, et cela malgré l'accroissement considérable des services (doublement et amélioration de la production d'énergie électrique, du contrôle de l'Etat sur les chemins de fer, des lois sociales, retour de l'Alsace-Lorraine). Les dépenses du personnel « fonctionnaires » qui représentaient 28 millions en 1913 sont aujourd'hui de 155 millions. Ce chiffre, déduction faite des allocations de charges de famille qui n'existaient pas avant la guerre, fait apparaître le coefficient 5, cela malgré les importantes augmentations, d'ailleurs justifiées, apportées à certaines situations des échelles inférieures et notamment à celles des agents subalternes de la navigation qui représentent 25 % des effectifs et dont les traitements sont à un coefficient voisin de 10.

En toute sincérité, nous croyons qu'aucun reproche ne peut, du point de vue des intérêts généraux de la Nation, être adressé à la gestion de notre Administration qui a su réduire le nombre de ses fonctionnaires en augmentant leur rendement et c'est là la meilleure réponse à faire aux attaques dont nous avons été l'objet. (*Applaudissements.*)



Monsieur le Ministre, le Gouvernement, à la suite des travaux de la Commission des cumuls et des commissions de réorganisation qui ont fonctionné dans chaque Ministère, a mis à l'étude des projets de lois destinés à la limitation des cumuls de fonctions publiques, des cumuls d'emplois publics et privés, des indemnités et honoraires. Nous vous demandons respectueusement que ces projets soient aménagés de manière à tenir compte de notre situation par-

ticulière, de la sélection sévère qui est à la base de notre recrutement, de la qualité technique de nos fonctions et des avantages spéciaux que nous tenons des décrets qui sont la charte constitutive de nos Corps. En toute équité, ces avantages, reconnus nécessaires par les législateurs de 1804, de 1810, 1851, 1854, 1906, 1907 et 1929 doivent être maintenus; en outre, si des prélèvements nouveaux sont envisagés sur les indemnités importantes, ces prélèvements devraient être, non pas versés en totalité dans les Caisses du Trésor public, mais utilisés en partie et dans une juste proportion, à l'amélioration de la situation de nos Camarades chargés de lourds services insuffisamment rémunérés ou de grands travaux et notamment de ceux des Administrations centrales. A ce sujet, je me permets de vous exprimer, ainsi qu'à M. Boutet, Directeur général des Chemins de fer et des Routes, dont la haute autorité et l'équité sont si appréciées de tous ses collaborateurs, nos plus sincères remerciements pour l'amélioration apportée par la dernière loi de finances à la situation des Ingénieurs du Contrôle général des Chemins de fer. (*Applaudissements.*)

Nous demandons enfin qu'au Ministère des Travaux publics soit accordé un contingent supplémentaire de croix d'officiers de la Légion d'honneur, destinées aux Ingénieurs qui, faits chevaliers au titre militaire durant la guerre, ont par surcroît, au titre des services civils, réuni l'ancienneté

et fait preuve des qualités nécessaires pour l'obtention de cette distinction.

Monsieur le Ministre, notre Association, consciente de ses responsabilités et de ses devoirs professionnels, et respectueuse de la discipline qui s'impose aux fonctionnaires de l'Etat, est toute disposée, par des mesures d'ordre intérieur ou par des études qu'elle poursuivra en son sein ou avec le concours des autres groupements professionnels des Travaux publics, à apporter sa collaboration entière et désintéressée à l'Administration en vue d'étudier et de réaliser les réformes nécessaires à la simplification et à l'amélioration de l'organisation administrative.

Nous vous demandons de vouloir bien faire appel à cette collaboration, dans l'intérêt même de la fonction publique

Ainsi sera réalisée, selon le vœu de l'un de nos éminents Présidents, la maison qui convient à notre caractère épris d'idéal, d'indépendance et de justice, largement ouverte à la lumière et au progrès, mais disciplinée et hermétiquement close à toutes les influences qui n'ont pas pour objet l'intérêt sacré du Pays.

MES CHERS CAMARADES,

Je vous invite à lever vos verres en l'honneur de Monsieur le Ministre des Travaux publics et de tous nos invités. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. LE CORBEILLER

Vice-Président de la Fédération des Cadres Supérieurs Techniques

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESSIEURS,
MES CHERS CAMARADES,

J'ai le grand honneur ce soir de représenter parmi vous la Fédération des Cadres supérieurs des Services publics de l'Etat.

C'est toujours avec un plaisir particulier que nous acceptons l'invitation de nos camarades des Ponts et Chaussées et des Mines.

La grande ancienneté de vos Corps, le prestige que leur vaut une tradition près de deux fois centenaire font que je vous apporte aujourd'hui avec la déférence que l'on doit, si on ne la donne pas toujours, à un frère aîné, le salut de nos associations, déférence qui n'exclut pas la plus amicale camaraderie.

La tradition veut que le représentant de la Fédération expose dans ce banquet annuel, à M. le Ministre, quels sont la composition et le caractère de la Fédération de nos associations, Mais c'est là quelque chose qui est ce soir bien inutile.

En effet, Monsieur le Ministre, nous avons eu l'honneur, comme Ingénieurs des Télégraphes, de vous avoir à notre tête, de même que nos camarades de l'Aéronautique, et par conséquent, si seuls nos camarades des Tabacs n'ont pas encore eu jusqu'ici l'honneur de votre direction, je puis dire que presque tous nous partageons avec nos camarades des Ponts et Chaussées et des Mines l'expérience de votre direction ferme et bienveillante, et que vous êtes par consé-

quent ce soir, non seulement le chef des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, mais en quelque sorte le chef de tous les Ingénieurs de la Fédération. (*Applaudissements.*)

Je suis certain, Monsieur le Ministre, qu'au cours de votre passage dans ces grands Ministères techniques, vous aurez remarqué la conformité de caractère des Ingénieurs que vous avez eus sous vos ordres. C'est en effet là la raison qui a été à la base de la création de notre Fédération. Nous avons passé par les mêmes études et elles nous ont donné les mêmes caractères, et je puis dire les mêmes intérêts, non seulement les intérêts économiques, mais aussi les intérêts intellectuels et les intérêts moraux.

Nous constituons, au service de l'Etat français, un groupement de fonctionnaires présentant une compétence technique supérieure et qui, entrés à la suite d'examens où le favoritisme ne joue aucun rôle, ont voué toute leur vie au service de l'Etat.

Quels avantages l'Etat français recueille d'un pareil recrutement, il suffit de regarder au delà de nos frontières pour le comprendre.

Deux grands pays, la Russie et les Etats-Unis, nous montrent en ce moment même les difficultés auxquelles est exposé un Etat ne disposant pas de pareils Corps techniques

La Russie a un formidable programme de travaux publics, mais ne pouvant s'appuyer sur un vaste Corps de compétence technique éprouvée, elle constate qu'à essayer de former des ingénieurs elle rencontre des difficultés au moins aussi grandes que celles de l'exécution des travaux publics qu'elle a entrepris.

Aux Etats-Unis, où une mission de M. le Ministre des Postes et Télégraphes m'a permis de me rendre cet été, j'ai constaté la difficulté exactement inverse. Là, ce ne sont pas les connaissances techniques qui manquent, mais le Gouvernement n'a pas à sa disposition un Corps de fonctionnaires qui lui aient consacré leur vie.

Jusqu'ici, les services publics des Etats-Unis, extrêmement minimes, étaient recrutés presque uniquement par le choix politique, et lorsque le Gouvernement fédéral decida d'entreprendre un programme de travaux publics dont tous ici, Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, vous connaissez l'ampleur, il fut amené à constituer de toutes pièces des services d'Etat en mettant à leur base des examens et en promettant à ceux qui y entrèrent une carrière complète passée à son service, ce qui est extrêmement nouveau dans ce pays. Et il est touchant de voir l'espoir que l'on met dans ces nouvelles dispositions qui, chez nous, ont mis au service de l'Etat, depuis tant d'années, l'effort d'un Corps d'Ingénieurs compétents, dévoués, et assurés du lendemain.

Or, Monsieur le Ministre, c'est précisément le prestige qui a depuis longtemps été acquis en France à ces Corps de fonctionnaires, entrés au service de l'Etat, en grand nombre par tradition familiale et tous par vocation, c'est ce prestige qui paraît en ce moment quelque peu attaqué.

Le Président de l'Association des Ponts et Chaussées et des Mines vous rappelait tout à l'heure quelles étaient les attaques récentes dont nos camarades ont été l'objet. Qu'il soit permis à quelqu'un d'extérieur à ces Corps de donner l'impression qu'il en a ressentie lui-même.

Des personnes peu renseignées, apprenant le nombre considérable des travaux dont les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines se trouvent chargés aussi bien au bénéfice de l'Etat que des départements, des communes et de diverses collectivités, sont amenées à penser qu'il y a là quelque chose de peu naturel.

C'est fort exact, cela n'est pas naturel. C'est le résultat d'une organisation admirable et d'une puissance de travail rare.

Nous avons eu l'occasion, nous qui avons lutté avec les futurs Ingénieurs des Mines et des Ponts et Chaussées dans

une lutte cordiale et loyale où ils ont eu le dessus, de constater que les dons naturels et une grande capacité de travail permettent d'arriver dans un temps donné à des résultats auxquels des personnes moins douées n'atteignent pas.

Il ne faut pas s'étonner si la majorité de la nation a de la peine à concevoir que le même fonctionnaire arrive à diriger d'une façon efficace deux, trois ou même quatre services.

Hé bien, cette faculté de travail, cette faculté d'organisation, cette faculté de classement, nous les devons d'une part à notre formation scientifique et d'un autre côté au dévouement absolu des Ingénieurs de l'Etat, qui ne sont pas distraits de leurs intérêts professionnels par des préoccupations d'un autre ordre.

C'est une tradition, dans nos Corps, de consacrer un temps considérable à des études de notre spécialité, que nous sommes obligés de faire dans le calme, en dehors de nos bureaux.

S'il commence à être admis que la somme de travail donnée dans ces conditions n'est pas rémunérée, non seulement sous forme matérielle, mais surtout par un prestige moral auquel nous tenons d'une façon toute spéciale, il ne faudra pas un très grand nombre d'années pour que les jeunes générations se tournent vers des distractions, d'ailleurs parfaitement saines, et consacrent à la musique ou au bridge le temps que des promotions plus anciennes employaient chez elles, souvent au regret de leur famille, à des études de mathématiques ou de résistance des matériaux (*Applaudissements*).

Je me permets donc, Monsieur le Ministre, de joindre la voix de la Fédération des Cadres supérieurs des Services publics à celle du Président de l'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, n'oubliant pas avoir été moi-même un de vos Ingénieurs et sachant combien les techniciens qui sont sous vos ordres peuvent compter sur votre bienveillance pour défendre leur situation morale, à laquelle ils tiennent encore plus qu'à leurs intérêts matériels. (*Applaudissements*)

Je lève mon verre à la prospérité des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines et à celle de leur Chef respecté! (*Applaudissements*)

DISCOURS DE M. BERNARD

Secrétaire de la Fédération des Travaux Publics

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à exprimer tout d'abord mes très sincères remerciements au Comité de l'Association professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines qui, en appelant le Secrétaire général de la Fédération des Travaux publics à prendre la parole ce soir devant vous, me fournit l'occasion de vous exprimer, dans l'atmosphère confiante de ce banquet, la très respectueuse gratitude des divers personnels que je représente : Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat, Ingénieurs du Service vicinal, Inspecteurs du Contrôle de l'Etat et Inspecteurs du Contrôle du Travail, Adjoints techniques, Officiers de Port, Agents de bureau, Chefs cantonniers et Cantonniers, Personnels de la Navigation intérieure, Maîtres et gardiens de phares, pour la très grande bienveillance

que vous avez bien voulu nous manifester au cours des audiences que vous avez bien voulu nous accorder en 1935.

Il nous a été particulièrement sensible de constater que nous n'étions point pour vous des inconnus, qu'au cours de votre brillante et déjà longue carrière politique vous aviez su apprécier notre valeur technique et notre profond dévouement à la chose publique et que, par cela même, nous étions assurés de votre haute estime et de votre agissante sympathie.

Aussi, dans les moments difficiles que nous venons de connaître, alors que nous pouvions craindre le pire pour nos situations, n'avons-nous jamais perdu tout espoir.

Certes, ni nos chefs hiérarchiques, ni nous-mêmes ne sommes sortis indemnes de la rude épreuve de déflation qui a été imposée au Pays, et si notre pensée rassemble les sacrifices successifs et importants que nous avons dû consen-

tir, le bilan que nous en dressons est sévère, et, pour les jeunes fonctionnaires, il est particulièrement douloureux.

Ce n'est pas seulement la rémunération de notre travail qui a été atteinte, mais encore les remboursements et nos frais de service déjà insuffisants et dont nous devons à l'avenir solder une partie plus importante aux lieu et place de l'Etat.

Je ne reprendrai pas les revendications générales des fonctionnaires des Travaux publics que nous avons eu déjà l'occasion de vous exposer — au moins en partie — dans votre Cabinet, ce n'en seraient ni le lieu, ni l'heure. Mais qu'il me soit permis de demander aujourd'hui à notre protecteur naturel de prêter une attention à l'inquiétude qui se manifeste dans tous les rangs de tous les personnels des Travaux publics, inquiétude plus frémissante encore depuis que nous est parvenue la nouvelle qu'un projet de loi viendrait prochainement, sous la prétexte de combattre les cumuls, bouleverser plus profondément et plus injustement encore nos situations.

Nous avons, Monsieur le Ministre, pleine et entière confiance dans votre volonté d'empêcher que les fonctionnaires des Travaux publics continuent, pour des raisons que nous n'avons pu démêler encore, à être traités avec une particulière défaveur par les Pouvoirs publics.

Aussi, au nom de tous les personnels que je représente ici, et qui se placent sous votre haute protection, je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très respectueuse reconnaissance

Monsieur le Président, Messieurs les Directeurs, Messieurs,

J'ai reçu de mes camarades Graffin, Moret, Bailly, Perrin, qui sont ici vos hôtes, l'agréable mission de vous remercier, en leur nom personnel et ou nom de leurs Organisations, d'avoir bien voulu leur réserver ce soir une place à vos côtés.

C'est là une coutume à laquelle il n'a guère été dérogé depuis de longues années, et cependant, malgré son renouvellement périodique, elle n'a rien perdu pour nous de son prix et de sa valeur symbolique. Cet harmonieux rapprochement de tous les personnels qu'elle permet de réaliser pour un instant n'apparaît-il pas chaque année plus indispensable?

Si nous pouvions en douter encore, les sacrifices de même ordre que nous venons tous de subir, comme les dangers communs que nous avons courus et qui nous menacent encore, suffiraient à nous faire comprendre combien il est nécessaire que la grande famille des Travaux publics reste unie, pour n'être point injustement sacrifiée.

Peut-être cette solidarité évidente de nos intérêts a-t-elle été quelque peu oubliée dans certaines circonstances, puisque quelques nuages sont venus jeter leur ombre sur les relations de nos Groupements.

Je souhaite en tout cas que le souvenir des difficultés auxquelles je songe en cet instant, et qui ne sont peut-être que le dernier sursaut d'un passé qui doit à jamais disparaître, s'estompe dans tous les esprits.

Je souhaite que votre nouveau Président, M. Dauvergne, à qui je me permets d'adresser nos respectueuses félicitations, voudra bien poursuivre dans ce sens l'action si bien-faisante de votre vénéré Président d'hier, M. l'Inspecteur général Joyant, à qui je suis heureux d'apporter le témoignage respectueux de tous mes camarades.

Je m'excuse d'avoir trop longtemps retenu votre attention, J'en termine en levant mon verre à la santé de M. le Ministre, de vos hôtes, de votre Président, de MM. les Directeurs, et à votre santé, Messieurs, à l'harmonieuse union de tous les personnels des Travaux publics et aussi au prochain redressement économique et moral de notre cher et beau pays de France (*Applaudissements*)

DISCOURS DE M. LAURENT-EYNAC

Ministre des Travaux Publics

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Si vous avez voulu m'offrir, mon cher Président, parmi les écueils redoutables de la situation présente et selon votre mot même un « havre de calme et de repos », vous y avez parfaitement réussi, puisque vous m'avez donné l'occasion de prendre ce soir un contact à la fois utile et heureux avec les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et les Ingénieurs des Mines, et il m'est particulièrement agréable qu'à ce havre de calme et de repos soit venu également prendre quelque réconfort notre Rapporteur au Sénat, l'excellent Président Milan. (*Applaudissements.*)

Je suis en effet infiniment heureux, et je vous demande de ne pas voir la courtoisie d'après dîner ou je ne sais quelle courtoisie de Ministre envers ses collaborateurs.

Je suis infiniment heureux d'être le Chef de ce Corps que vous avez voulu confondre dans une même entité, qui comprend les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et les Ingénieurs des Mines

Je sais quels services ils ont rendus au Pays et, au sur-

plus, j'ai eu, depuis bientôt huit mois, l'occasion d'apprécier non pas seulement leur compétence et leur conscience professionnelle, non pas seulement leurs qualités techniques, mais encore la valeur morale de leur collaboration

Je sais qu'ils constituent l'armature d'un Ministère des plus importants pour la vie nationale, et s'il m'a été donné de constituer ailleurs une Administration nouvelle, j'ai pu apprécier quel peut être, pour un Ministre des Travaux publics, le concours dévoué qu'apportent de grands Corps comme ceux des Ponts et Chaussées et des Mines.

Au surplus, Messieurs, l'hommage que je vous rends n'est pas seulement la politesse d'un soir. Le Corbeiller y faisait allusion tout à l'heure. J'ai eu l'occasion de vous rendre autrement qu'en paroles un hommage particulièrement significatif. J'ai connu intimement un Sous-Secrétaire d'Etat qui, ayant la responsabilité de constituer un Corps nouveau d'Ingénieurs civils de l'Aéronautique, s'était tourné vers l'exemple de vos Corps pour y trouver les indications et les enseignements nécessaires. Vous avoir pris pour modèles à une époque déjà lointaine était un hommage qui devait certainement me conduire dans la maison du boulevard Saint-Germain (*Applaudissements.*)

Et je vous suis reconnaissant, mon cher Président, de m'avoir fait part avec un sentiment de contante franchise de l'essentiel des préoccupations qui vous ont assaillis en ces derniers mois.

Nous ne souffrons, certes pas d'une disette d'interpellations, et je vous suis particulièrement reconnaissant de n'en avoir pas ajouté une nouvelle à celles qui s'efforcent d'attenter à la vie d'un Gouvernement qui est bien décidé d'ailleurs à ne pas mourir. (*Applaudissements.*)

Mais je veux, avec vous, considérer des soucis qui sont légitimes et dont vous avez apporté ici de fortes justifications.

On a pris prétexte de quelques cas exceptionnels qui furent plus fréquents dans le passé qu'ils ne le sont demeurés. Les généralisations hâtives ont fait le reste et dans ce Pays qui garde une faculté de s'émouvoir si spontanée, il arrive que l'indignation précède l'inflation. (*Applaudissements.*)

Le Ministre des Travaux publics a eu quelques batailles à livrer contre la légende. Il s'y est efforcé et fort avant qu'ait été constituée la Commission des Economies, je m'étais employé à chercher à l'intérieur de notre Maison la possibilité d'utiliser la limitation des rémunérations les plus importantes pour redresser certaines situations angoissantes; nous eussions fait taire une irritante querelle. Mais cette œuvre particulière à notre Ministère, et qui eût été plus exactement appropriée à nos besoins, adaptés à notre exigence même, a été conduite difficilement par la nécessité où s'est trouvé le Gouvernement de rechercher une œuvre d'ensemble dans son effort de déflation dont vous avez bien voulu reconnaître qu'il avait été, à une heure de la vie du Pays, indispensable. Le Gouvernement s'est trouvé dans l'ingrate obligation d'imposer à la Nation de proportionner enfin ses dépenses à ses recettes, et il a dû envisager des formules générales.

Je me suis efforcé alors, et je crois y avoir réussi, d'être votre défenseur. C'est pourquoi je me tourne vers ceux qui ont pu être anxieux d'un éventuel projet de loi sur les cumuls. S'il reproduit des dispositions auxquelles nous étions parvenus dans l'avant-projet des décrets-lois dès fin octobre 1935, je ne crois pas que votre émoi soit légitime. Car à ce moment-là, votre Ministre des Travaux publics avait veillé à ce que les mesures d'aménagement nouvelles prévues pour nos Corps fussent équitables: étant donné les conditions dans lesquelles avaient été précédemment fixés les traitements, les considérations qui étaient intervenues à ce moment-là, certains de vos traitements avaient été en effet chiffrés au-dessous des conditions réelles de rémunération, compte tenu des indemnités, il eût été injuste de supprimer ou de réduire ces indemnités dans des conditions exorbitantes. (*Applaudissements.*)

Dès lors, si le projet de loi tient compte des dispositions mêmes auxquelles était parvenu le décret-loi, je pense que vous pourrez être rassurés. Je ferai un effort nouveau puisqu'aussi bien j'en avais déjà tenté pour que l'essentiel de votre Statut soit maintenu. Il est une garantie traditionnelle de votre force. J'entends qu'il soit sauvegardé, car j'estime que des Corps comme les vôtres doivent être ménagés car ils sont indispensables au service de la Nation.

On invoquait tout à l'heure devant moi non pas seulement des préoccupations matérielles, mais des préoccupations morales.

Pour les préoccupations matérielles, je pense que les ré-

munérations et indemnités pour services rendus doivent être maintenues.

Pour les préoccupations morales, je dois ajouter qu'il serait dangereux pour une démocratie comme la nôtre d'écarter de son service, d'enlever la foi, la conviction, le dévouement à des Corps qui restent l'honneur d'un pays. Il y aurait là, pour l'avenir, un problème national extrêmement grave si le service de la Nation était déserté par ceux-là même qui, par tradition, par formation familiale, restent fidèles au service du Pays. Il faut les garder. Soyez assurés que votre Ministre des Travaux publics saura y consacrer son effort et sa foi. (*Applaudissements.*)

Vous avez, mon cher Président, fait allusion à la nécessité pour vos camarades de demeurer attentifs, en dehors du développement technique, à l'évolution économique et sociale, et vous avez rappelé la glorieuse mémoire de deux des vôtres, Frédéric Le Play et Georges Sorel.

Ce double exemple peut certes vous inspirer, mais je souligne combien vous êtes heureusement inspirés d'avoir porté là aussi vos préoccupations.

Il est bien de servir le Pays dans la construction de ponts, dans la construction de barrages, mais des hommes comme vous, par leur formation même, doivent apporter aujourd'hui le fruit de leurs réflexions d'hommes de sciences et de techniciens à la réalisation d'un Idéal meilleur pour tous les Français.

Vous l'avez dit avec raison et je veux le souligner encore, notre Ministère des Travaux publics est aujourd'hui devenu l'un des instruments les plus indispensables, et dont l'utilité est la plus immédiate, dans la vie économique du Pays; il est le Ministère des Transports, des Grands Travaux, de l'Energie.

Ministère des Transports, il faut rechercher une coordination; il n'est pas possible que le chemin de fer, la route, la voie navigable, le transport aérien, la marine marchande soient autant de postes contradictoires et que l'Etat français se fasse à lui-même concurrence et ruine par des déficits accumulés, par des insuffisances d'exploitation additionnées aux charges croissantes de la route, le contribuable français.

C'est toute une politique de coordination qui doit être poursuivie, en dépit des difficultés présentes.

Le Ministre des Travaux publics a constitué à cet effet un Comité supérieur de Coordination, qui réunit les Directions de chemins de fer, des voies navigables et des ports aériens.

C'est un effort systématique et d'ensemble qui s'impose: il était indispensable, et les nécessités du temps présent le rendent plus impérieux encore.

De même dans l'ordre de la politique des grands travaux, c'est votre Ministère qui a apporté au chômage un secours immédiat, en faisant appel à une main-d'œuvre non spécialisée et en ouvrant des chantiers sur l'ensemble du territoire.

Notre politique de l'Energie doit assurer au Ministère des Travaux publics une entente entre la politique minière, la politique de l'électricité et celle du charbon et du bois.

Le Ministre des Travaux publics ne pourrait, sans votre concours, sans votre collaboration précieuse, faire face à tant de devoirs si multiples, si pressants qui s'imposent à lui présentement de si impérieuse façon.

Il vous fait appel. Il sait qu'il peut avoir confiance dans ces Corps disciplinés et compétents.

Vous êtes au service du Pays, et servir est votre préoccupation principale, qui l'emporte sur les soucis matériels. Je tiens à vous assurer de la reconnaissance du Gouvernement et aussi de ma gratitude personnelle, et je veux, en vous rendant hommage, en vous remerciant pour un tel exemple, saluer ici votre Président d'hier, M. Joyant, rendre

hommage à votre Président d'aujourd'hui, M. Dauvergne, en le remerciant de ses paroles de bon accueil, et lever mon verre à la collaboration chaque jour plus fructueuse que vous apportez aux Travaux publics et à l'ensemble de l'Economie nationale, dont notre Maison doit rester la plus utile servante. (*Applaudissements.*)

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ

Réunion du 19 Janvier 1936

(*Première séance*)

Etaient présent :

Présents : MM. JOYANT, DAUVERGNE, HUPNER, GEX, CASSAGNAC, MORANE, BEAU, RENAUD, BORDIER, LAPEBIE, PROT, RIDET, BUISSON, BISCH, RENAULT, de FARGUES, MAYER.

Excusés : M. de BERG.

Procès-verbal de la dernière réunion.

M. DAUVERGNE donne connaissance des observations présentées par MM. BRIANCOURT et QUESNEL, au sujet de la rédaction du paragraphe relatif à l'avancement des Ingénieurs en service détaché. Cette observation a pour objet de remplacer la phrase : « les Ingénieurs en service détaché n'ont pas été favorisés par rapport à ceux du cadre normal » par la suivante : « en ce qui concerne le pourcentage des avancements au choix accordés par rapport au nombre total des Ingénieurs de chaque catégorie, les Ingénieurs en service détaché n'ont pas été favorisés que ceux du cadre normal ».

Le Comité prend acte de cette observation de MM. BRIANCOURT et QUESNEL, qui sera insérée au procès-verbal.

Pourvois en Conseil d'Etat.

M. le Président donne connaissance de la situation en fin d'année des pourvois contre les décisions administratives qui ont été présentés par M. G. MAYER, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, mis à la retraite par anticipation au 1^{er} juillet 1934 et décédé depuis, pourvois que le P.C.M. a soutenus. Les pourvois visent deux décisions du ministre des Travaux Publics, la première relative à un ordre de reversement qui aurait eu pour effet de faire reverser à M. Mayer, après sa mise à la retraite, une part des indemnités qu'il avait touchées alors qu'il

était en activité de service. M. le ministre des Travaux Publics ayant annulé l'ordre de reversement par une décision datée de la veille de l'introduction du pourvoi, et d'ailleurs ignorée des intéressés, le Conseil d'Etat a déclaré que le pourvoi était sans objet.

Le deuxième pourvoi vise le taux de liquidation de la retraite de M. Mayer pour lequel il a été tenu compte de l'abattement de 20 % sur les indemnités, ordonné par M. le ministre des T.P., pour le premier semestre 1934. Ce pourvoi est actuellement en cours.

M. JOYANT indique également que la requête gracieuse introduite auprès du ministre de T.P. par le P.C.M. et par trois camarades en activité, au sujet de la décision abattant de 20 % les indemnités de l'article 2 des Ingénieurs, n'a pas reçu de réponse. Il n'a pas été jugé opportun de la faire suivre de pourvois au contentieux.

Indemnités du ministère de l'Air.

D'après les renseignements obtenus au ministère de l'Air, une lettre du 24 décembre du ministère des Finances a admis le rétablissement des indemnités accordées aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées, dans les conditions prévues par les textes antérieurs au décret-loi de 1934 sur les cumuls.

Cette lettre, de rédaction très générale, prévoit qu'en ce qui concerne les cumuls d'emplois, la Commission instituée par décret du 25 octobre 1934 n'ayant pu statuer sur la totalité des cas qui lui étaient soumis, ils seraient considérés provisoirement comme ayant été régulièrement autorisés, quand ils résulteraient de règlements antérieurs. La lettre précise également qu'en ce qui concerne l'attribution d'indemnités aux fonctionnaires qui, accessoirement aux fonctions qu'ils remplissent dans un Ministère, collaborent à un service public géré par une autre col-

lectivité ou une administration différente, ces indemnités pourraient être provisoirement servies aux intéressés sous réserve qu'elles soient allouées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le paiement des indemnités dues aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées pour la surveillance des travaux pour le compte du ministère de l'Air, pourra donc reprendre incessamment.

Une lettre analogue du Ministère des Finances aurait été également adressée à d'autres Ministères, notamment au Ministère des Travaux Publics.

Informations générales.

M. HUPNER donne connaissance d'un extrait d'arrêt du Conseil d'Etat en date du 27 mars 1931 annulant une décision de M. le Ministre des Travaux Publics relative au reclassement militaire de M. Pitteau, Ingénieur des Ponts et Chaussées. Cette décision se fonde sur le fait que le décret qui devait préciser les conditions du reclassement des fonctionnaires des T. P. n'a jamais été pris. Cet arrêt est déjà ancien, mais il semble qu'il n'ait pas, à l'époque, été communiqué aux camarades qu'il est susceptible d'intéresser.

Nomination des délégués de groupes.

Le bureau a reçu les résultats de l'élection des délégués de groupes.

M. BOUTÉT a été élu délégué du groupe de l'Est.

M. LUZINIER, délégué du groupe de Bordeaux.

M. CLAUDON, délégué du groupe de l'Ouest.

M. MUFFANG, délégué du groupe du Nord.

Le groupe de Marseille n'a pas encore fait connaître le nom du camarade qui remplacera M. VILLEVIELLE.

Le Groupe colonial ayant des difficultés à trouver un représentant résidant à Paris a manifesté l'intention de ne pas remplacer officiellement M. BORDIER, qui continuera à assister officieusement aux délibérations du Comité

Réglementation des cumuls et indemnités.

M. DAUVERGNE donne connaissance des renseignements sommaires qu'il a recueillis à la Présidence du Conseil sur l'état actuel de la question des cumuls et indemnités. Un projet de loi aurait été élaboré. On ne sait encore quand ce projet de loi sera soumis au Parlement ni même s'il sera déposé.

Le Comité suivra la question, en vue d'obtenir, s'il y a lieu, les aménagements nécessaires.

Réorganisation du Ministère des Colonies.

M. BORDIER fait connaître que le projet de décret modifiant le statut des Ingénieurs du Ministère des Colonies serait actuellement mis au point; il demande que le P.C.M. reprenne contact avec le Cabinet du Ministre pour prendre connaissance du texte définitif, ainsi qu'il avait été convenu lors de l'entrevue qu'avait eue M. Joyant avec le Ministre.

Rapport financier.

M. de FARGUES donne lecture de son rapport financier qui figure *in extenso* au bulletin. Il attire l'attention sur l'importance du déficit causé par la réduction des recettes de publicité du bulletin. M. JOYANT demande aux membres du Comité qui resteront en fonctions d'examiner la question du bulletin au cours d'une séance ultérieure.

Rapport moral.

M. le Président donne connaissance du rapport moral dont il donnera lecture à l'Assemblée générale.

Les termes de ce rapport sont approuvés par le Comité.

Au moment de la clôture de la dernière séance du Comité de 1935, M. DAUVERGNE, seul Vice-Président restant en fonctions, adresse à M. JOYANT, au nom du Comité, ses plus vifs remerciements pour l'activité avec laquelle le Président sortant a, au cours de sa présidence, défendu les intérêts des Ingénieurs, pour la bienveillance qu'il a marquée à chacun d'eux et pour le dévouement qu'il a apporté à l'accomplissement d'une tâche souvent ingrate.

M. DAUVERGNE associe à ses remerciements les membres sortants du bureau, MM. de BERG, SCHWARTZ, HUPNER, B. RENAUD, NINCK, AUGUSTIN et VILLEVIELLE et tout spécialement MM. de BERG, SCHWARTZ, HUPNER et RENAUD dont la participation active aux travaux du Comité a été appréciée de tous.

M. RENAUD approuvé par l'unanimité du Comité insiste sur la tâche lourde et ingrate qui a été assumée par M. SCHWARTZ qui a défendu, avec vigueur et succès, les intérêts professionnels du P.C.M. au sein des Commissions d'Economies et de réorganisation administrative.

Le Comité s'associe aux paroles de MM. DAUVERGNE et RENAUD et applaudit chaleureusement le Président sortant.

La séance est levée à 11 h. 45.

Réunion du 19 Janvier 1936

(Deuxième séance)

Le Comité se réunit à 17 heures aussitôt après l'Assemblée Générale.

Présents : MM. PARENT, DAUVERGNE, GEX, CURET, CHAUDON, BUISSON, RI-

CARD, RENAULT, MORANE, CHAVAGNAC, LUSINIER, BEAU, GENTHIAL, LUDINART, LAPEBIE, PROT, BOUTET.

Absent excusé : M. RODHAIN.

M. l'Inspecteur Général PARENT, en tant que doyen d'âge, prend la présidence du nouveau Comité et fait connaître qu'il doit être procédé à l'élection du nouveau bureau.

M. DAUVERGNE, au nom de ses collègues du Comité, propose l'élection de M. Parent à la présidence. Cette élection est justifiée par l'expérience et l'autorité de M. Parent et par l'efficacité de sa collaboration aux grandes Commissions ministérielles d'économies et de réorganisation administrative; la candidature de M. Parent serait assurée de l'unanimité des suffrages.

M. PARENT remercie M. Dauvergne, ainsi que les membres du Comité de leur confiance, mais refuse d'occuper un poste autre que celui de Vice-Président. Il propose de porter à la présidence M. DAUVERGNE qui est nommé à l'unanimité. Sont ensuite nommés Vice-Présidents : MM. PARENT, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, RODHAIN, Inspecteur Général des Mines, et RENAULT, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

MM. de FARGUES et MAYER sont respectivement maintenus dans les fonctions de Trésorier et de Secrétaire du Comité, M. CURET est désigné comme Secrétaire-adjoint.

M. DAUVERGNE prend la présidence du Comité et fixe la date de la prochaine séance au mardi 11 février à 14 h. 30.

Il demande au Comité de désigner les représentants de l'Association à la Fédération des Cadres Techniques supérieurs. Conformément aux propositions précédemment formulées par M. le Président JOYANT, le Comité est d'avis que M. de BERG, Président en exercice de cette Fédération, conserve ses fonctions. MM. PARENT et RENAULT, Vice-Présidents du P.C.M. sont désignés en remplacement de M. Joyant et de M. Schwartz.

Le Comité désigne ensuite M. DAUVERGNE pour le représenter, le 30 janvier, au banquet du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Publics.

Une intervention sera faite auprès de MM. les Ingénieurs en Chef PARMENTIER et GASPARD, chargés d'un service de navigation et membres du

P.C.M., pour que l'un d'eux veuille bien représenter le P.C.M. le 28 janvier, à la prochaine assemblée et au déjeuner de la Ligue générale pour l'aménagement des Eaux, dont le P.C.M. fait partie.

M. PROT demande au Comité des instructions sur les modifications qu'il convient d'apporter à la contexture du Bulletin, en vue de réduire le déficit de cette publication.

Le Comité est unanime à estimer que la présentation extérieure doit continuer à être faite avec le plus grand soin. Au premier examen, il semble que les économies doivent porter sur la réduction des textes relatifs aux adjudications et aux documents administratifs.

M. DAUVERGNE demande à M. Prot d'apporter à la prochaine réunion un état détaillé, par nature de dépenses, des frais afférents au Bulletin. L'examen des différents postes de cet état permettra au Comité de se prononcer sur les aménagements nécessaires.

Le Comité, saisi de la question des nouveaux services qui ont été créés au Ministère et qui ne sont pas encore mis en route, charge son Président d'insister auprès de M. le Directeur du Personnel pour que les postes ainsi institués soient immédiatement pourvus de titulaires.

M. DAUVERGNE fera une démarche dans ce sens auprès du Directeur du Personnel en même temps qu'il lui transmettra le vœu émis le 19 janvier par l'Assemblée Générale du P.C.M. et proposant diverses mesures en vue de remédier à la crise actuelle des avancements.

Le Comité délègue à M. de FARGUES, Ingénieur des Ponts et Chaussées, trésorier de l'Association, les pouvoirs nécessaires pour effectuer toutes opérations de trésorerie au nom de l'Association, et notamment délivrer quittance des sommes recues, opérer les versements, les retraits de fonds aux établissements financiers, effectuer toutes opérations concernant les titres appartenant à l'Association, signer tous transferts, opérer ou faire opérer tous remboursements ou cotisations.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire :
A. MAYER.

Le Président
H. DAUVERGNE.

AVIS

La prochaine réunion du Comité d'Administration du P. C. M. aura lieu le mardi 17 mars 1936. Selon la tradition, le Groupe de Paris organise ce jour là, à la Maison des X, un déjeuner auquel tous les camarades de

passage à Paris sont cordialement invités à prendre part.

La réunion suivante est prévue pour le mardi 28 avril. Les réunions ultérieures auront lieu, en principe, le quatrième mardi du du mois.

ACTIVITÉ DES GROUPES

GROUPE DES MINES

Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 1936

Étaient présents :

M. LEPRINCE-RINGUET, Président,

MM. LOIRET, de COUTARD, DAUVERGNE, DEMAY, DESCOMBES, DURAND, FRIEDEL, GANIERE, JARLIER, LAFAY, LEJEUNE, LEVY, RABY, THIBERGE, TIVOLLE, WEILL, ARMANET, BABOIN, DELACOTE, DUHAMEAUX, THIBAUT et VIEUX.

Contrôle des autocars.

L'unanimité des membres présents du Groupement s'est montrée favorable au maintien des dispositions actuellement prescrites par les Préfets dans les Départements, dispositions qui peuvent varier d'ailleurs d'un Département à l'autre en raison des mesures spéciales prescrites par certains Préfets et des situations particulières à certains Départements.

Toutefois si, en raison de ces situations particulières, l'unification des tarifs des visites ne paraît pas actuellement opportune, il paraît possible d'envisager un tarif maximum qui pourrait être fixé à 60 francs par visite de véhicule.

En second lieu, il paraît souhaitable de mettre à profit l'augmentation du nombre de visites à la suite de la mise en vigueur de la coordination pour unifier, entre les divers arrondissements minéralogiques, les taux de répartition des honoraires entre les parties prenantes.

M. TIVOLLE ET M. DURAND insistent sur le fait que le contrôle des autocars, en permettant à certains subdivisionnaires de pourvoir aux dépenses d'une automobile, a amélioré sensiblement l'exécution et le rendement des fonctions essentielles du Service des Mines.

Contrôle des véhicules de transports publics de marchandises.

Un examen d'ensemble fait ressortir que ce nouveau service commence à s'organiser dans un certain nombre de départements, les Préfets faisant généralement appel au concours du service des Mines en raison des garanties offertes.

M. le Président et les Ingénieurs en chef ont insisté sur le fait que ce nouveau service ne doit réduire, en aucune façon, l'activité du service des Mines dans l'exécution de ses fonctions essentielles (contrôle des mines, carrières, appareils à vapeur, etc...).

Il permettra, au contraire, grâce aux rémunérations d'ailleurs modérées qu'il comporte, l'emploi d'une automobile par les subdivisionnaires et le service de ceux-ci qui, dans la plupart des cas, était difficilement assuré faute de moyens de transports souples et rapides, se trouvera notablement facilité et amélioré.

Compte tenu de ces observations primordiales et n'ayant en vue que l'intérêt général et la bonne exécution du service, le Groupement ne voit aucune objection à ce que le service des Mines prête son concours au Contrôle des transports publics de marchandises.

Commission des Economies, Commission des Cumuls

M. LOIRET fait un résumé des conclusions auxquelles ont abouti les travaux de la Commission des Economies instituée au Ministère des Travaux Publics. Les indemnités afférentes aux services accessoires subiraient tout d'abord un prélèvement de 10 % au profit de l'État, puis, au titre de l'article 4 du décret de 1907, un prélèvement progressif avec l'importance des indemnités et dont le produit servirait à améliorer les allocations versées au titre de l'article 2, une caisse commune de compensation étant instituée entre les services des Ponts et Chaussées et des Mines.

La Commission des Cumuls n'a pas suivi cette suggestion, elle a estimé que la rémunération globale d'un fonctionnaire devait être limitée au traitement de la classe supérieure du grade supérieur, majoré de 25 %.

M. Loiret insiste sur la nécessité, pour les fonctionnaires du Service des Mines, d'exercer, comme par le passé, leur activité en ayant toujours en vue l'intérêt général et de manière à ce qu'aucun abus ne soit jamais constaté dans leur service.

Vœux des Ingénieurs T.P.E. de la Région du Nord.

M. le Président donne connaissance d'un certain nombre de vœux émis le 26 octobre 1935 par les Ingénieurs T. P. E. du Nord et du Pas-de-Calais réunis.

Le Groupement reconnaît le caractère justifié d'un certain nombre de ces vœux et notamment :

a) d'une majoration des indemnités de tournées souterraines;

b) d'une amélioration des moyens matériels mis à la disposition des subdivisionnaires.

M. THIBAUT signale, sur cette dernière question, l'insuffisance des frais de déplacement en automobile alloués au service des Mines. Les services des Ponts et Chaussées sont notablement plus favorisés à ce sujet; en particulier, ces frais de déplacement ne dépasseraient pas, pour l'ensemble du service des Mines, les crédits alloués à un seul service important de la navigation. Le total des crédits accordés au service des Mines pour frais de déplacement en automobile n'est actuellement que de 180.000 francs par an alors que les besoins réels s'élèveraient à 650.000 francs. La Direction des Mines a fait auprès de la Direction des Routes une démarche en vue de l'augmentation des crédits correspondants. Il s'agit là d'une mesure intérieure au Ministère et qui, de ce chef, ne paraît pas impossible à résoudre.

Bureau de Documentation minière.

M. le Président fait un exposé des conditions dans lesquelles serait appelé à fonctionner le Bureau de Documentation minière qui a été institué par un décret du 30 octobre 1935.

Des cotisations sont établies sur les produits minéraux franchissant la frontière douanière; le produit de ces cotisations doit pourvoir aux dépenses nécessitées par le fonctionnement du bureau de documentation minière, et, dans un maximum de 450.000 fr., aux dépenses d'autres services institués au Ministère des Travaux Publics.

Un décret du 26 novembre 1935 a organisé ce bureau qui comprend notamment un Inspecteur Génér-

al ou un Ingénieur en Chef, un Ingénieur ordinaire et un Ingénieur T.P.E.

Cette organisation se justifie par la nécessité de produire rapidement une statistique aussi complète que possible de la nature des produits, de leur origine, de leur destination et de leur mode d'acheminement. Cette statistique est appelée à rendre les plus grands services pour la préparation de la mobilisation industrielle.

Le bureau de documentation s'occupera en outre de la statistique annuelle des produits minéraux métropolitains et coloniaux; il apportera sa collaboration aux services de la Carte géologique et procédera à un inventaire de toutes les richesses minérales nationales

Avancement des Ingénieurs des Mines.

M. THIBAUT expose la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent les Ingénieurs des Mines, du point de vue de l'avancement; en particulier les Ingénieurs de la promotion voisine de la sienne ne seraient pas promus Ingénieurs en Chef avant l'âge de 49 ans. A son avis, des mesures devraient être prises pour que cette promotion intervienne vers l'âge de 42 ans.

Appuyé par M. DURAND, il demande que le Groupement intervienne auprès du P.C.M. en vue d'étudier les moyens d'apporter un remède à cette situation.

M. LEPRINCE-RINGUET fait remarquer que la situation, pour les Mines, n'est pas encore très grave; on n'a jamais évité dans le passé, étant donné l'étroitesse du Corps, des variations assez étendues dans l'âge de promotion des Ingénieurs en Chef et les promotions entre 42 et 44 ans n'ont pas été exceptionnelles à certaines époques.

M. DAUVERGNE demande à M. Thibault et à M. Durand de mettre à profit l'Assemblée Générale du P.C.M. qui doit se tenir le 19 janvier, pour faire devant cette Assemblée un exposé de la question qui intéresse, non seulement le Corps des Mines, mais, dans une proportion encore plus forte, le Corps des Ponts et Chaussées.

Procès-verbal de l'audience accordée le 24 janvier 1936 par le bureau du Groupement des Ingénieurs des Mines au bureau des Ingénieurs T. P. E. Mines

Assistaient à la réunion :

— Pour le Bureau du Groupement des Ingénieurs des Mines, M. l'Inspecteur général LEPRINCE-RINGUET, président, MM. DAUVERGNE et MAYER;

— Pour le Bureau des Ingénieurs T. P. E. Mines, MM. BAILLIEZ et VIGNON.

MM. Bailliez et Vignon font part de l'inquiétude

qui se manifeste parmi les Ingénieurs T. P. E. en raison des bruits d'une réduction éventuelle de leurs fonctions officielles et en raison de la précarité de certaines fonctions accessoires. Les tendances au self-contrôle qui se développent à l'intérieur de nombreuses professions conduisent en effet à la disparition des attributions officielles des représentants de l'Etat.

Ils demandent à fixer d'une manière aussi solide

que possible les attributions officielles du Service des Mines, de façon à renforcer et à valoriser la situation des fonctionnaires de ce Service.

M. Leprince-Ringuet répond qu'il ne saurait être question, dans la situation actuelle des finances publiques, de majorer les traitements des fonctionnaires du Service des Mines. Par contre, il a paru possible, sans nuire à la bonne exécution des fonctions essentielles du Service des Mines, d'étendre l'activité des Ingénieurs de ce Service au Contrôle, par voie d'expertises, des appareils à pression de gaz et des véhicules de transports en commun. Les honoraires correspondant à ces occupations accessoires ont permis une amélioration de la situation des Ingénieurs, tout en facilitant la bonne exécution du service, grâce aux avantages pécuniers qui permettent l'emploi d'une automobile.

MM. Bailliez et Vignon demandent le rétablissement des taxes d'épreuves des appareils à vapeur. Les industriels ne s'expliquent pas, en effet, que les épreuves d'appareils à gaz comprimé soient onéreuses, alors que celles des appareils à vapeur sont gratuites.

M. Leprince-Ringuet fait connaître les raisons qui ont conduit le Ministère des Finances à supprimer les taxes d'épreuves d'appareils à vapeur : faible valeur annuelle du produit de ces taxes et complications de l'ancien mode de recouvrement. Peut-être celui-ci aurait-il pu recevoir certaines simplifications qui eussent permis le maintien des taxes, d'ailleurs peu onéreuses pour l'usager. Il serait intéressant, à ce sujet, que le Bureau des Ingénieurs T. P. E. se rapprochât de l'Administration des Finances.

MM. Bailliez et Vignon demandent que les intérêts des Ingénieurs T. P. E. soient sauvegardés dans l'organisation en cours des visites de véhicules de transports publics de marchandises.

M. Leprince-Ringuet indique que l'importance du nombre de véhicules oblige certains ingénieurs en chef à avoir recours à un personnel extérieur au service; mais dans tous les cas le contrôle effectif de l'Administration subsistera et les intérêts des Ingénieurs T. P. E. ne seront pas oubliés. Il ajoute, en ce qui concerne plus spécialement les appareils à vapeur, que les fonctions essentielles du Service des

Mines ne seront pas réduites; seules sont envisagées des modifications de détail à l'organisation actuelle, concernant notamment la tenue des registres répertoires et l'obligation de visiter périodiquement les appareils à vapeur. D'autre part, l'activité du Service des Mines sera en cette matière bien mieux employée au contrôle des appareils à vapeur à haute pression, des appareils à gaz comprimé, des compresseurs, tuyauteries et appareils de synthèse. Il s'agit là d'une nouvelle technique, beaucoup plus intéressante pour le Service que celle des appareils à vapeur qui est aujourd'hui complètement au point.

MM. Bailliez et Vignon insistent sur l'intérêt qui s'attache à ce que les moyens matériels mis à la disposition des Ingénieurs T. P. E. soient améliorés (automobiles, téléphones, machines à écrire); ils font valoir notamment que les frais de tournées sont loin de couvrir les frais d'entretien de la voiture.

M. Leprince-Ringuet est également d'avis qu'il est désirable dans certaines circonscriptions de donner aux Ingénieurs plus de facilités matérielles, qui ont déjà été accordées dans plusieurs cas. En outre, il paraît intéressant qu'une nouvelle répartition des frais de déplacements soit faite entre les diverses subdivisions, de manière à favoriser les subdivisions plus spécialement minières, cela en raison du fait que les honoraires pour visites d'autocars doivent supporter une partie des frais de déplacements des Ingénieurs.

Se plaçant à un point de vue plus général, M. Dauvergne expose qu'à son avis la meilleure façon de renforcer la situation actuelle des Ingénieurs du Service des Mines est de faire en sorte que leurs fonctions accessoires soient permises par les textes législatifs en préparation sur le cumul des fonctions. La question sera suivie très attentivement par le P. C. M.

M. Leprince-Ringuet donne à MM. Bailliez et Vignon l'assurance que le Groupement des Ingénieurs des Mines ne demande qu'à collaborer avec celui des Ingénieurs T. P. E., de manière à défendre les intérêts professionnels des deux Corps, dans la mesure où ceux-ci sont conformes à la bonne exécution du service et aux intérêts généraux de la Nation.

MM. Bailliez et Vignon assurent que le Groupement des Ingénieurs T. P. E. est entièrement d'accord au sujet de cette collaboration.



NOTE TECHNIQUE

Les essais d'éclairage de la « Route Bleue » dans le département de la Nièvre

La route nationale N° 7, au voisinage de Nevers, vient d'être le théâtre d'essais d'éclairage organisés par le « Comité Central de la Route Bleue ». Cet organisme qui a pour objet essentiel la propagande en faveur de l'itinéraire Paris-Nice par Nevers, Saint-Etienne et Valence, et groupe à cet effet des représentants des diverses collectivités locales, a mis au rang de ses préoccupations la possibilité d'éclairer les grands itinéraires routiers. Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition de loi de M. Emile Perrin, député de la Nièvre, membre du Groupe Parlementaire de la Route Bleue.

Le Comité de la Route Bleue a demandé à un certain nombre de sociétés spécialistes de réaliser un éclairage type sur un tronçon de 1.500 mètres environ; la Compagnie d'Electricité Loire et Nièvre a obtenu de M. le Ministre des Travaux publics l'autorisation, sous le régime de la permission de voirie, de construire et d'exploiter les installations.

Les essais ont commencé en juin 1935 et se poursuivent actuellement. Ils ont pour double objet de préciser les caractéristiques d'un bon éclairage de route et de rechercher les moyens propres à obtenir ces caractéristiques.

Les expériences ont été réalisées en faisant varier :

- L'écartement (40, 45 et 50 mètres) et la hauteur (7 m. 50, 8 m 50 et 9 m 50) des foyers;
- Le type des appareils d'éclairage;
- Le type des lampes (lampes à incandescence 220 v. et 25 v., lampes à vapeur de sodium);
- L'intensité de l'éclairage;

et en mesurant :

- Des éclairagements horizontaux et verticaux;
- La brillance de la route et la brillance d'obstacles;
- Les distances de visibilité d'obstacles.

Au total, l'installation a subi 36 transformations qui ont permis de réunir 3 600 mètres.

Après ces nombreux avatars, elle a pris des formes plus stables, inspirées des enseignements de l'expérience, formes sous lesquelles elle a été présentée à de nombreuses personnalités. Nous disons « des formes » car l'éclairage peut être actuellement réalisé soit avec des lampes à incandescence, soit avec des lampes à vapeur de sodium. Les caractéristiques de ces dispositions sont indiquées dans le tableau ci-après.

L'alimentation est aérienne; mais il semble bien que pour un réseau de caractère permanent, la solution souterraine soit préférable.

	Lampes à incandescence	Lampes à vapeur de sodium
Disposition des supports	unilatérale	unilatérale
Hauteur des feux . . .	9 m 50	9 m 50
Distance du foyer à l'axe de la route		
Espacement des foyers	45 m 00	40 m 00
Largeur de la route	7 m 00	7 m 00
Puissance de la lampe . . .	200 ou 300 w	100 w
Tension d'alimentation .	200 v.	440 v à l'amorçage, 175 v en service
Systeme d'alimentation	dérivation sur 210 v	dérivation sur 210 v. avec un transformateur à fuite par lampe

Les lanternes comportent un système de visières réglables, limitant l'angle d'ouverture à une valeur convenable pour éviter l'éblouissement. Chaque visière pouvant subir facilement sur place le réglage individuel que rendent indispensable les variations du tracé et du profil de la route.

De nombreuses recherches ont montré — et les essais dont nous parlons ont confirmé — qu'un bon éclairage doit faire de la route une surface lumineuse de brillance aussi uniforme que possible, devant laquelle les obstacles viennent former des écrans sombres. En raison de l'extrême sensibilité de l'œil humain, une brillance faible suffit pour obtenir une excellente visibilité. Mais la sensibilité oculaire est détruite par l'éblouissement que produit, dans trop d'éclairages mal réalisés, la vision directe des foyers.

Ajoutons que l'uniformité de la brillance est d'autant plus facile à réaliser que le revêtement est plus rugueux : les routes lisses sont striées par effet spéculaire, de raies alternativement brillantes et sombres.

En assurant et en maintenant la rugosité des chaussées, on favorise donc à la fois la stabilité des véhicules et l'uniformité de l'éclairage.

Les photographies montrent que les résultats obtenus sont des plus satisfaisants. Les foyers sont invisibles grâce aux visières réglables, la brillante est très régulière, les obstacles sont nettement distingués à plusieurs centaines de mètres; l'énergie mise en jeu est relativement faible (2 kw. 5 par km. avec les lampes sodium, 4 kw. 5 à 6 kw 5 par

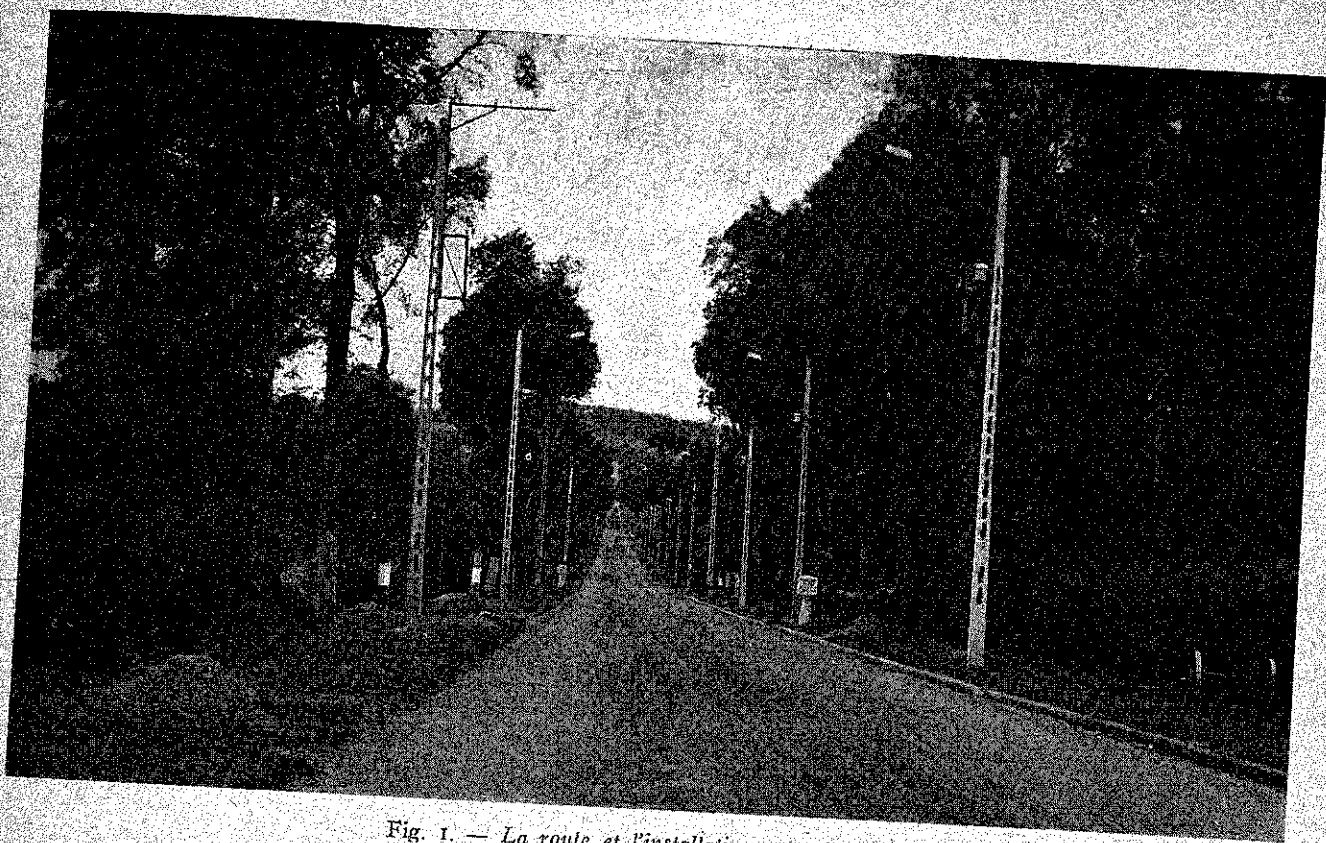


Fig. 1. — *La route et l'installation vues de jour.*

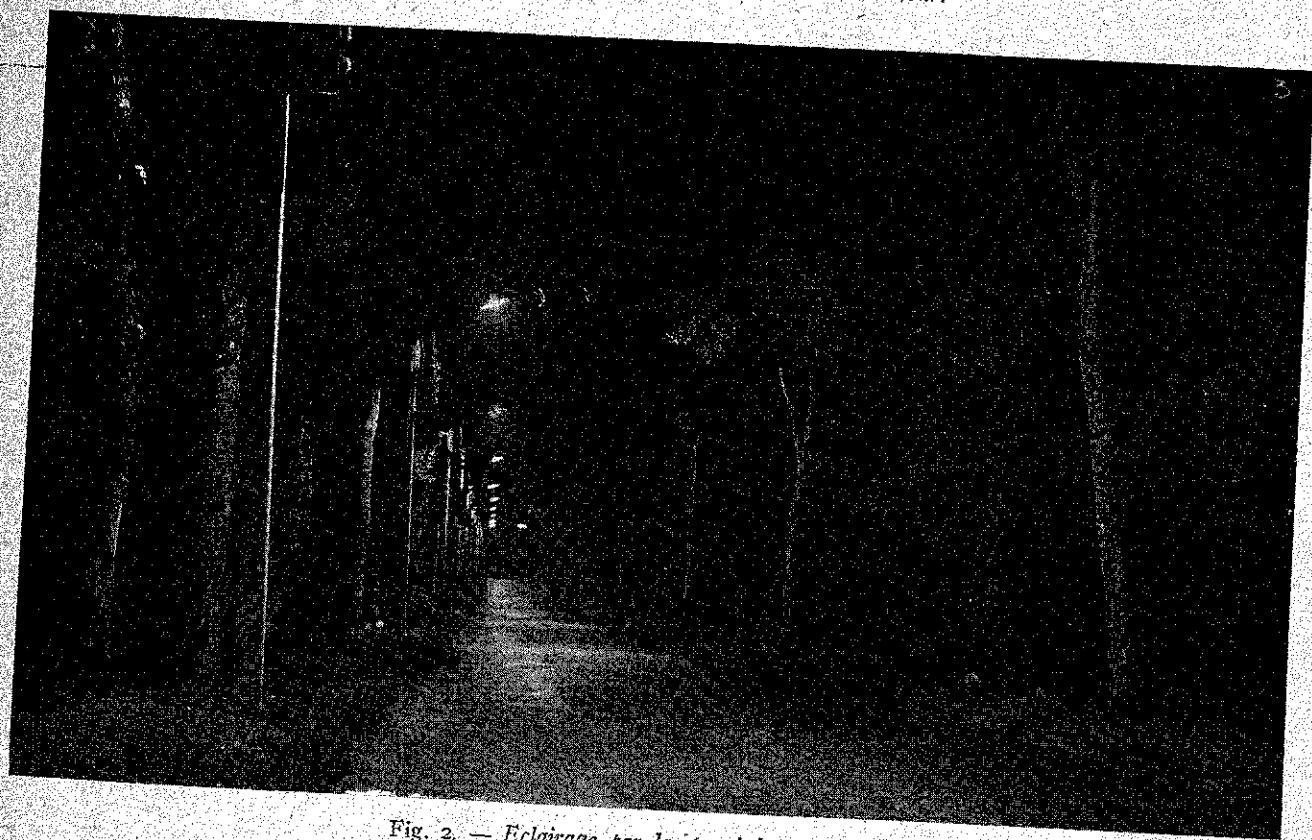


Fig. 2. — *Eclairage par lampes à incandescence.*

km. avec les lampes à incandescence). Il semble d'ailleurs parfaitement possible de descendre au-dessous de cette valeur en gardant une bonne visibilité, si l'on répartit convenablement les sources.

La lampe au sodium dure plus longtemps et ab-

l'impression d'ensemble est au contraire agréable et reposante.

Les essais n'ont pas été sanctionnés par un choix entre la solution sodium et la solution incandescence. Il ne semble pas, en première approximation et avec



Fig. 3. — Eclairage par lampes à vapeur de sodium.

sorbe moins d'énergie à flux égal que la lampe à incandescence; mais elle coûte plus cher et la nécessité d'assurer la stabilité de son fonctionnement malgré sa caractéristique négative, conduit à l'emploi par des appareils tels que les transformateurs à fuites, dont le facteur de puissance est mauvais (0,4). La lumière monochromatique du sodium augmente les contrastes et semble propre à diminuer l'éblouissement; l'altération des couleurs n'est pas gênante,

les prix normaux actuels des appareils et du courant, que l'une puisse marquer sur l'autre, au point de vue économique, un avantage très net. L'annuité kilométrique, comprenant l'amortissement, l'entretien et la consommation, serait de l'ordre de 12 000 francs.

R. BISCH et R. COQUAND,
Ingénieurs des Ponts et Chaussées, à Nevers.

COMMUNICATIONS PERSONNELLES

Demande d'emploi

Ingénieur en chef honoraire des Ponts et Chaussées, 60 ans, cherche situation à Paris. Ecrire au Bulletin qui transmettra.

Décès

M. MACAIGNE, ancien Ingénieur des Ponts et Chaussées, Prêtre de l'ordre des Bernardins.

M. KAUFFMANN, Inspecteur général des Ponts et Chaussée en retraite.

NOMINATIONS

Cabinet du ministre

Par arrêté du 25 janvier 1936, sont nommés :

Directeur du cabinet

M. Tony BOUFFANDEAU, maître des requêtes au Conseil d'État.

Chef du cabinet

M. Raymond BAYON-TARGE.

Chef adjoint du cabinet

M. Tony ROULOT.

Sous-chef du cabinet

M. Paul DURAFFOUR.

Attachés

MM. BAYARD, VIDAL, SCHUHLER.

Cabinet du sous-secrétaire d'Etat

Par arrêté du 25 janvier 1936, sont nommés :

Chef du cabinet

M. DIDKOWSKI, sous-préfet hors cadres.

Chef adjoint

M. GUARY.

Chef du secrétariat particulier

M. BLOCH.

Attaché

M. Rodrigues.

Cabinet du ministre

Par arrêté en date du 25 janvier 1935, M. Ludovic TRON, inspecteur des finances, a été chargé des questions financières au cabinet du Ministre des Travaux publics.

MUTATIONS

Par arrêté du 21 janvier M. OLIVIER-MARTIN, ingénieur ordinaire de 3^e classe des ponts et chaussées à Gap, a été chargé, sur sa demande, à la résidence d'Avignon, à dater du 1^{er} février 1936, des services ci-après désignés, savoir :

1^o 2^e arrondissement du service ordinaire des ponts et chaussées du département de Vaucluse (réorganisation);

2^o 4^e arrondissement du service de la navigation du Rhône, en remplacement de M. Hamelle, maintenu provisoirement en mission à la résidence d'Avignon.

Il sera attaché en outre au service du contrôle des

études relatives à l'aménagement de la chute de Donzère-Mondragon.

Par arrêté en date du 4 février 1936, MM. BLONDEAU et POUGNAUD, ingénieurs ordinaires de 3^e classe des ponts et chaussées, qui ont souscrit l'engagement de servir pendant six ans dans les colonies françaises, ont été mis à la disposition du ministère des Colonies pour être affectés à un emploi de leur grade en Afrique occidentale française.

Ils seront placés, pour une période de cinq ans, dans la situation de service détaché prévue à l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1^{er} février 1936.

Modifications dans les Attributions et la Composition des Comités, Commissions, Conseils, etc.

Commission d'instruction des prix de charbon servant à l'établissement de l'index économique électrique.

Par arrêté du 21 janvier 1936 ont été nommés membres de la commission susvisée :

a) *Au titre de représentants de l'administration*

M. FABRE, inspecteur général des ponts et chaussées, en remplacement de M. de Kerviler.

M. JANET, ingénieur des ponts et chaussées, ingénieur en chef des travaux publics, en remplacement de M. Boutteville.

Conseil d'enquête

Par arrêté du 23 janvier 1936, ont été nommés membres du conseil d'enquête du ministère des Travaux publics, pour l'année 1936 :

1° EN CE QUI CONCERNE LE PERSONNEL DES CONTRÔLEURS GÉNÉRAUX ET INSPECTEURS PRINCIPAUX DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE DES CHEMINS DE FER.

A. — *Membres titulaires*

M. de RUFFI DE PONTEVES GEVAUDAN, inspecteur général des mines, président.

M. BATICLE, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. DAUVERGNE, ingénieur en chef des mines.

B. — *Membres suppléants*

(Appelés à siéger dans les cas visés aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 31 décembre 1911)

M. DUBOIS, inspecteur général des ponts et chaussées, président suppléant.

M. GILLES-CARDIN, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. BETBEDER-MATIBET, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

2° EN CE QUI CONCERNE LES AUTRES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DÉSIGNÉS A L'ARTICLE 3 DE L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 1911, AINSI QUE LES AGENTS DÉSIGNÉS A L'ARTICLE PREMIER DE L'ARRÊTÉ DU 3 DÉCEMBRE 1929 (cadres latéraux et cadre spécial).

A. — *Membres titulaires*

M. DE KERVILER, inspecteur général des ponts et chaussées, président.

M. GRELOT, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. CURET, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

B. — *Membres suppléants*

(Appelés à siéger dans les cas visés aux articles 3 et 5 de l'arrêté du 31 décembre 1911)

M. TARTRAT, inspecteur général des ponts et chaussées, président suppléant.

M. VINCENT, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. RABY, ingénieur en chef des mines à Paris.

Le service du secrétariat du conseil sera assuré de la manière suivante pendant l'année 1936, savoir :
Affaires concernant les fonctionnaires et agents compris dans les groupes 1^{er}, 5 et 8, institués par l'arrêté du 31 décembre 1911, modifié par arrêtés des 5 novembre 1921 et 20 novembre 1923

M. Dieudonné, rédacteur au premier bureau du personnel, affaires concernant les fonctionnaires et agents compris dans les groupes 2, 3 et 4.

Mme Confesson, rédacteur au 2^e bureau du personnel, affaires concernant les fonctionnaires et agents compris dans les groupes 6, 7, 9 et 10, et les groupes 6 bis, 8 bis, 10 bis, 12 et 13, désignés dans les circulaires du 2 décembre 1929.

M. Le Quellec, rédacteur au 2^e bureau du personnel.

M. Joubert, rédacteur au 2^e bureau du personnel

Par arrêté du 4 février 1936, M. SUQUET, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur de l'école nationale des ponts et chaussées, a été nommé membre de la commission permanente des annonces des crues et des inondations, en remplacement de M. Colmet-Daâge, décédé.

Modifications dans la répartition des services

Par arrêté du 21 janvier 1936, le service ordinaire des ponts et chaussées du département de Vaucluse a été réparti de la manière suivante en deux arrondissements d'ingénieur, à dater du 1^{er} février 1936, savoir :

Premier arrondissement

M. BIZE, ingénieur des ponts et chaussées à Avignon.

3 subdivisions. — Apt, Carpentras, Orange.

2^e arrondissement

M. N..., ingénieur des ponts et chaussées à Avignon.

2 subdivisions. — Avignon-1^{re}, Avignon-2^e.

Par arrêté du 23 janvier 1936, a été rapporté l'arrêté du 13 août 1934 portant réduction de quatre à

trois du nombre des arrondissements d'ingénieur du service ordinaire des ponts et chaussées du département des Hautes-Alpes et fixant une nouvelle répartition dudit service.

Par arrêté du 4 février 1936, le service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de la Lozère a été organisé à nouveau de la manière suivante, à dater du 4 février 1936, sous la direction de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de ce département, savoir :

Ingénieur

M. BRINGER, ingénieur des ponts et chaussées à Mende.

LISTE DES INGÉNIEURS des Ponts et Chaussées et des Mines

Liste des Souscripteurs perpétuels décédés

MM. BOUFFET, BROSELIN, DELPIT, JOZON, KLEINE, MÈS-NAGER, MICHAUD, PICAROUÛNE, RABUT (Charles), ROUVILLE, SALES (Alfred), et VIDAL, inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées.
 BADINET, BAILLY, BOURGOUNON, CABOCHE, DELMAS, FOURNIER (Henri), HECKER, LÉROUX (Joseph), LUTTON (Gustave), MEUNIER, NICOLAS (Édouard), PETSCH, QUELLENÉC, SALMON, ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées.
 CHANOT, CORDIER, JOURDE, MASCART, WIDMER, ingénieurs des Ponts et Chaussées.
 BELLOM, MORETTE et ROLLAND, ingénieurs en chef des Mines.
 MAITRE, ingénieur des Mines.

Liste générale des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

Légende.

M. B. Membre bienfaiteur.
 S. P. Sociétaire perpétuel.
 S. Sociétaire annuel.

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler à M. HOUBIN, 2, rue Redon, à Paris (17^e), les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après, ainsi que les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle, etc...),

Pour les Ingénieurs non en activité de service, la liste renferme l'indication de la situation sociale actuelle, lorsqu'il a été possible de la connaître. Nous demandons également de vouloir bien adresser à M. HOUBIN toutes rectifications ou tous changements à ce sujet.

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

S. ARON (Alexandre), 16, rue Gréuze, Paris (16^e).
 S. BAUER, 39, avenue de Saxe, Paris (7^e).
 S. P. BOURGEOIS (Victor), 15, rue Joseph-Bara, Paris (6^e).
 S. BOUTET (Daniel), 9, avenue Constant-Coquelin, Paris (7^e).
 S. DELÉMER (Léon), 53, avenue de Saxe, Paris (15^e).
 S. DUBOIS (Paul-Firmin), 37, rue Vital, Paris (16^e).
 S. FABRE (Robert), 1, rue Caumartin, Paris (9^e).
 S. P. GERDES, 10, rue Ernest-Lacoste, Paris (12^e).
 S. GILLES-CARDIN, 44, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. GIRARD (Edmond), 24, rue François-I^{er}, Paris (8^e).

S. GRIMPRET, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. P. GUYOT (Joseph), 6, rue Huysmans, Paris (6^e).
 S. P. HOUEBERT, 74, rue de Rennes, Paris (6^e).
 S. P. JEANNIN (Emile), 1, rue du Faubourg-Saint-Vincent, Orléans (Loiret).
 S. JOYANT, 45, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. KERVILLER (Pocard du Cosquer de), 11, quai d'Orsay, Paris (7^e).
 S. LAHAUSSOIS, 72, rue de Lille, Paris (7^e).
 S. LAUNAY (Pierre), 16, rue Franklin, Paris (16^e).
 S. P. LE GAVRIAN, 22, rue de Remilly, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. LEMOINE (Charles), 2, rue de Buenos-Ayres, Paris (17^e).
 S. LIPMANN (Lucien), 9, rue Gustave-Flaubert, Paris (17^e).
 S. MAITRE-DEVALLOM (Charles), 3, rue de l'Amiral-Cloué, Paris (16^e).
 S. P. MONTIGNY (Georges), 59, avenue de La Bourdonnais, Paris (7^e).
 S. PARENT, 23, boulevard La Tour-Maubourg, Paris (7^e).
 S. P. PHILIPPE (René), 130, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8^e).
 S. RICHARD (Henri), 47, rue de Sèvres, Paris (6^e).
 S. ROCHERAY, 78, rue de Varenne, Paris (7^e).
 S. SCHWOB (Raymond), 20, chaussée de la Muette, Paris (16^e).
 S. P. SCOTTO DI VETTIMO (Antoine), Alger (Algérie).
 S. SUQUET (Louis), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. TARTRAT, 66, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. THERON, 43, avenue George-V, Paris (8^e).
 S. THÉVENOT (Henri), Arsenal Brest (Finistère).
 TROTE, 78, rue de Varenne, Paris (7^e).
 S. P. VASSEUR, 42, rue de la Pompe, Paris (16^e).
 S. P. WATIER, 14, rue Guynemer, Paris (6^e).
 S. WILLEMIN, 36, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

S. ALBOUY, 7, rue de la Préfecture, Cahors (Lot).
 S. AMANTE (Sylvio), Bône (Algérie).
 S. P. AUBERT (Jean), 28, boulevard Raspail, Paris (7^e).
 S. AUBERTIN, 53, boulevard de Besançon, Vesoul (Haute-Saône).
 S. P. AUBRY (Maurice), Terre-plein de la Fonderie, Caen (Calvados).
 S. BALÉNSI (Edouard), 7, rue de Constantine, Alger (Algérie).
 S. BARON (H.-P.), 75, rue Lacapelle, Montauban (Tarn-et-Garonne).

- S. P. BARRILLON, 6, rue Legendre, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. P. BARS (Yves), 33, avenue de la Victoire, Rabat (Maroc).
 BATICLE, 32, avenue Kléber, Paris (16^e).
 S. P. BEAU (Christian), villa Marie-Louise, 31, avenue de Louvois, Chaville (Seine-et-Oise).
 S. P. BEAUCHAMP (Robert de), 14, rue Lesdos, Cherbourg (Manche).
 S. BECQUEREL (Jean), 57, rue Cuvier, Paris (5^e).
 S. BEDAUX (Gaston), 31, rue de Rouen, Beauvais (Oise).
 S. BESSE (Robert), 50, rue Voltaire, Charleville (Ardenes).
 S. BETBEDER-MATIBET, 260, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
 S. P. BLANCHET (René), 18, rue Taylor, Pau (Basses-Pyr.).
 S. P. BLOSSET (Marcel), 17, rue Bobierre-de-Vallière, Bourgu-la-Reine (Seine-et-Oise).
 S. P. BONNISSEAU, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. P. BOULLOCHÉ, 24, rue Raynouard, Paris (16^e).
 S. BOUCHER (Albert), Port de Commerce, Dakar (Sénégal).
 S. BOULY (Georges), 1^{bis}, rue Buenos-Ayres, Paris (7^e).
 S. BOUTET (Marcel), 6, rue de la Préfecture, Epinal (Vosges).
 S. BRESSOT, 21, rue Pasteur, Arras (Pas-de-Calais).
 S. BRIANCOURT, 13, avenue de Metz, Châlons-sur-Marne (Marne).
 S. BRIGOL (Pierre), 18, rue de Girardin, Alger (Algérie).
 S. P. BROQUAIRE, Terre-plein de l'Écluse Guillaïn, Dunkerque (Nord).
 S. BRUN (Charles de), Lons-le-Saunier (Jura).
 S. BRUNET (Léon), 15, chemin de Bonne, Gap (Haute-Alpes).
 S. BURQUIN, 1^{bis}, rue Robert-de-Cotte, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. P. BUISSON (René), Moulins (Allier).
 S. BUOVOLO (Marcel), Tunis (Tunisie).
 S. CANEL, 47, avenue de France, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. P. CAVENEL, 6, rue de Brest, Quimper (Finistère).
 S. CESTRE (Louis), 13, rue Littre, Bourges (Cher).
 S. CHAUVE, 2, rue Guiglia, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. CHAVAGNAC (Robert), 22, rue Marthe-Édouard, Meudon (Seine-et-Oise).
 S. CLAUDON (René), 7, rue Albert-Maignan, Le Mans (Sarthe).
 S. COURSIN (Léon), 9, rue de Belzunce, Paris (10^e).
 S. COYNE, 8, rue Huysmans, Paris (6^e).
 S. CREANGE (Maurice), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. CRÉPIN, 14, rue Saint-Charles, Versailles (S.-et-O.).
 S. CRÉSCENT, 9, Boulingrin, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. DANTIN (Jean), 23, rue de la Paix, Bois-Colombes (Seine).
 S. DARGENTON, 2, rue de La Planche Paris (7^e).
 S. DENIAU (Marcel), 95, boulevard Jourdan, Paris (14^e).
 S. DENIS (Jacques), 11, rue Lafayette, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. DESPUJOLS (Marcel), 94, rue A.-Normand, Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. DIVISIA, 95, boulevard Jourdan, Paris (14^e).
 S. DONIOL, 14, rue Eugène-Manuel, Paris (16^e).
 S. DORGES (Édouard), Valence (Drôme).
 S. DUFFAUT (François), 80, avenue Baudin, Limoges (Haute-Vienne).
 S. DUFRIER (Georges), 75, rue du 22-Septembre, Courbevoie (Seine).
 S. DURRINGER, 11, rue du Palais, Chaumont (Haute-Marne).
 S. DUTARET, 153, boulevard de la Liberté, Lille (Nord).
 S. ÉGUILLON (Georges), 107, rue de Sèvres, Paris (6^e).
 S. EYDOUX (Charles), 21, rue Descartes, Paris (5^e).
 S. P. FAVIER (Albert), Hanoi (Indochine).
 S. P. FAVIERE, 12, avenue Dauphine, Orléans (Loiret).
 S. FERRIER (Raoul), 2, rue Royale, Paris (8^e).
 S. DE FOLIN, 2, rue Ernest-Godard, Bordeaux (Gironde).
 S. P. FONTAINE (Maurice), 5, rue Bonaparte, Paris (6^e).
 S. FRONTARD, 30, rue de la Rochelle, Bar-le-Duc (Meuse).
 S. P. GASPARD (Bernard), 10, avenue Vion-Whitcomb, Paris (16^e).
 S. GASSIER (Maurice), 27, rue Oudinot, Paris (7^e).
 S. GAZET (Adolphe), 1, rue Colbert, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. GENET, 4, rue de Bruxelles, Lille (Nord).
 S. P. GENISSIEU, 22, rue du Regard, Paris (6^e).
 S. GEX (Raymond), Clos Savoiroux, Chambéry (Savoie).
 S. GIBERT (René), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. GIBOIN, 62, avenue Carnot, Draguignan (Var).
 S. GILTAY (Raoul), Tananarive (Madagascar).
 S. GIRARDOT, 68^{bis}, faubourg d'Angoulême, Limoges (Haute-Vienne).
 S. GONDON (Emmanuel), Cour du Temple, Privas (Ardèche).
 S. GOURRET (Léon), 12, rue Saint-Cassien, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. GRAMAIN, 14, rue de Vert-Pré, Nevers (Nièvre).
 S. P. GRELOT, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. P. GUILLOT (Jean), Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. HADGELIN, 17, boulevard Ed.-Rey, Grenoble (Isère).
 S. HÄLLING, 25, rue de la Nuée-Bleue, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. HAGUENAU (Daniel), 100, avenue Paul-Doumer, Paris (16^e).
 S. HEDUY, 43 bis, avenue de la République, Amiens (Somme).
 S. HÉLARY (Eugène), 16, boulevard Lamartine, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. HENNEQUIN, 77, boulevard Gergovia, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. HUBIE (Jacques), 3, rue Albert-de-Lapparent, Paris (7^e).
 S. HUPNER (Henri), 22, boulevard Scaliger, Agen (Lot-et-Garonne).
 S. ISSARTE (Henri), 1, place Garibaldi, Auch (Gers).
 S. P. JACQUET (Claude), avenue de Vals, Le Puy (Haute-Loire).
 S. P. JAMBERT (Lucien), 3, place du Champs-de-Mars, Toulon (Var).
 S. P. JOMIER, 17, rue Jean-Jacques-Rousseau, Niort (Deux-Sèvres).
 S. P. KIRCHNER (Marcel), Villa Marthe, Domaine du Petit-Piol, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. P. KOCII (Pierre), 4, rue Eugène-Manuel, Paris (16^e).
 S. LADEFROUX (André), 3, rue de l'Oberhof, Colmar (Haut-Rhin).
 S. LAMORRE (François), 36^{bis}, rue Séguier, Nîmes (Gard).
 S. LANG, 26, Allée de la Robertsau, Strasbourg (Bas-Rhin).

- S LANGUEREAU, Villa des Lauriers, chemin du Moulin-Notre-Dame, Avignon (Vaucluse)
- S LARROQUE (Justin), 10, rue des Salinques, Foix (Ariège)
- S LEGOCO, 38, rue de la Marine, Saint-Lô (Manche).
- S P LEFEBVRE (François), Nhatrang (Indochine)
- S P LEMAI (Louis), Albi (Tarn).
- S LEVAILLANT, 6 bis, rue des Marronniers, Paris (16°)
- S P LEVÊQUE (François), 195, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux (Gironde)
- S LEVY (Pierre-Maurice), 73, rue de l'Assomption, Paris (16°)
- S LOMBARD (Modere), 15, rue Jeanne-d'Albret, La Rochelle (Charente-Inférieure)
- S LUZINIER, 54, rue Waldeck-Rousseau, Angoulême (Charente)
- S MABILLEAU, 8, rue Crossardière, Laval (Mayenne)
- S MAHÉ (Joseph), Dakar (Sénégal)
- S MALET (Henri) 25, rue du Colonel-Moll, Paris (17°)
- S MARTINET (Guy), Constantine (Algérie)
- S MASSELIN (Henri), 7, rue Richer-de-Bellevall, Montpellier (Hérault)
- S MECHIN (André), rue du Général-Ornano, Ajaccio (Corse)
- S P MESNAGER (Rene), 4, rue Amadis-Jamyn, Troyes (Aube)
- S P MÉTIVIER, 58, rue de l'Alma, Tours (Indre-et-Loire)
- S MITAULT (Robert), 52, rue Saint-Blaise, Alençon (Orne)
- S P MONSERAN, 2, rue Carnot, Oran (Algérie)
- S MOREAU (Henri), 16, rue Morand, Besançon (Doubs)
- S NABOULET, 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées)
- S NAUD, 7, chemin des Tilleuls, Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure).
- S NINCK, 27, place Carrière, Nancy (Meurthe-et-Moselle)
- S NOËL, 2, rue Saint-Pierre-au-Marché, Laon (Aisne)
- S NORMANDIN, Rabat (Maroc)
- S NOTTE, 4, rue d'Argentre, Nantes (Loire-Inférieure)
- S OUIREY, 31, rue Victor-Hugo Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)
- S PARMENTIER (Jean), 84, rue Bonaparte, Paris (6°)
- S P PASCALON, 9, rue Grolec, Lyon (Rhône)
- S PELLSSONNIER (Louis), 14, boulevard Voltaire, Dijon (Côte-d'Or)
- S PÉRET (Jules), Vannes (Morbihan)
- S PERRISSOUD, 15, boulevard Gassendi, Digne (Basses-Alpes)
- S PETIT (René), 1, rue La Fayette, Périgueux (Dordogne)
- S P PICARD (François), 35, avenue de la Victoire, Rabat (Maroc)
- S PORCHIZ (Armand), 21, rue d'Amsterdam, Paris (8°)
- S POUYANNE (Charles) 3, rue Berthelot, Alger (Algérie)
- S P POUYAT (Rene), 27, rue du Docteur Francis-Fesch, Aurillac (Cantal)
- S QUESNEL, 2, rue du Quatre Septembre, Perpignan (Pyrénées-Orientales)
- S P RABUT (Emile), 12, rue de Paris, Rennes (I-et-V)
- S RENAUD (Albert), 1ue Jeanne-d'Arc, La Roche-sur-Yon (Vendée)
- S P RENAUD (Bernard), 44, boulevard du Roi-Rene, Angers (Maine-et-Loire)
- S RENAUD (Pierre), 232, rue Michelet, Alger (Algérie)
- S REYNES (André), 79, rue du Taur, Toulouse (Haute-Garonne)
- S P ROUVILLE (Gervais de), 106, boulevard de Courcelles, Paris (17°)
- S P ROY (Rene), 7, rue de la Cité-Universitaire, Paris (14°)
- S SCHWARTZ, 2, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).
- S P SENTENAC, 34, rue Copernic, Paris (16°)
- S SIMON (Pierre), 2, rue Felix-Poulat, Grenoble (Isère)
- S SOLEIL (Georges), 8, rue de l'Eglise-Saint-Germain, Compiègne (Oise)
- S SOULASSOL, 17, rue du Hasard, Versailles (Seine-et-Oise)
- S STALLAU (Frederic), 1, boulevard Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin)
- S TARNIER, 78, rue du Foix, Blois (Loir-et-Cher)
- S TESSIER, 26, boulevard Saint-Saens, Alger (Algérie)
- S TESTANIER (Jules), 4, rue du Paradis, Oudjda (Maroc)
- S THILRY (Maurice), 8, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin)
- S P THIOUILLIER, 9, rue Grolec, Lyon (Rhône)
- S THIRION, 3, rue Pasteur, Metz (Moselle)
- S P TOUBIN, 24, avenue Bouvard, Annecy (Haute-Savoie)
- S VANNEUVILLE, 51, boulevard de Vaugirard, Paris (15°)
- S VERGNIEAUD, 11, rue Degas, Oran (Algérie)
- S VINCENT (Louis), 19, rue Faraday, Paris (17°)
- S P WAHL (Paul) boulevard Rocca, Mâcon (Saône-et-Loire)
- S WEI (Georges), 2, avenue Vion-Whitcomb, Paris (16°)

3 — INGENIEURS ORDINAIRES

- S AGARD (Jean), Saigon (Indochine)
- S AIMOND (Fernand), 4 bis, rue Lota, Paris (16°)
- S ALFANO, 1, rue Peironet, Neuilly-sur-Seine (Seine)
- S ALIX (Pierre), 35, rue de l'Oise, Compiègne (Oise).
- S ALTIERI, 2, rue Capanelle, Bastia (Corse)
- S AMEDLE MANHEIM, 21, boulevard Beausejour, Paris (16°)
- S AMELIN (Georges) Poitiers (Vienne)
- ANTOINE (Camille), Oran (Algérie)
- S ANTOINE (Pierre), rue de l'Isly, Verdun (Meuse)
- S P ARNOULD, 51 rue des Paradoux, Toulouse (Hte-Garonne)
- ARNOUX (Jean), 35, rue Duc-des-Cars, Alger (Algérie)
- S ARON (Jean), Sarreguemmes (Moselle)
- S. ARRIBEAUTE (Pierre), 3, rue Grennero, Epinal (Vosges)
- S AUBRIOT (Jacqucs), Port Autonome, Bordeaux (Gironde)
- S AUSSÉL, Valence (Drôme).
- S P BABINET (Henri), 6, rue Lepeccq-de-la-Cloture, Rouen (Seine-Inférieure)
- S BACHET (Noel), 24, rue des Reservoirs, a Versailles (Seine-et-Oise)
- S BAILLY (Pierre), Blois (Loir-et-Cher)
- S BALLAN (Charles), 132, rue Mazarine, Bordeaux (Gironde).
- S BARRILLON (Charles), 53, rue de Douai, Arras (Pas-de-Calais)
- S BASTE, 18, rue Guilbaux, La Rochelle (Charente-Inférieure)

- S. BAUDELAIRE (Jean), 22, rue de Bellevue, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
- S. BAUDET (Jean), 12, rue Saint-Antoine, Autun (Saône-et-Loire).
- S. BAUZIL, 6, rue Chevert, Paris (7^e).
- S. BEAU (François), 14, avenue Alphonse-XIII, Le Havre (Seine-Inférieure).
- S. BEAUFÈRE (Paul), 5, rue Auguste-Michelon, Auxerre (Yonne).
- S. BELTREMIEUX (André), Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. BENOIST (Michel), 26, rue Mareschal, Chaumont (Haute-Marne).
- BÉRARD (Jules), Bougie (Algérie).
- S. BERNARD (Paul-Hippolyte), 10, rue de Châte, Meaux (Seine-et-Marne).
- S. BERNARD (Paul-Raymond), Draguignan (Var).
- S. BERNHEIM (Jean), 27, rue Emile-Zola, Montargis (Loiret).
- S. BERTELOOT (Réné), 14, rue de l'Écusson, Alençon (Orne).
- S. BERTIN (Jean-Charles), 2, boulevard Meusnier-de-Question, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. BERTRAND (Pierre), 44, avenue Foch, Lyon (Rhône).
- S. P. BESSON (Pierre), 94, rue de Varenne, Paris (7^e).
- S. BETELLE 5, rue de la Cloche, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. BIDEAU (Emile), 41, rue Gounod, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. BIGORNE, Hanoï (Tonkin).
- S. BIGOT, Croix-de-Santé, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
- S. BISCH, 2, rue Prunevaux, Nevers (Nièvre).
- S. BIZE (Joseph), 3 bis, rue Victor-Hugo, Avignon (Vaucluse).
- S. BIZOT, 87, rue de Seine, Paris (6^e).
- S. BLANCHARD (Camille), Poitiers (Vienne).
- S. BLOCH (Pierre-Léon), 9, rue Lebouteux, Paris (17^e).
- S. BLONDEAU (François), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
- S. BOIS (Auguste), 114, Cours Jean-Jaurès, Grenoble (Isère).
- S. BOISSIN (Henry), 1, rue d'Alsace-Lorraine, Saint-Lô (Manche).
- S. BOLLARD, 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. BONIFACE, 19, avenue Loubet, Oran (Algérie).
- S. BONNEFANT (Jean), 195, rue de la Casbah, Tunis.
- BONNOME (Camille), Ajaccio (Corse).
- S. P. BORDIER, 24, rue de Dantzig, Paris (15^e).
- S. BOSANO, 8, boulevard du Jeu-du-Ballon, Grasse (Alpes-Maritimes).
- S. BOSC (Jean), Dakar (Sénégal).
- S. BOULINIER (Henry), 23, cours Bugeaud, Limoges (Haute-Vienne).
- S. BOUQUËT DES CHAUX (François), 50, boulevard Général-Gouraud, Casablanca (Maroc).
- S. BOURCY, 2, place du Croisic, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. BOURGIN (André), Hôtel des Administrations, Grenoble (Isère).
- S. P. BOURGOIN (Lucien), Inspection Générale des Travaux Publics, Hanoï (Indochine).
- S. BOURGUET, 2, Allées d'Orléans, Bordeaux (Gironde).
- S. BOUVET (Jacques), Boîte Postale, 124, Douala (Cameroun).
- S. BRINGER (Raymond), Mende (Lozère).
- S. BROCHET (Lucien), Rampe Vallès, Oran (Algérie).
- S. BROUSSÉ, avenue Poeymirau, Pau (Basses-Pyrénées).
- S. BRUGIDOU, Rodez (Aveyron).
- S. BRUGIER, Guéret (Creuse).
- S. BRUNOT (André), 10, rue Dugay-Trouin, Le Havre (Seine-Inférieure).
- S. BUFFEVEY (Liffort de), Château de Versailles (Seine-et-Oise).
- S. BUENOIR (Marcel), Barcelonnette (Basses-Alpes).
- S. BURE, 2, avenue Victor-Hugo, Rodez (Aveyron).
- S. BUREAU (Louis), 61, boulevard Saint-Saëns, Alger (Algérie).
- S. BUTEAU (Léon), 45, rue Jean-Jaurès, Roanne (Loire).
- S. CACHERA (Alphonse), 13, rue Littré, Bourges (Cher).
- S. CADENAT (Paul), 78, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).
- S. CALES (Joseph), 3, rue Sellenick, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. CALLET (Pierre), 40, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. CAMUS (Jean), Hanoï (Indochine).
- S. CARNEL, 119, ancienne route d'Aix, Limoges (Haute-Vienne).
- S. CARPENTIER (Pierre), 21, avenue Crampel, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. CARRIÈRE (René), Forcalquier (Basses-Alpes).
- S. CASSOUX (Robert), 7, rue Richer-de-Belval, Montpellier (Hérault).
- S. CAYET (Jean), Arras (Pas-de-Calais).
- S. CAYOTTE (Pierre), 91, rue Erlanger, Paris (16^e).
- S. CAZES (Pierre), 105, boulevard Barbès, Carcassonne (Aude).
- S. P. CHABANNES (Léon), 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. CHADENSON, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
- S. P. CHALOS, route de Marolles, Villennes-sur-Seine (Seine-et-Oise).
- S. CHANBORDON, 5, rue Montesquieu, Agen (Lot-et-Garonne).
- S. CHAMPSAUR, 41, rue Gounod prolongée, Nice (Alpes-Maritime).
- S. CHARDEAUX, 7, rue Savorgnan-de-Brazza, Casablanca (Maroc).
- S. CHARRUEAU, 244, boulevard St-Germain, Paris (7^e).
- S. P. CHARY, Mont-de-Marsan (Landes).
- S. CHAUCHOY (Jean), 63, boulevard de la République, Reims (Marne).
- S. P. CHEVEREAU (Pierre), 7, rue Alasseur, Paris (15^e).
- S. CLÉMENT (Zéphirin), Saint-Fiour (Cantal).
- S. COLIN (Henri), avenue de la Salamandre, Mostaganem (Algérie).
- S. COMMELIN, 55, rue Geoffroy-St-Hilaire, Paris (5^e).
- S. CONDEMINÉ, 18, boulevard Prince-Albert, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. COQUAND (Roger), 21, rue de l'École-Normale, Nevers (Nièvre).
- S. COR, 152, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
- S. CORDONNIER, rue de la Galite, Bizerte (Tunisie).
- S. CORBIN (Edmond), 66, quai Alexandre-III, Cherbourg (Manche).
- S. COSMI, 2, rue Beaubourg, Paris (4^e).
- S. GOTTARD (Henri), Port Autonome, Palais de la Bourse, Bordeaux (Gironde).

- S. COUDERCO (Pierre), 67, rue Carnot, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S P COUPRIE, Rabat (Maroc)
- S COUSIN (Pierre), Tam-Quan (Indochine)
- S P COUTLAUD (Jean), 27, rue de Belfort, Le Perreux (Seine)
- S CROUZET (Etienne), Ministère des Colonies, 27, rue Oudinot, Paris (7^e)
- S CRUSSARD (Jean), 11, rue de Sevres, Paris (6)
- S CUNFO, Dakar (Senegal)
- S CURET, 20, rue Crévoulin, Melun (Seine-et-Marne)
- S CUSTAUD, 26, boulevard Saint-Saens, Alger (Algérie)
- S DANOS (Georges), 13, rue d'Auron, Bourges (Cher).
- S DANTU (Pierre), 7, place de la Liberté, Sarrebourg (Moselle)
- S DARTIGUES, 54, rue d'Antony, Limoges (Hte-Vienne)
- M B DAVIN (Marcel), Laval (Mayenne)
- S DECILLE (Andre), Epinal (Vosges)
- S DECUGIS (Raymond), Tananarive (Madagascar)
- S DELATTRE (Alexandre), Terre-plein de l'Ecluse Guillaumin, Dunkerque (Nord)
- S DELATTRE (Pierre), 9, quai de Retz, Lyon (Rhône)
- S DEMARTINI, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e)
- S DEROCHE, Adjoint au Directeur des Travaux Publics, Cotonou (Dahomey)
- S P. DESABIE, 7, rue de Lancry, Compiègne (Oise)
- S DESMAZES, 26^{bis}, rue Seguer, Nîmes (Gard)
- S DESVIGNE, Villa du Rocher, Tulle (Correze)
- S DEUTSCH (Charles), Pavillon de la Navigation, Port de la Bourdonnais, Paris (7^e)
- S DEYME, villa Saint-Louis, boulevard Exelmans, Le Chesnay (Seine-et-Oise).
- S DHERSE (Louis), 45, place de l'Hôtel-de-Ville, Rouen (Seine-Inférieure)
- S DIGUE, 18, boulevard Victor-Hugo, Bourg (Ain).
- S DIVES (Gueydon de) (Jean), Philippeville (Algérie)
- S. DONDIN, 17, boulevard de la République, Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire)
- S DONIZEAU, 88, rue Félix-Faure, Colombes (Seine)
- S DOR, 2, rue Dupuytren, Paris (6^e)
- S. DORCHE, Brazzaville (A.E.F)
- S DOUMENC (Andre), Arsenal, Toulon (Var)
- S DOUMERGUE, 1, rue de la République, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- S DOYFN (Pierre), Le Mans (Sarthe)
- S DROUHIN, 17, avenue Loubet, Oran (Algérie)
- S DUBROCA, 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S DUCOUSSOT, Moulins (Allier)
- S DUCREUX, 11, Houzeau-Muiron, Reims (Marne)
- S DUMAS (Paul), 7, rue des Salins, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. DUMAS (Fernand), 3, rue Bihorel, Bihorel-les-Rouen (Seine-Inférieure).
- S DUMAY (Lucien), 27, rue Oudinot, Paris (7^e)
- S DUPONT (Louis), 15, rue Lasserre, Montauban (Tarn-et-Garonne)
- S DUPOUY (Georges), 222, rue Saint-Martin, Paris (3^e)
- S DUREPAIRE, 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure)
- S DURIEZ, 22, rue de Paris, Evreux (Eure)
- S DURRIEL (Jean), Bone (Algérie)
- S DUTEL (Marcel), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
- S DUTILLEUL (Jean), Palais de la Bourse, Le Havre (Seine-Inférieure).
- S DUVAL, 5, rue de Flandre, Cambrai (Nord)
- S P. ERMANN (Paul), 22, place de la Gare, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S P EISENMANN, 10, rue Raffet, Paris (16^e).
- S ELOY, Tunis (Tunisie).
- LSCOUBE (Louis), 48, rue Bellevue, Albi (Tarn)
- S ESTRADÉ (Jean), Service des Travaux-Maritimes, Lorient (Morbihan)
- S ETIENNE (Marcel), Terre-plein de l'Ecluse Guillaumin, Dunkerque (Nord)
- S FAURE, 9, rue du Fouret, Tulle (Correze)
- S FAVIER (Pierre), 38, rue des Clercs, Vienne (Isère).
- S FAYET (Louis), 3, place Emile-Digeon, Narbonne (Aude)
- S FELIX (Henri), 13, rue Duroc, Paris (7^e)
- S FERON (Louis), Dakar (Senegal)
- S. FISCHER (Eugene), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).
- S FISCHER (Jacques), Directeur du Chemin de Fer, Abidjan (Côte d'Ivoire)
- S FLEURY, 32, rue Jeanne-d'Arc, Cherbourg (Manche)
- S FLINOIS (Alfred), Terre-plein de l'Ecluse Guillaumin, Dunkerque (Nord)
- S FOIN (Rene), 2, rue du Commerce, Vannes (Morbihan)
- S FONLLADOSA, 33, avenue Maréchal-Foch, Senlis (Oise)
- S FONTANA (Ernest), 13, rue du Pere-Marquette, Laon (Aisne)
- S FORPERT, Hotel des Travaux Publics, Constantine (Algérie)
- S FOURNET (Roger), Dakar (Senegal)
- S FRANC (Pierre), 35, rue de Varenne, Paris (7^e)
- S FRONDEVILLE (Lambert de) (Rene), Villa n° 2 de la Croix du Fresne, Briançon-Sainte-Catherine (Hautes-Alpes)
- S GALLIEN (Maurice), 43^{bis}, rue de la République, Amiens (Somme)
- S GARNIER (Jean), 46, boulevard Gambetta, Grenoble (Isère).
- S P GASPARD (Roger), 10, boulevard Port-Royal, Paris (5^e)
- S GAUTHIER (Jean-Louis), Aurillac (Cantal)
- S GAUTIER (Camille), 38, rue Waldeck-Rousseau, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- S GRAIS (Robert), 3, boulevard Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin)
- S GEANDREAU (Yvan), Tananarive (Madagascar)
- S P GENY (Marc), 38, rue du Bac, Paris (7^e)
- S GIEFFROY, 44, rue du Gouvernement, Saint-Quentin (Aisne).
- S GIACOBBI, 30, avenue Grande Bretagne, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
- S. GIGUET, 2, rue Beaubourg, Paris (4^e)
- S GILBERT (Henri), 9, rue Lebouteux, Paris (17^e)
- S GILLARD (Adrien), Service Ordinaire, Toulouse (Hte-Garonne)
- S. GIRAN, Cotonou (Dahomey)
- S P GIRARD (Georges), Abbeville (Somme)
- S GIRARD (René), Dax (Landes)
- S GIRETTE, 2, rue Gribeauval, Paris (7^e)
- S. GIROD (Marie-Pierre), rue de Bussy, Pondichéry (Inde française)

- S. GLASSER (Georges), 33, avenue du Général-Sarrail Paris (16^e).
- S. GODIN (Adrien), 10, rue de la Motte-Picquet, Paris (15^e).
- S. GODOT, 19, rue Gambetta Belfort.
- S. GONON (Auguste), 2, place de Russie, Calais (Pas-de-Calais).
- S. GOSSELIN (Marcel), Cité Jardin, Tunis (Tunisie).
- S. GRAFF, 19, rue d'Ypres, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. GRAND (Marc), Guelma (Algérie).
- GRANDJEAN (Albert), 3, boulevard du Président-Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. GRANDPERRÉ, Bonneville (Haute-Savoie).
- S. GRANGE (Alphonse), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).
- S. GRIVEAUD, 8, rue de la République, Châteauroux (Indre).
- S. GRUBER (Marcel), Dakar (Sénégal).
- S. GUÉNÉE (Ernest), 28, boulevard d'Hérault, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
- S. GUÉNOT, 27, rue Flacé, Mâcon (Saône-et-Loire).
- S. GUERRINI (Philippe), place de France, Port-Lyautey (Maroc).
- S. GUIZERIX (Jean), 5^{bis}, rue Haxo, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- S. GUY (Gabriel), 4, rue Auguste-Bartholdi, Paris (15^e).
- S. HAAS (Aaron), Boîte Postale 403, Dakar (Sénégal).
- S. HAMELLE, 6, Rempart de la Ligne, Avignon (Vaucluse).
- S. HAMONIAUX (Victor), Sidi-bel-Abbès (Algérie).
- S. P. HÉBERT, 6, rue Chanoinesse Paris (4^e).
- S. HÉMAR (Jacques), 2, rue Brizeux, Quimper (Finistère).
- S. HENRY (Georges), Pointe-Noire (Moyen-Congo).
- S. HENRY (Marc-Edmond), 10, boulevard Jules-Favre, Lyon (Rhône).
- S. P. HÉRREMAN (Pierre), 60, boulevard Jeanne-d'Arc, Douai (Nord).
- S. HESSE (Jean), Terre-plein de la Fonderie, Caen (Calvados).
- S. HEUZÉ (Henri), Arsenal, Bizerte (Tunisie).
- S. HOFFMANN (Eugène), Maison Souet, rue Jean-Jaurès, Vesoul (Hte-Saône).
- S. HOMBERT (Henri), 12, rue d'Etigny, Auch (Gers).
- S. IRION (René), 10, rue du Président-Doumer, Saint-Etienne (Loire).
- S. JACQUART (Jean), Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- S. JACQUINOT (Pierre), 41, rue de Lévis, Paris (17^e).
- S. JAMME (Gabriel), 11, avenue de Metz, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. P. JANET, 2, rue Jacqueline, Boulogne-sur-Seine (Seine).
- S. JAY (Antoine), au Château, Montbéliard (Doubs).
- S. JEANDET (Henri), Meknès (Maroc).
- S. JOIGNEAU, Villa des Acacias, avenue de Bordeaux, Agen (Lot-et-Garonne).
- S. JONTE (Pierre), 7, rue Victor-Jacquet, Valence (Drôme).
- S. JOUBERT (Pierre), Hanoi (Indochine).
- S. P. JOUVÉNAUX, 11, rue d'Holbach, Lille (Nord).
- S. JULIEN (Paul), 18, square de l'Alboni, Paris (16^e).
- S. JUNGELSON (Eugène), 90, rue de la Voie-Verte, Paris (14^e).
- S. JUZAU (André), 18, rue Auvray, Cherbourg (Manche).
- S. KALESKI (Gaston), Hanoi (Indochine).
- S. KEMLER (Henri), 40, avenue de Carthage, Tunis,
- S. KIRCHNER (Robert), 17, rue de Reims, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. LABAËYE, 9, rue des Promenades, Briey (Meurthe-et-Moselle).
- S. LACOMBE (Marc), 70, boulevard du Docteur-Emile-Roux Angoulême (Charente).
- S. LACOSTE (René), 10, rue Eugène-Robe, Alger (Algérie).
- S. LAFAX (Michel), 32, rue Dujardin, Cherbourg (Manche).
- S. LAFFORE, 8^{bis}, boulevard Carnot, Agen.
- S. LAFITTEDUPONT (Paul), Abidjan (Côte d'Ivoire).
- S. LAMIDIEU, 59, rue du Bourg, Bar-le-Duc (Meuse).
- S. LAMOUREUX (Jean), Figeac (Lot).
- S. LAMOUREUX (François), 56, rue de l'Alma, Tours (Indre-et-Loire).
- S. LANTENOIS (Roger), 20, rue Chemonton, Blois (Loir-et-Cher).
- S. LAPÉBIE (André), 24, rue du Renard, Paris (4^e).
- S. LAPÉBIE (Jean), 72, avenue de Versailles, Paris (16^e).
- LARRAS (Jean), 7, rue Enfantin, Alger (Algérie).
- S. LAURAIN (André), Brazzaville (A. E. F.).
- S. LAVAL (Daniel), rue Jules-Lecomte, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. LAZARD, 10, avenue Frémiet Paris (16^e).
- S. LAZARD (Achille), 10, rue de l'Esplanade, Metz (Moselle).
- S. LAZARD (Raymond), Hôtel Madison, 143, boulevard Saint-Germain, Paris.
- S. LE BEL (Gérard), Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
- S. LÉBOURLIER (Jean), Arsenal, Brest (Finistère).
- S. LÉCOMTE (Aldéric), Port de Commerce, Brest (Finistère).
- S. LÉGER (Louis), Hôtel des Administrations, Grenoble (Isère).
- S. P. LEGORGEU (Victor), D^{on} du Chemin de fer, Abidjan (Côte-d'Ivoire).
- S. LEHANNÉUR, 4, avenue du Comte-Vert, Chambéry (Savoie).
- S. LEHUÉDÉ, 16, avenue Paul-Appell, Paris (14^e).
- S. P. LEHUEROU KERISEL (Jean), 65, boulevard Alexandre-Martin, Orléans (Loire).
- S. LEMAITRE (René), 9, rue du Cherche-Midi, Paris (6^e).
- S. LE PORT, 1, avenue de Verdun, Paris (10^e).
- S. LÉPOUSÉ (Georges), Niort (Deux-Sèvres).
- S. P. LEROUX (Marcel), 6, avenue d'Alsace-Lorraine, Chartres (Eure-et-Loir).
- S. LESBRE, quai de Lesseps, Bayonne (Basses-Pyrénées).
- S. LESCANNE (Maurice), Lomé (Togo).
- S. LESIEUX (Louis), 11, quai de Cronstadt, Niort (Deux-Sèvres).
- S. LEVÊQUE (Gaston), 107, rue de la République, Le Blanc (Indre).
- S. P. LE VERT (Pierre), Fez (Maroc).
- S. LÉVI (Robert), 21, rue d'Amsterdam, Paris (8^e).
- S. LÉVY (Gilbert), 18, rue Notre-Dame-de-Lorette, Constantine (Algérie).
- S. LEVY (Henri-Pierre), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
- S. LEVY (Léon-Aron), Bénin-Niger, Cotonou (Dahomey).
- S. P. LÉVY (Louis-Alexandre), 24, rue du Renard, Paris (4^e).
- S. LHUILLIER, 5^{bis}, rue Midol, Besançon (Doubs).

- S. LIGOUZAT (André), rue Labarraque, Oloron (Basses-Pyrénées).
- S. LÉON (Pierre), Fort-de-France (Martinique).
- S. LIOTARD, 6, boulevard Victor-Hugo, Digne (Basses-Alpes).
- S. DE LISLE (Melchior), Douala (Cameroun).
- S. P. LITZ, 9, rue du Grand-Verger, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. LIZÉE, Fianarantsoa (Madagascar).
- S. LONGEAUX (Arthur), Inspection Générale des Travaux Publics, Hanoi (Indochine).
- S. LONG-DEPAQUIT (Albert), 22, rue de Paris, Evreux (Eure).
- S. LORIFERNE (Hubert), 10, port Saint-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. LUDINARD (Henri), 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
- S. MABS (Jean), Sfax (Tunisie).
- S. MACAREZ (Jean), Béthune (Pas-de-Calais).
- S. MADRAY, Carcassonne (Aude).
- S. P. MAGNIEN (Julien), 19, rue Marengo, Roanne (Loire).
- S. MALCOR (René), Alger (Algérie).
- S. MALET (Raymond), 41, rue Gounod, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. MARCÉ, Boîte Postale N° 15, Rabat (Maroc).
- S. P. MARDON, 17, rue de Sully, Gien (Loiret).
- S. MARÉCHAL (Maurice), 2, avenue Foch, Chaumont (Haute-Marne).
- S. MARLIN, 4^{bis}, rue du Sablon, Metz (Moselle).
- S. MARTIN (Antoine), Hanoi (Indochine).
- S. P. MARTIN (Charles), boulevard Bertrand, Le Puy (Haute-Loire).
- S. MARTIN (Louis-Joseph), Casablanca (Maroc).
- S. MARTIN (René), 244, rue Michelet, Alger.
- S. MARY (Marcel), 26, rue de Varenne Paris (7^e).
- S. MATHIEU (Jean), Arsenal de Bizerte (Tunisie).
- S. MATHIS (Antoine), 30, rue du Château, Dijon (Côte-d'Or).
- S. MAUDET, 30, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
- S. MAURIN (Georges), Montbéliard (Doubs).
- S. P. MAUX, 38, avenue Duquesne, Paris (7^e).
- S. P. MAZIN (L.-A.), 18, rue de Stamboul, Alexandrie (Egypte).
- S. MERIAUX (André), Chemin de fer de l'Indochine, Hanoi (Indochine).
- S. P. MEUNIER (Georges), 4, rue de la Bretonnerie, Orléans (Loiret).
- S. MEUNIER (Joseph), Djibouti (Côte Française des Somalis).
- S. MIALET (François), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. MICHAUD (dit Vaudois), 29, rue Voltaire, Bourg (Ain).
- S. MICHEL (Henri-Georges), 9, avenue Constant-Coquelin, Paris (7^e).
- S. MIDOL (Henri), 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
- S. MINOT, Saint-Louis (Sénégal).
- S. P. MOCH (Pierre), 4, place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. MONSENERGUE, 2, rue Royale, Paris (8^e).
- S. MORANE, 21, avenue du Parc-de-Sceaux, Sceaux (Seine).
- S. MOREL, place des Mobiles, Privas (Ardèche).
- S. MOUGENOT, rue du Docteur-Sandras, Oran (Algérie).
- S. MOYSE, 88^{bis}, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
- S. MUFFANG, 27, boul. Carpeaux, Valenciennes (Nord).
- S. NETTER (Louis), 131, boulevard St-Germain, Paris (6^e).
- S. NICOLAS (Auguste), 4, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris (5^e).
- S. NICOLAS (Marcel), 40, rue du Mont-Thabor, Paris (1^{er}).
- S. NICOLAU (René), 6^{bis}, rue Faubourg-La-Grappe, Chartres (Eure-et-Loir).
- S. P. NIZERY (André), Dakar (Sénégal).
- S. NOLDE (Oscar), 6, rue de l'Observatoire, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. OLIVER (Urbain), Péronne (Somme).
- S. OLIVESI (Joseph), 1, rue des Clefs, Colmar (Haut-Rhin).
- S. P. OLIVIER-MARDIN (Didier), 4, rue St-Charles, Avignon (Vaucluse).
- S. PAIRIER-WOLODKOWICZ, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- S. PARMENTIER (Guy), 1, quai Dingler, Les Sables d'Olonne.
- S. PARRIDGE (Jean), 34^{bis}, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (9^e).
- S. PASCAL (Marcel), Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
- S. PAVIN (Alain), Directeur des Travaux Maritimes, Arsenal de Saïgon (Indochine).
- S. PELNARD-CONSIDÉRÉ (Roger), 92, boulevard Raspail, Paris (6^e).
- S. PELTIER (Pierre-Auguste), 395, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. PELTIER (Raymond), 10, port St-Etienne, Toulouse (Hte-Garonne).
- S. PENE, Soissons (Aisne).
- S. PETIT (Daniel), 135, avenue de Coligny, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. PÉTRY (Paul), 1, quai du Tonkin, Dieppe (Seine-Inférieure).
- S. PEYRE, Cahors (Lot).
- S. PEYRONNET (Robert), Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. PEZET, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. PFAHL (Henri), Service des Forces hydrauliques, Grenoble (Isère).
- S. P. PIALOUX (Pierre), Chemin de Fer de la Côte d'Ivoire, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- S. PICHOT (André), 7, rue du Parmélan, Annecy (Haute-Savoie).
- S. PIÉTRI, 6, rue Soufflot, Auxerre (Yonne).
- S. PILLOT (Maurice), Dakar (Sénégal).
- S. PIQUEMAL (Maurice), 58, rue Jean-Jaurès, Brest (Finistère).
- S. PIRAUD, 5, boulevard du 3^e Groupe d'Artillerie, Constantine.
- S. PITEAU (Emmanuel), 18, avenue de Verdun, Bergerac (Dordogne).
- S. PLANTÉ (Jean), Tananarive (Madagascar).
- S. POITEVIN (Albert), rue Spartacus, Sétif (Algérie).
- S. PONTON, avenue de Chomérac, Privas (Ardèche).
- S. PORTAFAIX, 138, avenue Thiers, Lyon (Rhône).
- S. POUYNAUD (Albert), 20, rue de Rome, Paris (8^e).
- S. POYET, 55, rue Kellermann, Châlons-sur-Marne (Marne).

- S. PREMPAIN, 23, rue Gabriel-Dupont, Caen (Calvados).
 S. PROT, 21, boulevard Lefebvre, Paris (15^e).
 S. RAMBAUD (Pierre), 99, avenue de Nérès, Montluçon (Allier).
 S. RAPILLY, 5, place Sainte-Hélène, Châteauroux (Indre).
 S. RAULT (Jean), 4, rue Lobau, Paris (4^e).
 S. RAYROLÉ (Léon), Pavillon du Canal, Arles (Bouches-du-Rhône).
 S. REFFAY (Louis), Cotonou (Dahomey).
 S. RÈME, 16, rue de la Liberté, Alger (Algérie).
 S. RENAULT (Roger), 11, rue Massenet, Paris (16^e).
 S. RÈROLÉ, 4, boulevard de la Brosse, Dijon (Côte-d'Or).
 S. REYNAUD (Emile), 7, rue Foy, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. RIQUOIS (Raymond), 34^{bis}, faubourg d'Angoulême, Limoges (Hte-Vienne).
 S. ROBERT (Etienne), Rodez (Aveyron).
 S. P. ROBERT (Louis), 120, rue d'Assas, Paris (6^e).
 S. ROBINSON, 5, rue Cognacq-Jay, Paris.
 S. ROQUES (Clément), Sens (Yonne).
 S. P. ROSSIGNOL DE FARGUES, 56, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
 S. ROSTAND (Georges), 2, square Mourier, Nîmes (Gard).
 S. ROUELLE, 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
 S. ROULLIER, 5, rue Claire-Droneau, Lorient (Morbihan).
 S. ROUSSEAU (Albert), 243, boulevard de la République, La Madeleine (Nord).
 S. RUAIS (Pierre), Brazzaville (Congo).
 S. RUMPLER, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. SAIGOT (Jacques), 29, rue Lesueur, Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure).
 S. SALGUES, Auch (Gers).
 S. P. SALLE (Pierre), Sète (Hérault).
 S. SAULGROT (Louis), 16, rue Cardinal-Pie, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. SCAILLÈREZ, 46, rue de Belfort, Besançon (Doubs).
 S. SCHUL (André), 54, avenue du Prado, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. DE SÈZE, 21, rue du Hameau, Laval (Mayenne).
 S. P. SEGFRIED (René), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. SIGMANN (Georges), Direction des Travaux Publics, Douala (Cameroun).
 S. SYNDZINGRE (André), 4, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris (5^e).
 S. SOUBEYRAND (François), Vinh (Annam).
 S. SOULAT (Marcel), 4, rue Ducouédic, Brest (Finistère).
 S. SOULES (Georges), Valence (Drôme).
 S. STAHL, 7, rue Alexandre-Cabanel, Paris (15^e).
 S. TARBOURIECH, 10, rue Saint-Léon, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. TESSIER DU CROS, 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. THENAULT (Jean), Service Maritime, Tamatave (Madagascar).
 S. THIÉBAUT (Pierre), 2, place des Arts, Thonon (Haute-Savoie).
 S. THOMAS COLLIGNON (Robert), 29, faubourg Nézin, Chambéry (Savoie).
 S. TRINCHE, 7, rue Foch, Montpellier (Hérault).
 S. P. TRUFFOT (Jean), 28, rue Vaneau, Paris (7^e).
 S. P. TRUMLET, 3, rue Porte-Clos-Haut, Blois (Loir-et-Cher).
 S. UHRY (Paul), 39, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. VADOT (Robert), 10, rue des Salinques, Foix (Ariège).
 S. VALENTIN, 2, rue du Vieux-Aitre, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. VARLET, 10, Port Saint-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. VASSEUR (Pierre), 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. VAUBOURDOLLE, 5, rue Huysmans, Paris (6^e).
 S. P. VAUTHIER (Pierre), 16, rue du Paon, Troyes (Aube).
 S. VERNIER (Maurice), rue des Récollets, Sézanne (Marne).
 S. VEZIN (Martial), 9, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).
 S. VIDAL (Paul), Bourg (Ain).
 S. VIDROVITCH (Rémy), 12, rue du Mont-Caplan, Beauvais (Oise).
 S. VIELLARD (Jean), 8, rue du Docteur-Goujon, Paris (12^e).
 S. VIGIER (Louis), 3, rue Duguesclin, Brioude (Hte-Loire).
 S. VILLEVIELLE, 8, rue Picot, Toulon (Var).
 S. VINCENT (Maurice), 1, place François-Rude, Dijon (Côte-d'Or).
 S. VIRY (de), 1, boulevard de Châtillon, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. WALTHER, 14, rue de l'Espérance, Mulhouse (Haut-Rhin).
 S. WECKEL, 2, boulevard Maréchal-Foch, Alger.
 S. WENDLING, Damas (Syrie).
 S. P. YGOULIN, 10, rue du Président-Doumer, Saint-Etienne (Loire).

4. — ELÈVES INGÉNIEURS

- S. ARU (Jean), 270, rue St-Jacques, Paris (5^e).
 S. AIGROT (Pierre), 19, rue de Vaugirard, Paris (6^e).
 BLANCHÈRE (Gérard), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. BOILOT (Jacques), 3, rue Talien, Paris (8^e).
 BOUÉ (Jacques), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. CAMBAU (Jean), 11, rue Monticelli, Paris (14^e).
 S. CARPENTIER (Jean), 14, rue Duban, Paris (16^e).
 S. CHASTE (Roger), 135, rue Lamarck, Paris (18^e).
 S. COT (Pierre), 200, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
 COUREON (Jean), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 CROSNIER (Paul), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. DESBAZEILLE (Pierre), 17, rue Saint-Romain, Paris (6^e).
 DINE (René), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. DUMAS (Max), 23, quai de l'Horloge, Paris (1^{er}).
 S. DUMINY (André), 135, rue des Bourguignons, Bois-Colombes (Seine).
 S. GUÉRIN (Jacques), 57, rue d'Eauplet, Amfreville-la-Mivoie (Seine-Inférieure).
 S. GUILLON (Pierre), 43, boulevard de la Seine, Versailles (Seine-et-Oise).
 HERZOG (André), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 LABROT (Francis), 28, rue des Saint-Pères, Paris (7^e).
 S. LÉGRAND (Michel), 27, rue Casette, Paris (6^e).

- LEVIANT (Israel), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- MAILHEBIAU (Gilbert), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. MARCHAL (Maurice), 240^{bis}, boul Saint-Germain, Paris (7^e).
- S. MARTIN (Jean), 26, avenue Lowendal, Paris (15^e).
- S. MAZEN (Henri), 270, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
- S. MERLIN (Pierre), 10, rue Carnot, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. MONNERET (Yves), 270, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
- S. MOOK (André), 270, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
- OLIVIER (Jean), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise)
- S. PAOLI (Robert), 7, rue Toullier, Paris (5^e).
- S. RÉGNIER (J.-B.), 270, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
- S. ROSSARD (Louis), 61, avenue de Suffren, Paris (7^e).
- S. STEIN (Marc), 18, rue du Docteur-Blanche, Paris (16^e).
- TERNANT (Gérard), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise)
- S. THOMAS (Henri), 16, rue Lacretelle, Paris (15^e)
- 2° FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRES, EN DISPONIBILITÉ, etc..
- I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX
- MM. :
- S. COLSON (Georges), Administrateur délégué des Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont, 64, boulevard de Courcelles, Paris (17^e).
2. — INGÉNIEURS EN CHEF
- MM. :
- S. ALEXANDRE (Paul), Ingénieur-Conseil, Administrateur de Sociétés, 148, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. BÉNÉZIT, Directeur des Travaux Publics aux Etablissements Schneider, 89, avenue de Villiers, Paris (17^e).
- S. BLANQUET, directeur de la Régie générale de chemin de fer et travaux publics, 35, avenue du Général-Sarrail, Paris (16^e).
- S. BOUCHÉ-LECLERCQ, Ingénieur en Chef de la voie et des travaux de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 23, avenue Niel, Paris (17^e).
- S. BOUTTEVILLE (Roger), Société Marocaine de distribution de gaz et d'électricité, Union Electrique du Centre, 47, rue de Bellechasse, Paris (7^e).
- S. CASTEL (du), Vice-Président du Conseil d'administration de la Société Le Nickel, 241, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
- S. P. CHALON (Paul), Ingénieur en Chef de la Société Anonyme Hersent, 11, avenue Gourgaud, Paris (17^e).
- COLLIN, Délégué du Conseil d'administration de la Compagnie Fermière des chemins de fer Tunisiens, 130, avenue de Versailles, Paris (16^e).
- S. P. COTYIN, Ingénieur Conseil, Banque de l'Union Parisienne, 240, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8^e).
- S. DETEUR, Directeur Général de la Compagnie Française Thomson-Houston, 9, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
- S. FOURAULT, Ingénieur Principal, Service de la voie et des travaux, chemins de fer de l'Est, 4, rue Libergier, Reims (Marne).
- S. FRANÇOIS (Alfred), Administrateur de Sociétés et Ingénieur Conseil, 74, rue d'Assas, Paris (6^e).
- S. P. GARBE, 64, rue Violet Paris (15^e).
- S. GARRETA, Ingénieur Conseil et Administrateur de la Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth, Administrateur Délégué de la Société des glacières et entrepôts frigorifiques du Levant, 9, rue Gabriel, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. GÉRARDIN, Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est et du Crédit Algérien, 31, rue Constant, Gagny (Seine-et-Oise).
- S. GUÉRIN (Albert), Directeur Général de la Compagnie des chemins de fer du Maroc, 46, avenue des Ternes, Paris (17^e).
- S. P. GUIGNARD (Georges), administrateur-délégué de la Société Nouvelle de Raffinerie Lebaudy-Sommier, 3, avenue Bosquet, Paris (7^e).
- S. HERMANN (Léon), Président du Conseil d'administration de la Société d'Entreprise de canalisations, 145, avenue de Saint-Ouen, Paris (17^e).
- S. HERRMANN (Abel), Directeur Général de la Compagnie Générale de construction et d'entretien de matériel de chemin de fer, 83, boulevard de Courcelles, Paris (8^e).
- S. P. HIVONNAT, Président du Conseil d'administration de la Compagnie Française des chemins de fer de Santa-Fé, 20, rue de Tournon, Paris (6^e).
- S. HOUEL, directeur des Etablissements Daydé, 119, avenue de Wagram, Paris (17^e).
- S. IMBS, Administrateur, Ingénieur Conseil de la C.P.D. E., 1⁰¹, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (17^e).
- S. P. LAROCHE (Charles), Professeur à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Administrateur du Canal Maritime de Suez, 2, rue Goethe, Paris (16^e).
- S. LE BOURHIS (Pierre), directeur général de la Société Alsthom, 38, avenue Kléber, Paris (16^e).
- S. P. LE VERRIER, Administrateur de la Société les Mines et produits chimiques, 35, rue d'Angivilliers, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LEVERVE, Secrétaire Général de l'Union Internationale des Chemins de fer, Administrateur de Sociétés, 71, avenue de Breteuil, Paris (15^e).
- S. MARGARIE (Galatoire), Directeur Général de la C.P. D E, 1, rue Delan, Neuilly-sur-Seine (Seine)
- S. MARCHEIX, Directeur des charbonnages du Tonkin, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).
- S. MARLIO, Administrateur Délégué de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue, 16, avenue Bugeaud, Paris (16^e).
- S. MAROGER, président de la Chambre syndicale des Forces Hydrauliques, 5^{bis}, avenue de Longchamp, Boulogne-sur-Seine (Seine)
- S. P. MARTIN (Paul), Administrateur Délégué, Directeur Général du Chemin de Fer Métropolitain de Paris, 22, avenue de Saxe, Paris (7^e).
- S. MASSON (Henri), Directeur Général de T. H. E. G., 6^{bis}, rue Campagne-Première, Paris (14^e).
- S. MATHIEU (André), Directeur de la Société hydro-électrique de Verdun, 14, rue Pétrarque, Paris (16^e).
- S. MERCIER (Gustave), Administrateur Délégué de l'Union hydro-électrique, 31, avenue Henri-Martin, Paris (16^e).

- S. MESSIAH, Administrateur Délégué des Etablissements Braenckel et Herzog, Château de la Bretèque, Saint-Pierre-les-Élbeuf (Meurthe-et-Moselle).
- S. MICHEL (Henri), Chambre de commerce d'Honfleur, 20, rue Clos-Selliers, Mantes (Seine-et-Oise).
- S. PERRET (Henri), Directeur de la Société des Grands Travaux de Marseille, 66, boulevard Notre-Dame, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. P. POUPEP, Directeur Général de la Société Anonyme « Le Ciment Armé, Demay frères », 41, boulevard de la Paix, Reims (Marne).
- S. RIBOUD, Directeur honoraire de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 5, rue Danton, Paris (6^e).
- S. SAINFLOU (Georges), Directeur Général de la Société de Constructions des Batignolles, 196, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
- S. TUMERELLE, 193, faubourg Poissonnière (9^e).
- S. VERRIÈRE, Société du Port de Pêche de Lorient, 59, boul. Malesherbes, Paris (8^e).
- S. P. VILLIÉ, directeur général de l'Electricité de Marseille, 18, boul. Rivet, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. WIBRATTE, Directeur à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 20, rue Daru, Paris (8^e).
3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES
- MM. :
- ADAM (Paul-Albert), Ingénieur en Chef à la Compagnie d'Orléans, 5, rue Saint-Martin, Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).
- S. P. AILLÉRET, directeur de l'Union pour l'Industrie et l'Electricité, professeur à l'Institut National Agronomique, 34, rue des Vignes, Paris (16^e).
- S. ANTOINE (Aristide), directeur général de la Société d'Electricité de Strasbourg, administrateur de la Société d'Energie Electrique du Rhin, 10, avenue d'Iéna, Paris (16^e).
- S. APPRILL (Jules), Service municipal, 43, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. BALENSI (René), Administrateur Directeur de la Compagnie des chemins de fer de la Camargue, 27, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).
- S. BALLING, ingénieur en chef de la voie et des travaux à la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, 1, rue Saint-James, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. BARBIER SAINT-HILAIRE, 9, rue de la Marine, Pondichéry (Inde Française).
- BASTIEN (Henri), Ingénieur en Chef au Service de la Construction de la Compagnie P.L.M., 3, rue de Lyon, Paris (12^e).
- S. BLONDEL (Serge), ingénieur de la voie à la Compagnie d'Orléans, 23, rue de la Bienfaisance, Paris (8^e).
- S. P. BOLLACK, 22, avenue de la Grande-Armée, Paris (17^e).
- S. BONVILS, directeur de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, 80, rue Spontini, Paris (16^e).
- S. P. BONNEVAY, Directeur des Charbonnages du Tonkin, Hanoï (Indochine).
- S. BOGUÉ (Henri), Sous-Directeur des chemins de fer du Midi, 20, rue Scheffer, Paris (16^e).
- S. BOURGEOIS (René), sous-chef d'exploitation à la Compagnie des Chemins de fer du P.O., 67, boulevard Raspail, Paris (6^e).
- S. P. BRICKA, Iraq Petroleum Cy, Khan Antoun Bey, Beyrouth (Syrie).
- S. BRUNEAU, Ingénieur en Chef à la Compagnie du Midi, 114, avenue Mozart, Paris (16^e).
- S. CAMBOURNAC, ingénieur en chef des travaux et de la surveillance à la Compagnie des Chemins de fer du Nord, 235, rue La Fayette, Paris (10^e).
- S. CANDELIER, Compagnie Générale des Colonies, 177, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9^e).
- S. CARRUS (André), 134, rue de Grenelle, Paris (7^e).
- S. CASANOVA, 49, rue des Missionnaires, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. CHAPOUTHIER, Directeur de l'Energie électrique du Rouergue, 35, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7^e).
- S. CHARRON (Guy), directeur de la Société des Grands Travaux Aéronautiques et d'Equipement des Voies Aériennes, 11, rue de Bassano, Paris (16^e).
- CHIDAINE (Paul), Directeur de la Société eau et assainissement, 4, rue Leconte-de-Lisle, Paris (16^e).
- S. CLAUDON (Georges), Administrateur Directeur des Biscuits Pernot, à Dijon, Président du Conseil d'administration des Biscuits Pernot, à Genève, 79, cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or).
- S. P. CLÉMENT, Administrateur Délégué de l'Energie électrique du Rhin, 6, avenue de Modenheim, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. P. COINTE (Nicolas), Société Centrale de chemins de fer et d'entreprises, 122, boulevard Malesherbes, Paris (17^e).
- S. COLLOT, 36, rue de Tocqueville, Paris (17^e).
- S. P. COMBET, Administrateur Délégué de la Société du gaz et de l'électricité de Nice, 24, avenue Notre-Dame, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. P. CONTÉ (Joseph), directeur de la Société Etudes et Aménagements Electriques, 5, rue d'Estrée, Paris (7^e).
- S. COULLIÉ, Ingénieur en Chef adjoint à l'Ingénieur en Chef de la voie, Compagnie des chemins de fer du Midi, 16, rue de Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).
- S. COURTAIGNE (Olivier), Entreprise Fougerolle, 6, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. COUVREUX, Ingénieur en Chef honoraire des chemins de fer du Midi, 7, rue d'Assas, Paris (6^e).
- S. P. DECARDIN (Ernest), Ingénieur en Chef adjoint au chef de l'exploitation de la Compagnie d'Orléans, 5, place Daumesnil, Paris (12^e).
- S. P. DESALEUX, Ingénieur en Chef au service de la voie de la Compagnie P.-L.-M., 38, avenue Ledru-Rollin, Paris (12^e).
- S. P. DEVOUCOUX, Ingénieur en Chef à la Compagnie de l'Est, 37, rue Château-Landon, Paris (10^e).
- S. P. DOUDRICH (Maurice), 43^{bis}, rue de la République Amiens (Somme).
- S. DUGARDIN, Administrateur Délégué de la Société des matériaux de construction de la Loïse, Administrateur de la Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge, de la Société des Ciments Vicat, de la Compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien, 44, rue Cardinet, Paris (17^e).
- S. DUPIN, Compagnie des Produits chimiques et électro-métallurgiques d'Alais, Froges et Camargue, 184, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
- S. P. EPINAY, Ingénieur en Chef à la Direction de la Compagnie d'Orléans, 5, rue Jean-Carriès, Paris (7^e).

- S. FAUCONNIER, Directeur des travaux neufs de la Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain, 50, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).
- S. FÉLIX (Robert), directeur de la Compagnie d'Electricité de l'Ouest-Parisien, 3, av. Mozart, Paris (16^e).
- S. GENTHIAL (André), directeur de l'Union Hydro-Electrique, 76, avenue Paul-Doumer, Paris (16^e).
GÉRIN, Ingénieur en Chef-adjoint au service de la voie, à la Compagnie du chemin de fer P.-L.-M., 2, rue de Commaille, Paris (7^e).
- S. GILMAIRE, Compagnie des Chemins de fer P. O., 15, rue de La Planche, Paris (7^e).
- S. GIRAUD (J.-B.), Ingénieur en Chef-adjoint au Directeur Général de la Compagnie Générale des Eaux (53, rue d'Anjou, Paris), 13, rue Raffet, villa Jasmin, Paris (16^e).
- S. GRANDEAU, Ingénieur à la Société d'application du béton armé, 4, rue Georges-Ville, Paris (16^e).
- S. GUFFLET, Directeur de la Compagnie des chemins de fer du Midi, 15, rue Neuve, Versailles (S.-et-O.).
- S. GUIBERI (Roger), Chemin de fer du Nord, 19, rue du Louvre, Paris (1^{er}).
- S. HACHON, Ingénieur en Chef-adjoint du service de la voie à la Compagnie P.-L.-M., 7, rue Théodore-de Banville, Paris (17^e).
- S. HERMIL, Etablissements Schneider et Cie, 1, rue Lincoln, Paris (17^e).
- S. HUET (Robert), Président du Conseil d'administration de la Société des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa, 29, avenue de la Grande-Armée, Paris (16^e).
- S. HUVELIN (Georges), 19, rue Mirabeau, Paris (16^e).
- S. JAUDEAU, Directeur des Tréfileries du Havre, 1, boulevard Henri-IV, Paris (4^e).
- S. JOURDAIN, Sous-Directeur de la C^m P.L.M., 88, rue Saint-Lazare, Paris, 2 square Emmanuel-Chabrier, Paris (17^e).
- S. JOYET (de), Jurignac (Charente).
- S. P. LABORDE-MILAA, 209, boulevard Péreire, Paris (17^e).
- S. LAFEUILLE, Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, 2, square de l'Avenue-du-Bois-de-Boulogne, Paris (16^e).
- S. LAHAYE (Robert), Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, 1, rue Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. LANOS, Ingénieur en Chef adjoint de la voie aux chemins de fer de l'Est, 6, rue Rochambeau, Paris (9^e).
- S. LÉBOULLEUX, Ingénieur en Chef des services techniques de la voie à la Compagnie d'Orléans, 46, avenue du Président-Wilson, Choisy-le-Roi (Seine).
- S. P. LECAT, Directeur général de la Compagnie générale d'Electricité, 3, avenue Mozart, Paris (16^e).
- S. LÉCLERC DU SABLON, ingénieur en chef aux Chemins de fer du Midi, directeur de la Société Hydro-Electrique du Midi, 8, rue de Londres, Paris (9^e).
- S. LECOANET, ingénieur en chef de la voie des Chemins de fer Algériens, 22, boul. Saint-Saëns, Alger.
- S. LEGOUX, ingénieur en chef adjoint à l'exploitation de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, 62, boulevard Richard-Lenoir, Paris (11^e).
- S. LIOTIER, Inspecteur général de la Société pyrénéenne d'Energie électrique, 30, avenue Rapp, Paris (7^e).
- S. LOMBARD (Roger), Société des Phosphates Tunisiens et Engrais et Produits Chimiques, 36, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
- S. P. LORTON, 154, boulevard Haussmann, Paris (8^e).
MARCORELLES, Directeur de la Société Centrale pour l'industrie électrique, 5, rue Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine.
- S. MARGOT (Maurice), Directeur Général Honoraire de la Compagnie P.L.M., 63, avenue Kléber, Paris (16^e).
- S. MARINETTI, Délégué du Cambodge au Conseil supérieur des Colonies, Pnom-Penh
- S. DE MARLIAVE, administrateur délégué des Mines de la Mure, 41, rue de l'Elysée, Grenoble (Isère); 169, rue de l'Université, Paris (7^e).
- S. MARTINET, Ingénieur en chef du service de la Construction de la Compagnie P.-L.-M., 18, rue Armand-Moissant, Paris (15^e).
- M. B. MASSÉ (Pierre), Administrateur Délégué de la Compagnie d'Electricité Industrielle, 157, avenue Malakoff, Paris (16^e).
- S. MATUSZEK, Directeur adjoint à la Société Pyrénéenne d'Energie Electrique, 10, boulevard de la Marquette, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. MOLLINS (DE), Ingénieur en Chef à la Compagnie P.-L.-M., 3, rue du Sort, Nevers (Nièvre).
- S. P. NERVILLE (Guillebot de), Ingénieur Principal à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 38, avenue Foch, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
NICOLAS (Charles), 6^{bis}, rue Campagne-Première, Paris (14^e).
- S. P. OLLIVIER (Pierre), directeur général des Entreprises Industrielles et de Travaux publics, 39, rue Washington, Paris (8^e).
- S. P. PAPI, Etablissements Schneider et Cie, 53, boulevard Murat, Paris (16^e).
PAUL-DUBOIS, administrateur des Chemins de fer du P. O., 27^{bis}, quai d'Orsay, Paris (7^e).
- S. PELLARIN, Directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 1, rue Madame, Paris (6^e).
- S. PERRET (Georges), Etablissements G. Vinant, 6, avenue Daniel-Lesueur, Paris (7^e).
- S. PETIT (Léon), Ingénieur-Conseil de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel, 26, avenue Lowendal, Paris (15^e).
- S. PHILIPPE (Léon-Charles), Directeur des travaux du P.-L.-M. (Chemins de fer du Maroc), Rabat (Maroc).
- S. PIZON, Administrateur délégué de la Compagnie d'Entreprises Electro-Mécaniques, 1, rue du Général-Largeau, Paris (16^e).
- S. POUSSET (Paul), 6, rue Emile-Bordier, Angers (Maine-et-Loire).
- S. QUÉRON (Léon), Ingénieur principal du Service de l'Exploitation à la Cie P.-L.-M., 8, boulevard de la Bastille, Paris (12^e).
- S. REGNAULD, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, 3, boulevard de Metz, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. RENAULT (Camille), Chef de l'exploitation adjoint des chemins de fer du Midi, 7, avenue du Général-Mangin, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. RENOUX (Jean), Chef du 7^e arrondissement de la voie et travaux à la Compagnie d'Orléans, 22, rue Vital-Carles, Bordeaux (Gironde).

- S. P. RIDET (Jacques), Ingénieur en Chef à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 5, rue Danton, Paris (6°).
- S. RIGAL, Société Française d'Entreprise de Dragages et Travaux Publics, 2, avenue Emile-Acolas, Paris (7°).
- S. ROUX (Edmond-Jean), administrateur délégué de la Société Générale de Force et Lumière, 26, avenue Foch, Paris (16°).
- S. SIMON (Auguste), ingénieur au service de la voie, Compagnie des Chemins de fer du P.L.M. 21^{bis}, rue de la Raie, Nevers (Nièvre).
- S. SIMONNET, Directeur de l'exploitation de la Compagnie d'Electricité Industrielle, 9, rue Louis-Murat, Paris (8°).
- SPITZ, 92, avenue de Suffren, Paris (15°).
- S. STIRNEMANN, 6, rue des Bonnes-Gens, Colmar (Haut-Rhin).
- S. TATON, Sous-Directeur des Travaux neufs de la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris, 71^{bis}, rue de Vaugirard, Paris (6°).
- S. TESTE, 14, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. THALLER, Directeur des Forces Motrices du Rhône, 1, rue des Chartreux, Lyon (Rhône).
- S. THELLIER DE LA NEUVILLE, chemins de fer de Ceinture, 49, rue Ampère, Paris (17°).
- S. THIMEL, Société Générale d'Entreprises, 3, boulevard Delessert, Paris (16°).
- S. THOUARD, Compagnie des Chemins de fer du Sud de l'Indochine, 66, boul. Saint-Michel, Paris (6°).
- S. THULLIER, Directeur de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, 2, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
- S. TINARDON, président du Conseil d'administration de la Raffinerie Say, administrateur du Crédit Foncier de France, 60, avenue Foch, Paris (16°).
- S. TINTANT, Ingénieur Principal de la Voie et des Travaux aux chemins de fer de l'Est, Paris, 1^{re} division (7, rue de Château-Landon), 175, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9°).
- S. TROUIS, administrateur délégué de la Société Générale des Routes Economiques, 53, rue Pergolèse, Paris (16°).
- VIELLE (Charles), ingénieur en chef honoraire, Chemins de fer de l'Est, 64, rue Madame, Paris (6°).
- S. P. DE VITRY D'AVACOURT, Union Electrique du Centre, 10, boul. Emile-Augier, Paris (16°).
- S. AUBRY (Charles), Ouroux-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- S. BARBET (Léandre), 12, rue Baillet-Reviron, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. BARE (Adelin), quai Dufaure, Saujon (Charente-Inférieure).
- BAROIS, 1, place d'Iéna, Paris (16°).
- BARRAND, 4, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
- S. BECKER, 23^{bis}, avenue du Grand-Chêne, Parc-Saint-Maur (Seine).
- S. P. BERTRAND (Vital), Blagny, par Carignan (Ardennes).
- S. BEZAULT, 2, rue Gerbillon, Paris (6°).
- S. BIENVENUE, 112, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
- S. P. BIETTE (Louis), 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. BLONDEL (André), 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (7°).
- S. BOISNIER, 3, rue Edouard-Fournier, Paris (16°).
- BONNET (Arthur), 16, rue Texier, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
- S. P. BOURGEOIS (Désiré), 52, avenue de La Motte-Picquet, Paris (15°).
- S. CALLON, 88, avenue de Breteuil, Paris (15°).
- S. P. COLSON (Clément), 2, rue de La Planche, Paris (7°).
- S. COMBARNOUS, 7, boul. Grignan, Toulon (Var).
- S. P. CONTE (Léandre), 4, boulevard des Pyrénées, Pau (Basses-Pyrénées).
- S. COTTALORDA, Ville Apollonie, 2, Chemin Saint-Charles, Nice (Alpes-Maritimes).
- COUTURIER, 58, route de Montesson, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
- S. DENIZET, 5, rue Marius-Jauffret, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. DREYFUS (Silvain), 80, avenue Kléber, Paris (16°).
- S. DROGUE, 2, square de La Tour-Maubourg, Paris (7°).
- DUMAS (Paul), 7, avenue d'Alègre, Chatou (Seine-et-Oise).
- S. DUSUZEAU, 165, boulevard Haussmann, Paris (8°).
- S. P. FAGES (DE LATOUR DE), 2, rue des Dardanelles, Paris (17°).
- S. FONTANELLES, 42, rue Verdi, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. GAUCKLER, 8, rue Rossini, Nice (Alpes-Maritimes).
- JULLIDIÈRE, 43, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. DE LARMINAT, Beurieux (Aisne).
- S. LE CORNEC (Félix), 41, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. LEBOUCHU (Georges), 16, rue du Peintre-Lebrun, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. LE TROCQUER, 52, avenue de Tokio, Paris (16°).
- S. LEVESQUE (Emile), 12, avenue Daniel-Lesueur, Paris (7°).
- S. P. MAHIEU, 16, rue de Bourgogne, Paris (7°).
- S. MAILLET (Edmond), 19, avenue de Contades, Angers (Maine-et-Loire).
- S. MAILLAT, 2^{bis}, rue Molac, Nantes (Loire-Inférieure).
- MALTERRE, 20, rue Gerando, Paris (9°).
- S. MASSON (Clément), 5, rue Nicolas-Chuquet, Paris (17°).
- S. MEUGY, 26, rue Guynemer, Paris (6°).
- MINARD, 23, quai aux Fleurs, Paris (4°).
- S. P. MONET (Adolphe), 16, avenue d'Orléans, Paris (14°).
- S. MONMERQUE, 19, rue Decamps, Paris (16°).
- S. MOURET, 29, rue Borgnis-Desbordes, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. MUSSAT, Le Prieuré Saint-Nicolas-d'Acy, par Senlis (Oise).
- D'OCAGNE, 30, rue La Boétie, Paris (8°).

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

- S. ADER, 13, rue de Téhéran, Paris (8°).
- S. ALIX (Gaston), Villa « Bon Accueil », chemin Bié-Noulie, Pau (Basses-Pyrénées).
- S. ARMAND, 25, avenue Mozart, Paris (16°).
- S. AROLES (Jules), Ville Marie, Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).
- AUBIN, 8, rue des Bégonias, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

- S. OURSON (Henri), 71, avenue de Suffren, Paris (7^e).
 S. PÉRARD (Alexandre), 82, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
 S. PERRIER (Henri), 80, rue d'Assas, Paris (6^e).
 S. P. PERRIER (Louis), 5, place de l'Alma, Paris (8^e).
 S. PICARD (François-Lazare), 2, avenue de Lamballe, Paris (16^e).
 S. PIGEAUD, 13, rue Duroc, Paris (7^e).
 POISSON, 211, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. PRINCE, 29, rue de Sèvres, Paris (6^e).
 S. P. PULLIGNY (LÉCLERC DE), Villa « Lou Mas », Cap d'Antibes (Alpes-Maritimes).
 S. RABY (Emmanuel), 7, rue Marceau, Alger (Algérie).
 S. ROUSSEAU (Henri), 29, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. SÉJOURNÉ, 82, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
 S. SENTHILES, 20, rue Taylor, Pau (Basses-Pyrénées).
 SITTLER, 16^{bis}, rue Mayet, Paris (6^e).
 M. B. STABLO (Paul), 16, rue Milton, Paris (9^e).
 S. STOCLET (Arthur), 148, boulevard du Montparnasse, Paris (14^e).
 S. VICAIRE (Jules), 272, avenue F.-de-Pressensé, Villeurbanne (Rhône).
 S. VOISIN (Jean), 2, rue Récamier, Paris (7^e).
 S. VOLONTAT (DE), St-Couat-d'Aude, par Moux (Aude).
 S. WILLOTTE (Henry), 16, rue Dupont-des-Loges, Paris (7^e).
2. INGÉNIEURS EN CHEF
- S. ALBY (Amédée), 10, boul. Flandrin, Paris (16^e).
 S. AMBLARD (Antoine), place d'Augiran, Mende (Lozère).
 ANTIN, 38, rue de Blossac, Poitiers (Vienne).
 S. ARAGNOL (Charles), 7, avenue de La Haye, Toulon (Var).
 S. P. ARNAUD (Jean), 8, rue Gounod, Paris (17^e).
 AUBERT (Henry), Barcelonnette (Basses-Alpes).
 S. AUGUSTIN (Paul), 25, boulevard du Roi, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. AUMONT, 23, rue de Maubeuge, Paris (9^e).
 S. AURIC, 23, rue d'Aumale, Paris (9^e).
 S. AUSSÉNAC (Théophile), 9, rue Anjard, Talence (Gironde).
 BAUCHAL, 15, rue du Chêne, Genève (Suisse).
 S. BAURES, 10, rue Galbois, Philippeville (Algérie).
 S. BELLEVILLE, 148, boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 BELLEY, 24, rue Victor-Martin, Neufchâteau (Vosges).
 S. BERFNGIER, 132, boul Raspail, Paris (6^e).
 S. DE BERGH, 28, rue Alexandre-Delmar, Mons-en-Baeroul (Nord).
 S. P. BERTRAND (Léon), 42, rue du Général-Foy, Paris (8^e).
 BIDAULT, 27, cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or).
 S. BLAISE (Henri), 6, rue du Lycée, Besançon (Doubs).
 S. P. BONNEAU (Louis), 6, rue Boccador, Paris (8^e).
 S. BOULLE, 3, rue Moncey, Paris (9^e).
 S. P. BOULONGNE (Lestorey de), 18, rue Washington, Paris (8^e).
 S. BRÉT, 25, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. BRIGOL (Louis), 18, rue de Gérardin, Alger
 BUTAVAND, Monaco.
 S. CANAT DE CHIZY, 7, quai du Maréchal-Joffre, Lyon (Rhône).
 S. CASSAGNÉ (Pierre), 9, rue Perrégaux, Bône (Algérie).
 S. CHABOURDAU, « Le Petit Bois », Mehun-sur-Yèvre (Cher).
 CHEVREUX (François), 15, rue de la Louvière, Epinal (Vosges).
 S. COLLIGNON, 6, avenue Camille-Flammarion, Ris-Orangis (Seine-et-Oise).
 S. CONCHE, 26, avenue George-V, Paris (8^e).
 DACREMONT (Edouard), 7, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. DEBES, 50, avenue de La Motte-Picquet, Paris (15^e).
 DELAGÉ, Brioude (Haute-Loire).
 DELEBECQUE, 57, rue des Vignes, Paris (16^e).
 DOU, 7, rue des Cadourques, Cahors (Lot).
 DURAND (Michel), 74, avenue de la République, Aurillac (Cantal).
 S. P. DREYFUSS (Justin), 45, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. FELDTRAUER (Emile), 7, rue de l'Ecusson, Alençon (Orne).
 S. FERRAS, 5, avenue Berriau, Rabat (Maroc).
 FERRIEU, 7, avenue du Mont-Duplan, Nîmes (Gard).
 S. FERRUS, 14, rue de Bellechasse, Paris (7^e).
 S. GARAU, 1, rue Ozenne, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. GERVET (Pierre), 1, rue Mizon, Paris (15^e).
 S. GODARD (Louis), 126, boul du Montparnasse, Paris (14^e).
 S. GODARD (Télémaque), villa Margarita, chemin de Montardon, Pau (Basses-Pyrénées).
 GUIBERT, 22, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
 GUILLAUMIN.
 S. GUYON - GELLIN, La Barre, par Loulans-les-Forges (Haute-Saône).
 S. HEGLY, 22^{bis}, rue Saint-Marcel, Metz (Meurthe-et-Moselle).
 HEMARDINQUER, 98, rue de Saint-Dizier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. HENRY (Albert), 70, boulevard Saint-Germain, Paris (5^e).
 S. HUET (Jules), 44, avenue Victoria, Vichy (Allier).
 S. HUGUES (Urbain), 8, boul Saint-Michel, Avignon (Vaucluse).
 IMBEAUX, 18, rue Emile-Gallé, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. JOFFRE (Edmond), 16, r de Grossaux, Vierzon (Cher).
 S. JULLIEN (Charles), 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (5^e).
 LACAZE (Raymond), 16, rue Saint-Même, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. LAGÈRE, 15, rue Bouchut, Paris (15^e).
 LAGRANGE (Aïcide), Aurillac (Cantal).
 S. LAMBERT, 41, boulevard Poincaré, Bar-le-Duc (Meuse).
 S. LANTENOIS (Charles), 1, impasse Saint-Quentin, Soissons (Aisne).
 S. LIBERT, 23, rue Pasteur, Vannes (Morbihan).
 M. B. LE CONTE (Lucien), 7, rue Picot, Paris (16^e).
 S. P. LEFÈBURE (Henri), 3 bis, rue Emile-Zola, Bordeaux (Gironde).
 S. P. LEGOUËZ, 25, rue Molitor, Paris (16^e).
 S. P. LÉWY (André), 133, boulevard Montparnasse, Paris (6^e).
 S. P. LE ROND (Louis), 106, rue de Miromesnil, Paris (8^e).
 LUCAS.
 S. MARGAINE, 260, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. MARGUERY, 18, rue des Alliés, Vesoul (Haute-Saône).
 S. MATHEU, 18, Pont des Catalans, Toulouse (Haute-Garonne).

- S. MATHIEU (Ernest), 22 bis, rue Labillardière, Alençon (Orne).
 MEYER (Ferdinand), 89, avenue de Villiers, Paris (17^e).
 S. MICHEL (Gaston), 44, boul. Lelasseur, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. MOISSENET (Léon), 6, rue de Buffon, Tours (Indre-et-Loire).
 MONAT, 3, chemin Angleterre, Chambéry (Savoie).
 MORARD, 14, rue du Parc, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 S. P. NABONNE, Immeuble Trillé, rue Jussieu, Nice (Alpes-Maritimes)
 S. PARISSET, 7, rue des Ecoles, Ban-Saint-Martin, près Metz (Meurthe-et-Moselle).
 S. PELLÉ (Cail), 8, place d'Iéna, Paris (16^e)
 PIERON (Louis), 49, rue Ampère, Paris (17^e).
 PIGÉLET, 8, rue des Picards, Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise).
 S. PORCHÉ (Georges), 32, rue des Bourdonnais, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. POULET (Georges), au Fay par Parnac (Indre)
 RABY (Edouard), villa des Roses n° 3, 103, rue du Bac, Asnières (Seine).
 S. RASCOU, 19, rue de la Dalbade, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. P. REGIMBEAU, 2, rue Mabillon, Paris (6^e)
 S. RESAL (Eugène), 35, rue du Limon, La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).
 S. REULOS, Golfe Juan, quartier de l'Aube (Alpes-Maritimes).
 S. ROGIE, Nîmes (Gard).
 S. ROTH, 9, rue du Lac, Saint-Mandé (Seine).
 S. SABOURET, 3, square de La Tour-Maubourg, Paris (7^e).
 SAINT-ROMAS, 120, boulevard de Chchy, Paris (18^e).
 S. SCHENBERG (Lucien), avenue du I^{er}-de-Ligne, Mostaganem (Algérie).
 S. SOUFFRON (Louis), 18, rue Clément-Roassal, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. VALETTE, 10, rue Jarente, Lyon (Rhône).
 S. VALIÉE, 4, rue Tuc-d'Eauze, Dax (Landes)
 VIEILLE (Léopold), 2, rue Ellysée-Reclus, Alger (Algérie).
 S. WEIL-RAYNAL (Horace), 26, rue Vavin, Paris (6^e).
 S. WEISS (Eugène), 16, rue d'Aumale, Paris (9^e).
 S. WILHELM, 109, Grande-Rue, La Tronche (Isère).
 S. BRANQUART, 21, rue Barbier-d'Aucourt, Langres (Haute-Marne).
 BRIMONT, 12, rue des Récollets, Sézanne (Marne).
 CALLOT, 3, route de Saint-Brice, Provins (Seine-et-Marne).
 CASALONGA, Corte (Corse).
 S. CASTERA, chemin de Nazareth, Nérac (Lot-et-Garonne).
 S. CASTEX, 22, rue du Japon, Toulouse (Haute-Garonne)
 CAUFOURIER, 14, rue de Toul, Metz (Moselle).
 CHABERT, 26, rue Rouget-de-l'Isle, Lons-le-Saunier (Jura).
 S. CHALLIOL, Périgueux (Dordogne).
 S. CHAUVET, Villa Cynthia, boul de Belgique, Monaco.
 CHEVAUX, 12, rue Marceau, Tunis (Tunisie).
 COCU, 19^{ter}, boulevard Chanzy, Pavillon-sous-Bois (Seine).
 S. COLOMBANI, 2, rue d'El-Biar, Alger (Algérie).
 COURNET, 1, rue d'Avézac-Macaya, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 DARCHÉ, rue des Petits-Champs, Alger (Algérie).
 DAUBERT, 10, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. DEBARNOT, 127, rue de la Palle, Cherbourg (Manche)
 DUBOIS (Auguste), 27, boulevard Saint-Michel, Paris (5^e).
 S. DUCHATEL, 87, boulevard Saint-Michel, Paris (5^e)
 DUVAL (Joseph), St-Julien (Haute-Savoie).
 FAVIÈRES, Aiguillon (Lot-et-Garonne).
 S. FOUCHER, 36, rue de l' Arsenal, Angoulême (Charente).
 GAJAN, 16, place Carnot, Carcassonne (Aude).
 GRAS, 5, rue Haxo, La Roche-sur-Yon (Vendée)
 GRESSE, Gimont (Gers).
 GRIMAUD, « Villa Sunny Home », 18, avenue Saint-Laurent, Nice (Alpes-Maritimes).
 GUIBERT, 15, rue Mansart, Paris (9^e).
 S. HAMON, Villa Madeleine, boul. Léopold-II, Nice (Alpes-Maritimes)
 S. HAREM, 71, rue Paul-Bignon, Eu (Seine-Inférieure).
 HOULLIER, 19, rue Millevoye, Abbeville (Somme)
 S. JARDIN 26, rue des Pyrénées, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. JAVARY, 6, rue Jolly, Montmorency (Seine-et-Oise)
 S. JONDET, 21, avenue de Châtillon, Paris (14^e).
 S. KRAFT (Jean), rue Saint-Louis, maison Comolli, Bougie (Algérie).
 S. LABADIE, 9, rue Charles-Muller, Rouen (Seine-Inférieure).
 LACLOTRE, 35, rue Engèle-Albert, Angoulême (Charente).
 LANSADE, 78, rue de Varenne, Paris (7^e).
 LEFEBVRE (Alexandre), 18, rue Théodore-de-Banville, Paris (17^e).
 LEFEBVRE (Georges), 14, rue Montebello, Vincennes (Seine).
 S. LEMÉ, Papeteries de Corvol, Corvol (Nièvre)
 S. MAGDELENAT, 5, rue Victor-Hugo, Bourges (Cher).
 MAILLARD, 18^{bis}, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
 MARTIN (Camille), Embrun (Hautes-Alpes).
 S. MARTIN (Paul-Eugène), 48, av de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 MAYNARD, 14, avenue Sœur-Rosalie, Paris (13^e).
 METOUR.

3. INGÉNIEURS ORDINAIRES

- ADLOFF, Saint-Pol (Pas-de-Calais).
 ARNOULD (Marcel), Caudéran (Gironde)
 S. AUGÉ, 8, rue Maraissan, Narbonne (Aude)
 AUREILLAN, 15, rue Royale, Saint-Cloud (S-et-Oise)
 S. BARRAT, Cusset (Allier).
 S. BATAILLE, 13^{bis}, passage Louis-Levesque, Nantes (Loire-Inférieure).
 BAVOILLIOT, 23, rue du 4-Septembre, Bône (Algérie).
 BEBON, Tunis (Tunisie).
 BOISSEAU, Autun (Saône-et-Loire).
 S. BONNEVALLE, rue Abel-Bonnevalle, Noisy-le-Sec (Seine).

- MEYER (J.), 75, rue du Général-Conrad, Strasbourg (Bas-Rhin).
 MOREAU.
 NADOT, 27^{bis}, 1ue Jean-Boucher, Bourges (Cher).
 PALU, 36, rue de la Goutte-d'Or, Paris (18^e).
 PANCRAZY, 12, rue Paul-Bert, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. PAUL, 134, boulevard Pereire, Paris (17^e).
 PAVIOT, Evreux (Eure).
 S. PERRAUD, rue Frédéric-Mistral, Beaucaire (Gard).
 S. PLATEL, 5, boulevard Galliéni, Oran (Algérie).
 S. PREVOT (Eugène), 18, rue Saint-Paul, Lagny (Seine-et-Marne).
 S. P. PROMPSAL, 20, rue de l'Arrivée, Paris (15^e).
 QUINQUET (Henri), 9, rue Davioud, Paris (16^e).
 S. RAMBAUD (Gustave), Reillanne (Basses-Alpes).
 S. RAULT (Louis), 45, rue Nationale, Pontivy (Morbihan).
 REGNOUL, 43, rue Vineuse, Paris 16^e.
 S. REYTHORE, 9, avenue Buenos-Ayres, Nice (Alpes-Maritimes).
 REYNES (Ernest), 53, rue de la Mairie, La Roche-sur-Yon (Vendée).
 RICHARD (Jean-Baptiste), Le Blanc (Indre).
 S. RICHEN, 12, boulevard Pont-Achard, Poitiers (Vienne).
 ROBIN (Jean), 32, avenue Gambetta, Saintes (Charente-Inférieure).
 S. ROQUES (Louis), Domaine de Mons, par Pont-de-la Maye (Gironde).
 S. ROUEN, 15, avenue Laure-de-Noves, Avignon (Vaucluse).
 ROUX (Marc), 20, rue Lapérouse, Valence (Drôme).
 S. SALVANÉ, 12, rue de Rivoli, Paris (4^e).
 SORBA, 1, rue Docteur-Rives, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 TESSARECH, 2, avenue Montclair, Nice (Alpes-Marit.).
 TROUCHE, 2, rue Prince-Maurice, Nice (Alpes-Maritimes).
 VALLIER (François), Belley (Ain).
 VEILHAN, 28, rue Jean-Goujon, Paris (8^e).
 VERRET, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 VIALLEFOND, 108, rue du Bac, Paris (7^e).
 VILLARET (J.-B.), La Buisserate, par Grenoble (Isère).
 VILLEMEUR, 14, rue Carnot, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. ZIGMANN, 48, avenue Jean-Jaurès, Strasbourg (Bas-Rhin).

4^e FONCTIONNAIRES DEMISSIONNAIRES

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM. :

- BROSSARD (René), Ingénieur en Chef à la Compagnie P.-L.-M., 1, boulevard Henri-IV, Paris (4^e).
 S. P. CAQUOT, Ingénieur-Conseil, Ingénieur-Constructeur, Sté Pelnard, Considère, Caquot et Cie, Professeur à l'École Nationale des Mines, 58, rue d'Assas, Paris (6^e).
 DENIS (Roger), 1, rue de Courty, Paris (7^e).
 S. LION, 1, rue de La Planche, Paris (7^e).
 S. P. OPPENHEIM, Administrateur-Délégué de la Société Le Carbone, 28, rue Galilée, Paris (16^e).

- S. PEYCHEZ (Pierre), directeur honoraire, Chemins de fer d'Alsace-Lorraine, 7^{bis}, rue Lalo, Paris (7^e).
 S. P. ROSLAN (Goury du), 11, avenue d'Iéna, Paris (16^e).

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- S. P. BEAU (J.-M.), Gérant de la Société Fichet, 4, rue de Franqueville, Paris (16^e).
 S. P. BOURNISIEN, Gérant de la Société Fichet, 4, rue de Franqueville, Paris (16^e).
 S. BOUTELOUP, Ingénieur en Chef de la voie des Chemins de fer du Midi, 7, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 BUFFET, Plainfaing (Vosges).
 BUNAU-VARILLA, ancien ministre plénipotentiaire, 53, avenue d'Iéna, Paris (16^e).
 S. CAUDRELIER, Ingénieur-Conseil à la Banque de Paris et des Pays-Bas, Professeur titulaire à l'École nationale des Ponts et Chaussées, 11, rue de Milan, Paris (9^e).
 CLAUDET, Administrateur-Directeur de la Société des Ateliers Moisant-Laurent-Savey, 26, avenue Duquesne, Paris (7^e).
 S. DELACARTE (Alexandre), ingénieur de la Compagnie des Chemins de fer P.L.M. — Détaché au Comité de direction des Grands Réseaux, 42, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
 S. FÉRYRABEND (Charles), Ingénieur de la Voie à la Cie P.-L.-M., 5, rue Chevaudin, Valence (Drôme).
 S. FONLUPT, Ingénieur de la Voie à la Cie P.-L.-M., 18, place Darcy, Dijon (Côte-d'Or).
 S. P. FREYSSINET, recherches concernant le perfectionnement des moyens de construction (spécialité béton armé), 28, rue Saint-James, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. P. HINSTIN, Ingénieur Constructeur et Expert, 38, boulevard Marbeau, Paris (16^e).
 S. LÉFÈVRE (Charles), 36, rue Tronchet, Paris (9^e).
 S. LÉFORT-LAVAUZELLE (Fernand), Imprimeur-éditeur, 64, avenue Baudin, Limoges (Haute-Vienne).
 S. P. LEMORT (Henri), ingénieur principal, Chemins de fer de l'Est, 3, villa Victor-Hugo, Paris (16^e).
 S. LEFRANC, Ingénieur Principal de la voie à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 17, rue Latil, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 MAROIS, Sous-Chef de l'Exploitation du réseau P.-L.-M., 21, rue de Rennes, Paris (6^e).
 S. P. MATHERON (Jean), Société Générale d'Entreprises, 51, boul. Raspail, Paris (6^e).
 S. MERMIER, ingénieur principal attaché à la direction des Chemins de fer P.L.M., 11, rue d'Astorg, Paris (8^e).
 S. MORISSON, Chef d'arrondissement à la Cie du P.-O., 3, rue Paillet, Paris (5^e).
 S. P. MUGNIOT, directeur général de la Compagnie des Chemins de fer P.L.M., 15, boul. Diderot, Paris (12^e).
 NABONNE (Louis), 49, rue du Général-Faidherbe, Tours (Indre-et-Loire).

- NEBOUT, Ingénieur du 2^e arrondissement de la voie aux chemins de fer P.-L.-M., 22, avenue Alphand, Saint-Mandé (Seine).
- S. OUDOTTE, Ingénieur Principal au Service Central de la voie à la Cie P.-L.-M., 26, rue Vavin, Paris (6^e).
- PÉLISSIER (Jacques), Directeur des Usines Henri Viala, Montauban (Tarn-et-Garonne).
- S. PETEL, Compagnie Franco-Polonaise de Chemins de fer, Koszykowa 6/M/12, Varsovie (Pologne)
- QUARRE (Louis), chef honoraire de l'exploitation, Chemins de fer du Midi, 35, rue Brunel, Paris (17^e).
- S. P. REBUFFEL, 2, avenue Saint-Honoré-d'Eylau, Paris (16^e).
- ROUGNON, 14, rue Brémontier, Paris (17^e).
- SANSON (Pierre), Senones (Vosges).
- SEMÉAC, Ingénieur de la Voie à la Cie P. L. M., Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. SEVIN, Ingénieur en Chef des services techniques à la Compagnie d'Orléans, 4, rue de Louvain, Maisons-Alfort (Seine).
- S. VAGNEUX, ingénieur en chef honoraire de la Compagnie P. L. M., 8, rue du Laos, Paris (15^e).
- S. WOLFF (Robert), Banquier, 130, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
- S. BLUM-PICARD (Lambert), 5, rue Angélique-Vérien Neuilly-sur-Seine (Seine).
- CHAPELON, 2, boulevard Morland, Paris (4^e).
- S. COUTARD (Fresnais de), Cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. DAUVERGNE (Henri), 18, avenue des Sycomores, villa « Montmorency », Paris (16^e).
- DAVAL, Alès (Gard).
- DEMAY (André), 15, avenue Elisée-Reclus, Paris (7^e).
- DESCOMBES (Claude), 10, rue du Palais-de-Justice, Saint-Etienne (Loire).
- S. DESPUJOLS (Pierre), 39, rue de Dijon, Rabat (Maroc).
- S. DURUY (Maurice), 40, rue Gambetta, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- FRIEDEL (Edmond), Béthune (Pas-de-Calais).
- GANIÈRE, Douai (Nord).
- S. JARLIER, 6, quai Maréchal-Joffre, Lyon (Rhône).
- LAFAY (Pierre), 14, rue César-Franck, Paris (15^e).
- S. LÉJEUNE (Armand), 58, boulevard Le Lasseur, Nantes (Loire-Inférieure)
- S. P. LESUEUR (Henri), Bordeaux (Gironde).
- LÉVY (René), 5, place Arnold, Strasbourg (Bas-Rhin)
- S. NICOLLET (Victor), 156, boulevard Péreire, Paris (17^e).
- S. PAINVIN, 36, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
- S. RABY (Marcel), 1, rue Mignet, Paris (16^e).
- S. P. REUFFLET, 244, boul Saint-Germain, Paris (7^e).
- S. RICHARD (Charles), 244, bd Saint-Germain, Paris (7^e).
- THIBERGE, 38, rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine (Seine) (Bouches-du-Rhône).
- S. TIVOLLE (Léonard), 73, rue Docteur-Escat, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. WEILL (Henri), 97, rue de Courcelles, Paris (17^e).

MINES

FONCTIONNAIRES EN ACTIVITE

1^o INSPECTEURS GÉNÉRAUX

- S. P. BÈS DE BERC, 31, rue de Liège, Paris (8^e).
- S. CALTAUX (Pol), 12^{bis}, rue Desaix, Paris (15^e).
- S. CHIPART (Albert), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6^e).
- S. P. CRUSSARD (Jules), 15, place Carnot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. P. ETIENNE, 2, avenue Bugeaud, Paris (16^e).
- S. GALLIOT, 10, rue César-Franck, Paris (16^e).
- S. P. GRANDJEAN (François), 8, square de l'Alboni, Paris (16^e).
- GUILLAUME, 54, r. Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- JOUGUET, 22, rue Pierre-Curie, Paris (5^e).
- S. LEPRINCE-RINGUET, 14, rue du Cherche-Midi, Paris (6^e).
- S. P. LÉVY (Paul-Pierre), 38, avenue Théophile-Gautier, Paris (16^e).
- S. P. LIÉNARD (Alfred), 60, boulevard St-Michel, Paris (6^e).
- S. P. LOCHARD, 56, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
- S. P. LOIRET, 7, rue des Galons, Meudon (Seine-et-Oise).
- S. NIEWENGLOWSKY, 50, boulevard St-Michel, Paris (6^e).
- S. P. PONTÈVES-GÉVAUDAN (Ruffi de), 31, parc de Montretout, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
- S. RODHAIN (Pierre), 6, rue Léon-Gatin, Versailles (Seine-et-Oise).

2^o INGÉNIEURS EN CHEF

- AUDIBERT, 3, rue d'Alembert, Montluçon (Allier).
- BÉTIER (Gaston), 145, chemin de Telemly, Alger (Algérie).

3^o INGÉNIEURS ORDINAIRES

- S. ADAM (Pierre), Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. ANGOT (Pierre), 21, avenue du Maréchal-Foch, Metz (Moselle).
- ARVANET (Jean), 55, boul Beauséjour, Paris (16^e).
- S. ARNAUD (Gilbert), boîte postale n° 355, Dakar (Sénégal).
- S. BABOIN, 7, pl Anatole-France, Saint-Etienne (Loire).
- S. BARRAL (Maurice), 39^{bis}, rue de Marseille, Lyon (Rhône).
- S. BASELHAC (Emile), Alger (Algérie).
- S. BERNADET (Robert), 67, boul. du Président-Wilson, Bordeaux (Gironde).
- BICHELONNE (Denis), 5, rue Le Tasse, Paris (16^e).
- S. BONDON (Jacques), Rabat (Maroc).
- S. BORCEAUD (Maurice), 15, rue Gay-Lussac, La Madeleine-les-Lille (Nord).
- S. BOUILLIOT (André), Constantine (Algérie).
- S. BRUN (Georges-Jean), 33, rue Liogier, Saint-Etienne (Loire).
- S. BUREAU (Albert), 22, avenue des Etats-Unis, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. BURSAX (Jacques), 40, rue Gambetta, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. P. CHARBONNEAUX, 3, rue du Général-Langlois, Paris (16^e).
- CHERADAME (Raymond), 36, rue du Rimard, Montluçon (Allier).

- S. CHOLIN, 42, rue Demouillès, Toulouse (Hte-Garonne).
 COLOT, Alger (Algérie).
 S. COPEL (Pierre), 6, rue de la Convention, Saint-Etienne (Loire).
 S. COSTE (Philippe), 70, boul. de Courcelles, Paris (17^e).
 S. COUTURE (Pierre), Saint-Etienne (Loire).
 S. DAMIAN, Alès (Gard).
 S. DEGOT (Pierre), 1, avenue de Beaulieu, Chamalières (Puy-de-Dôme).
 DELACOTE (Guy), 21, avenue Maréchal-Joffre, Metz (Moselle).
 S. DESHORTES (Jean), Béthune (Pas-de-Calais).
 S. DESROUSSEAUX (Jacques), 62, boul. Saint-Michel, Paris (6^e).
 S. DODU (Roger), 232, boulevard Raspail, Paris (14^e).
 S. DROUARD, 2, rue Jean-Macé, Grenoble (Isère).
 S. DUCHEMIN, 10, rue de Flandres, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. DUHAMEAUX, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. DURAND (Jules-Armand), 34, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. ESTIVAL, 11, rue du Carré-du-Roi, Montpellier (Hérault).
 S. P. FANTON-D'ANDON, 16, avenue Gambetta, Mulhouse (Haut-Rhin).
 S. FRÉREAU (Aristide), Toulouse (Haute-Garonne).
 S. GOGUEL (Jean), 100, rue du Bac, Paris (7^e).
 S. GUILLANTON (André), 20, rue La Boétie, Paris (8^e).
 S. GUILLAUMAT (Pierre), 27, rue Oudinot, Paris (7^e).
 S. HUTTER (Roger), 12, rue Saint-Simon, Paris (7^e).
 S. JOUVEN (Pierre), 57, rue Maréchal-Oudinot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. LATOURTE (Jean), Ecole Nationale Supérieure des Mines, Saint-Etienne (Loire).
 LÉGOUX (Pierre), Boîte postale N° 355, Dakar (Sénégal).
 S. LENHARDT, Rabat (Maroc).
 S. LOISY (Théodore), 156, Cote-Pavée, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. MALAVOY, 12 a, rue du Dragon, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. MANDEL (Jean), 16, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16^e).
 S. MASSENET (Louis), 43, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. MAYER (Armand), 51, rue Raynouard, Paris (16^e).
 S. MIGAUX, Directeur du bureau des Recherches et de Participations, Rabat (Maroc).
 S. MOCH (Paul), Constantine (Algérie).
 NELTNER, Ecole supérieure des Mines, Saint-Etienne (Loire).
 S. PERINEAU (Georges), 244, boul. Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. POUILLAIN (Louis), 2, rue de l'Obélisque, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. RAGUIN, 12, rue Roli, Paris (14^e).
 S. RICARD (Pierre), 101, rue de Grenelle, Paris (7^e).
 S. RICHARD (Charles), Caen (Calvados).
 S. ROBERT (Pierre), 22, rue de la Banque, Chalon-sur-Saône (S.-et-L.).
 S. ROUX, dit LEROUX (Alfred), chef du service des mines, Tunis (Tunisie).
 S. SAINT-GUILHEM (Pierre), 68, boul. Saint-Germain, Paris (5^e).
 S. SAMUEL (René), 10, rue du Palais-de-Justice, Saint-Etienne (Loire).
 S. SAVORNIN (André), Tananarive (Madagascar).
 S. SCHNEIDER (Emile), 9, rue A.-Barbès, Limoges (Hte-Vienne).
 S. P. SCHNEIDER (Georges), 154, rue du Faubourg, Sin-le-Noble (Nord).
 S. THIBAUT (Jacques), 23, boulevard Murat, Paris (16^e).
 S. TROIN, 15, rue Gambetta, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 VIEUX (Raymond), Valenciennes (Nord).
 S. VIGIER, 31, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. P. VIGNAL (Jean), 6, rue Joseph-Bara, Paris (6^e).
 S. VINÇOTTE (Jean), Brazzaville (A.E.F.).

4^e ELÈVES INGÉNIEURS

- S. ALLAIS (Maurice), 270, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
 S. BEAUREGARD (Turquet de), 10, rue Duras, Paris (8^e).
 BLANCARD (Jean), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 S. COUTURE (Jean), 22, rue Boulitte, Paris (14^e).
 DENIS (Albert), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 S. EYSSAUTIER (Louis), 270, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
 S. FISCHESSE (Raymond), 4, rue Charles-Divry, Paris (14^e).
 GLARD (Alexandre), 60, boul. Saint-Michel, Paris (6^e).
 S. GRUSON (Claude), 77 bis, rue Legendre, Paris (17^e).
 S. GUERONIK (Sacha), 18, rue Greuze, Paris (16^e).
 MIALARET (François), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRE EN DISPONIBILITÉ

1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

M.

- S. DEFLINE, Directeur Général de la Compagnie des mines de houille de Courrières, Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM. :

- S. P. BLONDEL (Fernand), secrétaire général du Comité d'Études Minières pour la France d'Outre-Mer, 13, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
 S. P. BRYNAERT, directeur de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa, 7, avenue Frédéric-Le-Play, Paris (7^e).
 S. BRUNSCHWIG (Robert), Société « Carburants et Produits de synthèse », 3, rue Théodore-de-Banville, Paris (17^e).
 S. DAUM (Léon), Directeur Général de la Compagnie de la Marine et d'Homécourt, 5, rue Auguste-Comte, Paris (6^e).
 DELMAS (Louis), Compagnie des Mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt, 411, route Nationale, Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

- S. P. DUBY, directeur de la Compagnie Mokta-el-Hadid, 60, rue de la Victoire, Paris (9^e).
- S. DUMAS (Lucien), ingénieur en chef adjoint du matériel et de la traction du Chemin de fer du Nord, 2, rue Gribeauval, Paris (7^e).
- DUTILLEUL (André), Administrateur de la Compagnie de Fives-Lille, 18, avenue des Tilleuls, Paris (16^e).
- S. GEORGES, rue Prévost, Béthune (Pas-de-Calais).
- S. P. JORDAN (Paul), Administrateur de la Compagnie des Phosphates de Constantine, 4, rue de Luynes, Paris (7^e).
- LANCRENON (Paul), Etablissements Schneider et Cie, 81, boul Saint-Michel, Paris (5^e).
- S. P. LANGROGNE (E.), administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, 2, avenue Camoens, Paris (16^e).
- LAVASTE, Directeur Général des usines de productions chimiques de la Société de Saint-Gobain, 209, boulevard Péreire, Paris (17^e).
- LEVI (Georges), Directeur de la Société Alsacienne d'Explosifs, Administrateur Délégué de la Compagnie de Potasse de Blodolsheim, 18, rue des Carrières, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. LUUYT (Maurice Labrosse), Directeur Honoraire, Conseil de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., 62, rue de Miromesnil, Paris (8^e).
- MACAUX, Administrateur Délégué de la Société des Mines d'Héraclée, 73, boulevard Haussmann, Paris (8^e).
- S. NICOU (Paul), directeur général des Aciéries de Micheville, 17, boul Flandrin, Paris (16^e).
- S. P. PARENT (Pierre), Vice-Président du Comité Central des Houillères de France, 8, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. PELLÉ (Maxime), Vice-Président de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, 89, rue de la Pompe, Paris (16^e).
- RIGAUDIAS, administrateur délégué des Etablissements Fourré et Rhodes, 7, place Saint-Antoine, Le Chesnay (Seine-et-Oise).
- S ROY (Maurice), 22, rue Laugier, Paris (17^e).
- S. SCHERESCHESKY, directeur de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, 91, quai d'Orsay, Paris (7^e).
- S. P. SCHLUMBERGER, Président de la Société de Prospection Electrique, 7, rue Las-Cases, Paris (7^e).
- S. P. SIMON (Gaston), administrateur délégué des Mines Fiscales de Haute-Silésie, 1, avenue Bosquet, Paris (7^e).
- STOUVENOT, Ingénieur Délégué de la Compagnie des mines de a Grand'Combe, 46 quater, avenue de La Motte-Picquet, Paris (15^e).
- S. TAFFANEL, Directeur Général de la Compagnie des forges de Châtillon, Commeny et Neuves-Maisons, 8, avenue Gourgaud, Paris (17^e).
- S. ARON (Alexis), Directeur Général des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, 3, rue Anatole-de-la-Forge, Paris (17^e).
- S. AUBRUN, Ingénieur Conseil de MM. Lazard frères et Cie (5, rue Pillet-Will, Paris IX^e), 59, boulevard Raspail, Paris (6^e).
- S. BACHELLERY, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 160, boulevard Péreire, Paris (17^e).
- S. BÉLUGOU, Directeur Général adjoint de la Société de Penarroya, 30, rue Guynemer, Paris (6^e).
- S. BERR, Directeur Général des Etablissements Kuhlmann, 5, avenue Elisée-Reclus, Paris (7^e).
- BRISSE, ingénieur chef de l'exploitation, Chemins de fer de l'Est, 48, rue de Dunkerque, Paris (9^e).
- S. BRIZARD (Paul), 83, rue de la Convention, Paris (15^e).
- S. BUCHER, Directeur des Mines de Lens, 8, rue Saint-Louis, Lens (Pas-de-Calais).
- S. CHAMPY, Directeur Général de la Compagnie des mines d'Anzin, 41 bis, boulevard Dampierre, Anzin (Nord).
- S. CHANZY, Directeur de l'Union Européenne, 37, Jungmannova, Prague II (Thécoslovaquie).
- S CHARVET, secrétaire général de la Compagnie Air-France, 24 bis, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris (6^e).
- S. DAGALLIER (Henri), Directeur Général adjoint des ateliers Neyret-Beylier et Piccard, Boîte Postale n° 52, Grenoble (Isère).
- S. DUGAS, Chemin de Fer P.O., 4, avenue Courteline, Paris (12^e).
- S. GENDRIN, Ingénieur Conseil à la Société générale Alsacienne de Banque, Kaysersberg (Bas-Rhin).
- S. GIBRAT (Robert), Société générale d'entreprises, 10, rue Oswaldo-Cruz, Paris (16^e).
- GLASSER (Edouard), Directeur Général de la Compagnie Générale des Eaux, 52, rue d'Anjou, Paris (8^e).
- GOURSAT, sous-chef de l'exploitation des Chemins de fer du Nord, 39 bis, boul Exelmans, Paris (16^e).
- S. HENRY-GRÉARD, Directeur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, 30, rue Guynemer, Paris (6^e).
- HENTSCHELL, Société Générale de Fonderie, 6, rue Cambacérés, Paris (8^e).
- S. HEURTEAU (Charles), président de la Société de Penarroya, administrateur délégué de la Compagnie des Mines de Marles, 1, avenue Emmanuel-III, Paris (8^e).
- S. HUCHET, Société Houillère de Sarre-et-Moselle, 8, rue de l'Eglise, Merlebach (Moselle).
- S. LAFOND, directeur de l'Association Minière, 17, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine.
- S. LAURENT (Théodore), Directeur Général de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9^e).
- S. LE BESNERAIS (Robert), Directeur de l'Exploitation aux Chemins de fer du Nord, 60, rue de Maubeuge, Paris (9^e).
- S. LEBRUN, Président de la République, Palais de l'Élysée, Paris.
- S. LEPERCO, Directeur Général de l'Union Européenne, industrielle et financière, 3 r. Montalivet, Paris (8^e).
- LÉVY (Paul-Louis), Papeteries de Stains, 2, rue du Maréchal-Harisppe, Paris (7^e).
- S. LION (Pierre), 14, avenue Elisée-Reclus, Paris (7^e).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM. :

ARMAND (Louis), Compagnie des Chemins de fer P.L.M., 107, avenue de la République, Vincennes.

- MENY (Jules), administrateur délégué de la Compagnie Française des Pétroles, 11, rue du Docteur-Lancereaux, Paris (8°).
- METZ (Victor de), Steana Romana, Bucarest (Roumanie).
- S. P. NANTEUIL DE LA NORVILLE (de), Administrateur Délégué de la Société des Hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, 10, rue Las-Cases, Paris (7°).
- NEVEJANS, Société minerais et métaux, 55, rue d'Amsterdam, Paris (8°).
- S. PAGEZY, Directeur Général Adjoint de la Société Minière et métallurgique de Penarroya, 106, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
- S. P. PARISOT (Georges), Raffineries et Sucreries Say, 14, rue Guynemer, Paris (6°).
- S. PAUZAT, Directeur Général Adjoint de la Compagnie des Mines d'Anzin, à Anzin (Nord).
- PERRIN-PELLETIER (Georges), Directeur de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy, Rond-Point, Saint-Etienne (Loire).
- S. ROUER, Directeur Général de la Société Métallurgique de Normandie, Mondeville (Calvados).
- SASPORTÈS, 7, avenue Frémiet, Paris (16°).
- SEYER, Corocoro United Copper Mines Ltd., 82, avenue du Chemin-de-Fer, le Raincy (Seine-et-Oise).
- S. SIEGLER (Jean), Administrateur Délégué de la Compagnie du Boléo, Administrateur de la Société Lyonnaise des eaux et de l'éclairage, 23, avenue de Boufflers, villa Montmorency, Paris (16°).
- S. SOLENTE, Ingénieur en Chef à la Compagnie du Canal de Suez, 3^{bis}, rue Léo-Delibes, Paris (16°).
- VERLANT, 7^{bis}, rue Michel-Chasles, Paris (12°).
- S. VICAIRE (André), Directeur des Etablissements Schneider, 1, rue de l'Alboni, Paris (16°).
- S. DE VITRY D'AVAUCOURT, Compagnie des Produits Chimiques et Electro-Métallurgiques d'Alais, Froges et Camargue, 69, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
- S. P. WALCKENAER (François), Etablissements Schneider, 54, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).

FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

- BOCHET, 57, rue de Boulainvilliers, Paris (16°).
- S. CHESNEAU, 17, rue de Bourgogne, Paris (7°).
- S. COUSIN (Henri), 77, rue de Lille, Paris (7°).
- S. P. COSTE (Emile), 42, rue Ampère, Paris (17°).
- S. DOUAT (Albert), 21, rue Roquelaine, Toulouse (Haute-Garonne).
- DOUGADOS, rue de la Préfecture, Carcassonne (Aude).
- S. DOUVILLE, 207, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
- S. P. LALLEMAND, 58, boulevard Emile-Augier, Paris (16°).
- S. LANTENOIS (Honoré), 160, boulevard du Montparnasse, Paris (14°).

- DE LAUNAY (Louis), 55, rue de Babylone, Paris (7°).
- S. LEBRETON, 21, rue Monsieur, Paris (7°).
- S. LE CHATELIER (Henry), 75, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°).
- LÉCORNU, 3, rue Gay-Lussac, Paris (5°).
- S. P. MAISON, 68 bis, rue Jouffroy, Paris (17°).
- S. METTRIER, 12, rue Varize, Paris (16°).
- S. NENTIEN, Le Pradet (Var).
- RIVET, 3, Villa « Mozart », Paris (16°).
- S. ROMILLY (Worms de), 5, rue du Général-Langlois, Paris (16°).
- SAUVAGE (Edouard), 14, rue Eugène-Flachat, Paris (17°).
- SÉLIGMANN-LUI, 59, rue de Babylone, Paris (7°).
- S. P. WALCKENAER (Charles), 218, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
- S. WEIS (Paul), 78^{bis}, avenue Henri-Martin, Paris (16°).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM.

- BOUTRON, 66, boulevard Antoine-Gauthier, Bordeaux (Gironde).
- S. OPPERMANN, 42, rue Montgrand, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. P. SOUBEYRAN (de), 86, avenue d'Iéna, Paris (16°).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- BAILLY (Lucien), 11, rue de Rigny, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. BÉRTHON (Louis), 31, avenue des Félibres, Tunis (Tunisie).
- DUVERDIER, Tours (Indre-et-Loire).

4° FONCTIONNAIRES DÉMISSIONNAIRES

1. — INGÉNIEUR EN CHEF

M.

- VILLAIN (François), Administrateur Délégué des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, 25, rue de Clichy, Paris (9°).

2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- BABINET (André), ingénieur, Société Aubert et Duval frères, 45, rue Denfert-Rochereau, Boulogne-sur-Seine (Seine).

- BARTHELIMY, Industriel, 6^{bis}, boulevard Gambetta, Troyes (Aube).
- BERTHELOT (Jean), sous-chef exploitation Chemins de fer P.O., 17, rue Delambre, Paris (14^e).
- BOYAUX, ingénieur en chef adjoint de l'exploitation, Compagnie P.L.M., boulevard Bourdon, Paris (4^e).
- S. CHAPUY, Ingénieur Conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 15, rue Alphonse-de-Neuville, Paris (17^e).
- COURAU (Robert), Administrateur Délégué des Mines de la Houve et de la Société Alsacienne et Lorraine d'électricité, 28, rue de la Baume, Paris (8^e).
- CUVELETTE, Directeur Général de la Société des mines de Lens, 9, avenue Percier, Paris (8^e).
- DARGEOU, chef adjoint de l'exploitation du P.L.M., 3, rue Jules-Cousin, Paris (4^e).
- DELLOUE (Albert), Chanoine titulaire à la Cathédrale de Soissons, 10, rue Saint-Jean, Soissons (Aisne).
- DESCHAMPS, Ingénieur en Chef adjoint du Matériel et de la Traction aux Chemins de fer P.-L.-M., 33, rue Claude-Bernard, Paris (5^e).
- S. FOCQUÉ (Alfred), Directeur honoraire et Conseil de la Cie Française des Câbles Télégraphiques, 3, rue Octave-Feuillet, Paris (16^e).
- HERSCHER, 7, rue Georges-Berger, Paris (17^e).
- HURÉ, Directeur de la Société générale des huiles de pétrole, 7, rue de Passy, Paris (16^e).
- JAPIOT (Marcel), Ingénieur en Chef aux Chemins de fer P.-L.-M., 171, boulevard du Montparnasse, Paris (6^e).
- S. LÉAUTÉ (André), Administrateur Délégué de la Société de recherches de perfectionnements industriels, 1, rue du Maréchal-Harispe, Paris (7^e).
- MAILLET (Raymond), Directeur de la Société géophysique de recherches minières, 60, rue de la Victoire, Paris (9^e).
- MALCOR (Henri), ingénieur à la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9^e).
- S. MARCHAL (Charles), 86, avenue de Malakoff, Paris (16^e).
- S. PELNARD, Société Pelnard, Considère et Caquot, 5 rue des Roses, Fontenay-aux-Roses (Seine).
- PERRIN (René), directeur général des Aciéries d'Ugine, 19, rue François-I^{er}, Paris (8^e).
- TUJA, Sous-Chef d'exploitation, Cie P.-L.-M., 4 square Georges-Lesage, Paris (12^e).
- VAUCHERET (André), 120, rue d'Assas, Paris (6^e).





ÉTABLISSEMENTS
POLIET & CHAUSSON

CAPITAL : 125 MILLIONS

Siège Social : 125, Quai de Valmy
PARIS

●
■ | **CIMENTS** | ■
CHAUX
PLATRES

Production annuelle

2 MILLIONS DE TONNES

●
ADRESSE
TÉLÉGRAPHIQUE
PLACHACIM-PARIS
Registre du Ccm
Seine 46 319

TÉLÉPHONE :
Botzaris 86-00
(7 lignes groupées)
Inter-Botzaris : 21
(6 lignes groupées)

SOCIÉTÉ DU
GAZ DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 100 Millions de Francs
6. RUE CONDORCET. - PARIS. 9^e



GOUDRONS PREPARES

POUR LES ROUTES

Conformes aux Spécifications du Ministère des Travaux Publics

BRAIS

POUR: TARMACADAM
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX
JOINTOIENT
DES PAVÉS DE BOIS

HUILES

POUR : FLUXAGE DES BITUMES
IMPRÉGNATION DES PAVÉS
DE BOIS ET TOUS USAGES

S'adresser au Service Commercial : 6, RUE CONDORCET. PARIS (11^e)
Tél. TRUDAINE 73.00 (10 lignes) R C Seine 45.943 Ad. Tél. SOUPRODOS.83. PARIS